

NOTICES
SUR LES
ANCIENS TRÉVIROIS;
SUIVIES DE RECHERCHES
SUR LES
CHEMINS ROMAINS
QUI ONT TRAVERSÉ LE PAYS
DES TRÉVIROIS.



Par J. B. M. HETZRODT,

juge au Tribunal de première instance de Trèves, membre de la
Société des recherches utiles du Département de la Sarre;
nommé en 1807, par ce même Département,
Candidat au Sénat-Conservateur et au
Corps-Législatif.



A TRÈVES,

HETZRODT N.º 59.

~~4736~~

XIII Ah

1809.
235

besonders und veräußert
OPD Koblenz - März 1986

376/51

of 1246



\$ 85 - 10



1885

T A B L E

DES CHAPITRES.

*CHAPITRE I. Sur les anciens Trévi-
rois , avant la conquête de leur pays
par les Romains.*

§. 1.	<i>Origine des Trévirois.....</i>	Page 1.
§. 2.	<i>Situation géographique de leur pays.....</i>	3.
§. 3.	<i>Leur État politique.....</i>	6.
§. 4.	<i>Mœurs des Trévirois. Leur valeur militaire.....</i>	8.
§. 5.	<i>Leur langue.....</i>	9.
§. 6.	<i>Leur religion.....</i>	13.
§. 7.	<i>Leurs lois , coutumes , administra- tion civile et judiciaire.....</i>	14.
§. 8.	<i>Chef-lieu de leur pays.....</i>	16.
§. 9.	<i>Monument mémorable. Recherches sur son origine.....</i>	24.
§. 10.	<i>Conquete du pays des Trévirois par les Romains.....</i>	28.
§. 11.	<i>Sur quels points César a-t-il passé le Rhin?.....</i>	34.

*CHAPITRE II. Des anciens Trévi-
rois, depuis la conquête de leur pays
par les Romains, jusqu'à l'époque où
ce même pays a passé sous la domina-
tion des Francs.*

§. 1.	<i>Tentatives des Trévirois pour recou- vrer leur liberté. Evénemens de guerre</i>	Page 45.
§. 2.	<i>Divisions territoriales des Gaules. Organisations.....</i>	53.
§. 3.	<i>Frontières du pays trévirois.....</i>	61.
§. 4.	<i>Administration militaire.....</i>	66.
§. 5.	<i>Administration civile.....</i>	73.
§. 6.	<i>Administration de la justice....</i>	80.
§. 7.	<i>Culte. Introduction de la religion chrétienne.....</i>	82.
§. 8.	<i>Trèves, considéré sous le rapport topographique.....</i>	85.
§. 9.	<i>Trèves, considéré sous le rapport politique.....</i>	92.
§. 10.	<i>Établissemens publics à Trèves..</i>	98.
§. 11.	<i>Sciences, belles lettres.....</i>	103.
§. 12.	<i>Productions physiques. Agriculture. Industrie. Commerce.....</i>	108.
§. 13.	<i>Monumens.....</i>	116.
§. 14.	<i>Décadence de l'empire romain; dévastations du pays des Trévi- rois. Ce pays passe sous la do- mination des Francs.....</i>	123.

*CHAPITRE III. Des chemins romains
qui ont traversé le pays des Trévirois.*

- §. 1. *Des grands chemins romains , en
général* Page 127.
- §. 2. *Des tables itinéraires des Romains.* 132.
- §. 3. *Des mesures itinéraires des Romains.* 136.
- §. 4. *Observations préliminaires sur les
chemins romains , dans le pays
des Trévirois* 142.
- §. 5. *Route de Rheims à Trèves* 145.
- §. 6. *Route de Sirmie en Pannonie, par
Strasbourg et Metz, à Trèves . . .* 150.
- §. 7. *Autre route de Trèves à Metz . . .* 154.
- §. 8. *Route de Trèves à Mayence* 161.
- §. 9. *Autre route de Trèves à Mayence.* 170.
- §. 10. *Route de Bingen à Bonn* 183.
- §. 11. *Route de Cologne, par Coblentz, à
Trèves* 190.
- §. 12. *Autre route de Trèves à Cologne.* 194.
- §. 13. *Routes anciennes dans le pays de
Trèves, qui ne sont pas connues
par les tables itinéraires* 207.
- §. 14. *Rapprochement entre les chemins
romains dans le pays de Trèves
et les routes modernes du départe-
ment de la Sarre. Conclusion.* 215.
-

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Année	Population totale	Population masculine	Population féminine
1850	1.200.000	600.000	600.000
1855	1.250.000	625.000	625.000
1860	1.300.000	650.000	650.000
1865	1.350.000	675.000	675.000
1870	1.400.000	700.000	700.000
1875	1.450.000	725.000	725.000
1880	1.500.000	750.000	750.000
1885	1.550.000	775.000	775.000
1890	1.600.000	800.000	800.000
1895	1.650.000	825.000	825.000
1900	1.700.000	850.000	850.000
1905	1.750.000	875.000	875.000
1910	1.800.000	900.000	900.000
1915	1.850.000	925.000	925.000
1920	1.900.000	950.000	950.000
1925	1.950.000	975.000	975.000
1930	2.000.000	1.000.000	1.000.000
1935	2.050.000	1.025.000	1.025.000
1940	2.100.000	1.050.000	1.050.000
1945	2.150.000	1.075.000	1.075.000
1950	2.200.000	1.100.000	1.100.000
1955	2.250.000	1.125.000	1.125.000
1960	2.300.000	1.150.000	1.150.000
1965	2.350.000	1.175.000	1.175.000
1970	2.400.000	1.200.000	1.200.000
1975	2.450.000	1.225.000	1.225.000
1980	2.500.000	1.250.000	1.250.000
1985	2.550.000	1.275.000	1.275.000
1990	2.600.000	1.300.000	1.300.000
1995	2.650.000	1.325.000	1.325.000
2000	2.700.000	1.350.000	1.350.000
2005	2.750.000	1.375.000	1.375.000
2010	2.800.000	1.400.000	1.400.000
2015	2.850.000	1.425.000	1.425.000
2020	2.900.000	1.450.000	1.450.000

NOTICES

SUR LES

ANCIENS TRÉVIROIS.

CHAPITRE I.

Sur les anciens Trévirois, avant
la conquête de leur pays
par les Romains.

§. I.

Origine des Trévirois.

LES Trévirois sont d'origine germaine, s'il en faut croire les auteurs grecs et romains.

TACITE, de mor. Germ., après avoir dit, au chap. 27 vers la fin: » *Nunc singularum gentium instituta, ritusque, quatenus differant, quæ na-*

tionem e Germania in Gallias commigraverint, expeditam », ajoute, au chap. 28 : » *Validiores olim Gallorum res fuisse, summus auctorum divus Julius tradit : eoque credibile est, etiam Gallos in Germaniam transgressos. Quantulum enim amnis obstabat, quo minus, ut quæque gens evaluarat, occuparet permutaretque, sedes promiscuas adhuc, et nulla regnorum potentia diversas ?* « et plus bas : » *Treviri et Nervii (1) circa affectationem germanicæ originis ultro ambitiosi sunt.* «

STRABON, L. IV *Geogr.*, dit que les *Nervii*, voisins des *Trévirois*, sont AUSSI un peuple germanique ; ce qui suppose que les *Trévirois* étaient de la même nation.

Ce fut la fertilité du sol qui engagea ces peuples à passer le Rhin, suivant CÉSAR de *B. G. L.* II c. 4. (2)

(1) Le *Manuel de la Géographie ancienne à l'usage des cartes de d'Anville*, Nuremberg, 1785 (ouvrage écrit en allemand), place, (Tome I, rédigé par HUMMEL) page 164, les *Nervii* entre l'Escaut et la Meuse, et leur attribue les villes dites *Bagacum* (Bavay), *Cameracum* (Cambray), *Valentinianæ* (Valenciennes), *Fanum Martis* (Famars) et *Tornacum* (Tournay).

(2) En remontant plus haut, vers l'origine de ces peuples germaniques, on ne marche qu'en tâtonnant

Situation géographique de leur pays.

Avant l'invasion des Romains, la Gaule (1) était divisée en trois parties, habitées par les Belges, les Aquitains et les Celtes, séparés, d'un côté par la Garonne, de l'autre par la Marne et la Seine. Les Trévirois faisaient partie des Belges: » *Gallia omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgæ.* « CÆSAR B. G. L. I. c. 1. » *Clarissimi Belgarum Treviri.* « POMP. MELA L, III, c. 2.

Les frontières des Trévirois étaient:

Vers l'Est, le Rhin: » *In fines Trevirorum proficiscitur. — Hæc civitas Rhenum, uti supra demonstravimus, tangit.* « CÆSAR. L. V c. 2, 3.

A 2

dans la nuit de l'antiquité. Il n'entre pas dans le plan du présent traité de suivre les recherches faites à ce sujet.

(1) Transalpine, et non encore conquise par les Romains.

Vers le Midi, le pays des Messins (*Mediomatrics*), qui s'étendait également jusqu'au Rhin : » *Rhenus autem oritur ex Lepontiis qui Alpes incolunt, et longo spatio per fines Nantuatum, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Tribocorum* (2), *Trevirorum citatus fertur.* « STRABON L. IV Geogr.

Vers l'Ouest, la Meuse : » *Treviris Senones et Rhemi ad occidentem cohabitant ;* « et puis : » *Treviris contigui sunt Nervii* « etc. STRABON L. IV Geogr. (3)

Vers le Nord, les Segni et Condrusi : » *Segni Condrusique ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones, Trevirosque.* « CÆSAR, L. VI c. 32. (4)

(2) Ce ne fut que pendant la guerre de J. César que les *Triboci* passèrent le Rhin pour s'établir entre les Messins et les Trévirois, vers la rive gauche de ce fleuve. César, dans sa première campagne, comptait encore les *Triboci* parmi les peuples germains qu'il avait forcés de repasser le Rhin; L. I. c. 51. HUMMEL, p. 152, place les villes *Breucomagum* (Brumat), *Helcebus* (Ell), *Argentoratum* (Strasbourg) et *Tabernæ* (Saverne), dans leur pays.

(3) HONTHEIM, *hist. trev. dipl.* T. I p. 2, prouve que tous ces peuples ont habité sur la rive gauche de la Meuse.

(4) Les *Eburones* et les *Condrusi* étaient sous la pro-

La forêt des Ardennes, qui s'étendait jusqu'à l'Escaut, renfermait, si non la totalité, au moins la plus grande partie du pays des Trévirois. *CÆSAR L. V c. 3 et L. VI c. 29 et 33.*

tection des Trévirois: » *Germani latius jam vagabantur, et in fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Trevirorum clientes, pervenerant.* » *CÆSAR L. IV c. 6.* En combinant le chap. 5 du *L. VI* avec les chap. 4 et 6 du *L. IV*, et autres passages de ce même auteur, on trouve qu'il place les *Menapii* sur les deux rives du Rhin, non loin de la mer, et que les *Eburones* et *Condrusi* étaient leurs voisins. En conséquence, ces deux derniers peuples, ainsi que les *Segni*, *Cœresi* et *Pœmani*, que César comprend tous sous la dénomination générale de Germains, *L. II c. 4. L. VI c. 32*, habitaient principalement le pays situé entre la Meuse et le Rhin. César le dit expressément des *Eburones*: » *In Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam et Rhenum.* « *L. V c. 24.*

Tous ces peuples furent connus par la suite sous la dénomination générale des *Tungri*; *HUMMEL p. 163.* *PLINE* parle de la fontaine des *Tungri*, aujourd'hui Spaa: » *Tungrorum civitas fontem habet insignem, plurimis bullis stillantem, ferrugineo sapore. — Purgat hic corpora, febres discutit, calculorumque vitia,* « *L. 31 c. 2.*

Quant aux *Menapii*, *PTOLEMÉE, L. II c. 9*, nous fait connaître le *Castellum Menapiorum*, aujourd'hui

Leur État politique.

Il y avait, dans les Gaules, outre l'ordre des prêtres (Druides), deux sortes de conditions; la classe du peuple, réduite à une espèce d'esclavage, et la noblesse. *CÆSAR B. G. L. VI c. 13.*

Cette division avait aussi lieu chez les Trévirois. » *Ne omnis nobilitatis discessu, plebs propter imprudentiam laberetur.* « *L. V c. 3.*

Les Trévirois avaient un chef, dont le titre n'était point héréditaire, et pour lequel se présentaient quelquefois plusieurs compétiteurs. *L. V c. 3, L. VI c. 2, et 8.*

Les Gaulois avaient leurs assemblées générales : » *Petierunt, uti sibi concilium totius Galliæ in diem certum indicere.* « *L. I c. 30.*

hui Kessel, et *HUMMEL* y ajoute, p. 163, d'après les cartes de d'Anville, *Blariacum*, Blerich, communes situées sur la rive gauche de la Meuse, dans le département de la Roër, arr.^{dt} de Cleves, canton de Horst. On trouve à Kessel diverses ruines de monumens antiques. *VAN ALPEN, Geschichte des frankischen Rheinufers, Köln 1802, 1 Th. p. 347.*

Les Belges avaient encore leurs assemblées, indépendamment des deux autres parties des Gaules: » *Quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio pollicitus esset.* « L. II c. 4.

Enfin, les Trévirois avaient leurs assemblées particulières. Ce fut dans une de ces assemblées qu'Induciomarus, chef des Trévirois, déclara pour ennemi son gendre Cingetorix, et prononça la confiscation de ses biens: » *Armatum concilium indicit. Hoc more Gallorum est initium belli. — In eo concilio Cingetorigem, alterius factionis principem, — hostem judicat, bonaque ejus publicat.* « L. V c. 56.

Mœurs des Trévirois. Leur valeur militaire.

Je n'ai pas beaucoup à dire des mœurs des Trévirois, de leurs vertus ni de leurs vices. Sous ces rapports, ils ressemblaient, à-peu-près, à tous les peuples gaulois, tels que nous les font connaître, avec plus ou moins d'exactitude, *CÆSAR B. G. L. VI c. 13* et suivans, *TITE LIVE* dans plusieurs passages de son histoire romaine, *AMMIEN MARCELLIN L. XV c. 13*, et autres.

La guerre était la principale occupation des Gaulois, et surtout des Belges : » *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt, minimeque ad eos mercatores saepe commeant, atque ea, quæ ad effæminandos animos pertinent, important. Proximi sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bella gerunt.* « *CÆSAR L. I c. 1.*

Ceux d'entre les Belges qui étaient d'origine germane, s'étaient rendus célèbres pour avoir seuls, avant le tems de Jules César, défendu leurs frontières contre les Germains, lorsque ceux-ci dévasterent toute la Gaule : » *Solosque esse, qui pa-*

trum nostrorum memoria omni Gallia vexata, Teutones Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuissent. « L. II c. 4.

Parmi ces peuples, les Trévirois se distinguaient sur tout par leur excellente cavalerie: » *Equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis est opinio singularis;* « L. II c. 24. » *Hæc civitas longe plurimum totius Gallie equitatu valet;* « L. V c. 3.

§. 5.

Leur langue.

Nous n'avons rien de certain sur la langue des anciens Trévirois.

On nous dit, d'un côté, que leur langue différait de celles des Celtes et des Aquitains, et de l'autre, qu'elle différait de celle des Germains dont ils descendaient.

On a trouvé de la ressemblance, tantôt entre la langue des Anglais et celle des Gaulois, tantôt entre cette dernière et celle de certains peuples habitans le Nord de la Germanie.

CÉSAR dit, *B. G. L. I. c. 1:* » *Hi omnes (Les Belges, les Antiquains et les Celtes), lingua, institutis, legibus inter se differunt.* «

Il suppose ensuite, que la langue gauloise était étrangère aux Germains, en disant qu'Arioviste, leur chef, ne l'avait apprise qu'à la suite d'un long usage : » *Propter linguæ gallicæ scientiam, qua multa Ariovistus longinqua consuetudine utebatur.* « *L. I c. 47.*

TACITE est du même avis, lorsqu'il dit que les *Gothini* n'étaient pas Germains, parcequ'ils parlaient gaulois. » *Gothinos gallica lingua coarquit non esse Germanos;* « *de mor. Germ. C. 43.*

ST. JÉRÔME dit au contraire, que de son tems encore, les Galates, peuple de l'Asie mineure d'origine celtique, parlaient la langue tréviroise : » *Galatas, excepto sermone græco, quo omnis oriens loquitur, propriam linguam, eandemque pene habere quam Treviros.* « *Tom. 9 proem. in lib. 2 commentar. epist. ad Galatas. (1)*

De son côté, STRABON assure, *L. IV Geogr.*, qu'il n'y avait pas de différence entre la langue des Celtes et celle des Belges. Cependant, suivant le même auteur, la langue de ces deux peuples différait de celle des Aquitains.

(1) St. Jérôme était resté longtems à Trèves. STEPHANUS BIZANTINUS, au mot, *Tectosagus*, et POLYBIUS *L. 5 p. 425*, édition de Paris 1609, prouvent l'origine celtique des Galates : HONTHEIM *Prodrom. hist. Trevirens. dipl. p. 250.*

Mais il est bon d'observer que Strabon n'est jamais venu dans ce pays, *HUMMEL* p. 11. César n'avait également pas connu l'Aquitaine par lui-même, mais seulement sur le rapport de son lieutenant Crassus; *HIRTIUS de B. G. L. VIII c. 46.*

TACITE trouve un ressemblance entre les langues gauloise et anglaise: » *Proximi Gallis (Britanni) et similes sunt. — Sermo haud multum diversus; « Vita Agricole c. 11.* Et ce même auteur trouve encore une ressemblance entre la langue des *Æsty* (peuple german) et celle des Anglais: » *Ergo jam dextro suevici maris littore Æstyorum gentes alluuntur, quibus ritus habitusque Suevorum, lingua britannice propior; « de mor. Germ. c. 45.*

Mais, si les Belges étaient d'origine germane, comment auraient ils pu adopter une langue qui leur était entièrement étrangère, en abandonnant celle de leurs compatriotes les Germains, avec lesquels ils restaient toujours en relations, occasionnées par les invasions réciproques des pays cis- et transrhénans et les transmigrations d'une rive du Rhin à l'autre? » *Quantulum enim amnis obstabat, quo minus, ut quæque gens evaluerat, occuparet permutaretque sedes promiscuas.* « *TACITE M. G. c. 28.*

Pour expliquer ces contradictions, il est essen-

tiel de remarquer que les auteurs grecs et romains, tels que Strabon, César et Tacite, ne pouvaient pas juger d'une langue qui leur était étrangère; qu'ainsi, ce qui leur paraissait former des caractères distinctifs de langues différentes, n'était dans la réalité que diversité de dialectes (2), diversité nécessairement produite par les transmigrations continuelles des peuples, par leurs liaisons avec de nouveaux voisins, et par la non fixité des règles de leurs langues respectives.

C'est ce que pense HONTHEIM *Prodrom. hist. trev. diplom. p. 10 et 11*, où il cite un grand nombre de noms propres de villes et de personnes, tirés des langues gauloise et germaine, qui tous ont des racines communes.

GERTZ (3), dans sa *dissertation de prisca Trevirorum lingua, Gættingæ 1772*, après avoir fait le même rapprochement entre plusieurs noms trévirois et gaulois, en tire, §. 46, la conclusion suivante: » *Antiquissimis temporibus communem, certe similem plurimis Europæ populis, Gallis præsertim, Germanis, Græcis, Latinisque linguam*

(2) BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, T. I p. 743, note (b)

(3) Autrefois professeur de Théologie à l'université de Trèves, aujourd'hui desservant de la succursale de Hamm, non loin de cette ville.

fuisse ; etenim omnia, quæ quidem scimus, vetustissima vocabula, deprehendimus aut omnibus, aut uni alterique ex iis fuisse communia. «

§. 6.

Leur religion.

Nous n'avons pas de notions plus certaines sur la religion des anciens Trévirois, avant la conquête de leur pays par les Romains, que sur leur langue. Tout ce que nous savons à cet égard, c'est qu'ils avaient un culte quelconque, puisque, suivant le témoignage de César, ils avaient des prêtres (Druides) qui exerçaient ce culte : » *Illi (Druides) rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur.* « *B. G. L. VI c. 13.*

Mais, lorsque ce même auteur ajoute, c. 17 : » *Deum maxime Mercurium colunt — post hunc Apollinem et Martem, et Jovem et Minervam,* « il substitue évidemment la théologie romaine à celle des Gaulois, dont *LUCAIN* parle en ces termes, *Pharsal. L. III v. 414 :*

... » *Simulacraque mæsta Deorum
Arte carent, cæsisque extant informia
truncis. «*

Leurs lois, coutumes, administration civile
et judiciaire.

On serait tenté de croire que César est tombé en contradiction avec lui-même, en disant d'abord, au *L. I B. G. c. 1*, que les trois Gaules différaient entr'elles par leurs loix et usages, et en parlant ensuite, au *L. VI c. 13* et suivans, des Gaulois comme d'un peuple régi par les mêmes loix et usages.

Mais on concilie cette contradiction apparente, en admettant que les Gaulois avaient, outre leurs loix et coutumes générales, des loix et coutumes particulières aux différentes provinces qui les divisaient; ces dernières, sans doute, relatives principalement à leur administration intérieure; et voilà pourquoi César a consulté la loi des *Ædui* pour décider si deux freres pouvaient siéger en même tems dans leur sénat. *CAESAR B. G. L. VII c. 33.*

Ce même historien nous apprend que les délits militaires étaient jugés chez les Gaulois dans leurs assemblées: » *Armatum concilium indicit. Hoc more Gallorum est initium belli, quo, LEGE COMMUNI, omnes puberes armati convenire consueve-*

runt ; QUI EX IIS NOVISSIMUS VENIT , in conspectu multitudinis , OMNIBUS CRUCIATIBUS AFFECTUS NECATUR. « L. V c. 56.

Dans les autres affaires publiques et privées , civiles et criminelles , les Druides étaient les juges ordinaires des Gaulois. Ces Druides allaient en Angleterre pour y faire leurs cours de théologie et de jurisprudence. *L. VI c. 13.*

Dans le *Prodrome* de *HONTHEIM* , p. 27 , on trouve un rapprochement entre les lois civiles des Gaulois et celles des Germains , d'après ce qu'en ont dit *CÉSAR B. G.* , et *TACITE M. G.*

Chef-lieu de leur pays.

Je ne m'arrêterai point à la fable inventée, suivant toute apparence, vers le douzième siècle, et reproduite par *KYRIANDER* dans ses *Commentaires de Augusta Trevirorum*, partie I (1), que Trebeta, fils de Ninus, chassé par sa belle-mère Semiramis, s'est retiré dans ce pays, où il a bâti la ville de Trèves et lui a donné son nom; fable qui a donné lieu au vers connu que *KYRIANDER* paraît attribuer à *GOTFRIDUS VITERBIENSIS*:

(1) Cet ouvrage a acquis quelque célébrité, due principalement aux circonstances dans lesquelles il a paru. M. *WYTTENBACH*, directeur de l'école secondaire et bibliothécaire de la ville de Trèves, donne, dans un article inséré au journal publié à Munich sous le titre : *Litterairischer Anzeiger*, n. 3 et 4 de 1808, des notices intéressantes sur les différentes éditions des commentaires de Kyriander, dont la première a été supprimée, à quelques exemplaires près, par ordre de l'électeur de Trèves; il rectifie en même tems ce qu'en ont dit divers auteurs et notamment *LELONG*, *biograph. hist. de la France*, Paris 1719, page 804.

» *Ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis.* « (2)

TACITE dit, de *Mor. Germ. c. 16* : » *Nullas Germanorum populis urbes habitari, satis notum est, ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in nostrum morem, connexis et coherentibus ædificiis; suam quisque domum spatio circumdat, sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia ædificandi.* «

En examinant les Commentaires de César de *bello gallico*, on est porté à croire que les Trévirois ont conservé cette habitude, lors de leur transmigration sur la rive gauche du Rhin.

URBS, CIVITAS, OPPIDUM, sont les noms latins dont nous nous servons aujourd'hui pour désigner une ville ou un bourg.

B

(2) On lisait autrefois ce vers sur la façade de l'ancien hôtel de ville, grande place de Trèves, et M. Camus, membre de l'institut national, le rapporte dans son *Voyage fait (en l'an XI) dans les départemens nouvellement réunis, Paris 1803, T. I p. 114*. Mais la maison ayant été vendue depuis cette époque, le nouveau propriétaire en a fait disparaître cette inscription.

SCHOEPFLIN, *Als. illustr. T. I p. 101*, a recherché l'origine de cette fable.

la maison
vendue

Mais le nom d'URBS était dans ces tems , presque exclusivement attribué à la ville de Rome. » *Parve, nec invideo, sine me liber ibis in urbem,* « dit OVIDE.

CIVITAS, dans la langue des historiens romains, ne signifiait pas une ville, mais un pays (3). C'est par ce nom que César désigne par tout, les divers pays gaulois, et notamment celui des Trévirois. » *Hæc civitas (Treviri) Rhenum, uti supra demonstravimus, tangit.* « L. V c. 3.

Quant au mot OPPIDUM, et qui signifiait, chez les Romains, une ville autre que Rome, César ne s'en sert nulle part, lorsqu'il parle du pays des Trévirois, quoiqu'il l'employe souvent en parlant d'autres pays gaulois, p. e. *Vesontio maximum Sequanorum oppidum* (Besançon), L. I. c. 38; *Durocortorum Rhemorum oppidum* (Rheims), L. VI c. 44; *Lutetia Parisiorum* (Paris), L. VI c. 3; L. VII c. 58; *Melodunum Senonum* (Melun), L. VII c. 58; etc.

Encore ces OPPIDA des Gaulois n'étaient ils pas toujours ce qu'on entend aujourd'hui par le nom de ville. C'était, ou des habitations construites sur une île, et garanties ainsi par la nature contre les

(3) D'ANVILLE, *notices de l'ancienne Gaule*, Paris 1760 p. 27.

invasions, telles que Melun et Paris, ou, quelquefois, de simples retraites munies de retranchemens.

Je me rapporte à ce que dit, à ce sujet, J. B. DE MARNE, *Histoire de Namur, préf. p. 14* :
 » On suppose ordinairement que le mot *oppidum*, dans César et les autres écrivains anciens, signifie un bourg, une ville, tels que nous en avons aujourd'hui. De là vient que, pour connaître les endroits, où étaient situées les prétendues villes dont parlent les anciens, on rapproche les noms par où ils les désignent, des noms modernes qui y ont quelque rapport, quoiqu'il soit certain que dans ces tems reculés, la Belgique septentrionale n'avait point de villes. Les endroits que César appelle *oppidum*, étaient des retraites au milieu de forêts, munies de retranchemens et de fossés, ou défendues par des bois fourrés. Là, les Belges se réfugièrent comme dans un asile. César s'en explique assez clairement en parlant des Bretons. *Oppidum enim Britanni vocant, cum sylvas impeditas vallo vel fossa munierunt, quo invasionis vitandæ causa convenire consueverunt. Comment L. V.* Ce qui était en usage sur ce point chez les Bretons, l'était pareillement chez les Belges septentrionaux lesquels, étant Germains d'origine, avaient conservé les usages des Germains, chez

qui, suivant le témoignage de Tacite, il n'y avait point de ville. « (4)

Il paraît donc que, dans ces tems, Trèves n'était pas une ville telle que nous l'entendons aujourd'hui.

Ce qui confirme cette opinion, c'est que l'empereur Constantin a célébré à Trèves, en l'an 309, le jour de la fondation de cette ville (5); ce qui, sans doute, n'aurait pas eu lieu, si cette fondation eut été antérieure à la conquête des Gaules

(4) DE MARNE ne parle que des Belges septentrionaux; aussi trouvons nous dans le Commentaires de César que quelques peuples belges avaient des *oppida* entourés de murs, tels que *Bibrax oppidum Remorum*, L. II c. 6, et *l'oppidum Nerviorum*, L. II. c. 30, 31, 32. Ce même historien décrit, L. VII c. 23, la manière dont les Gaulois construisaient leurs murs de ville, en bois et en pierres.

(5) » *Hic video hanc fortunatissimam civitatem, cujus natalis dies tua pietate celebratur.* « EUMENE in panegyri, ad Constantinum; BOUQUET T. I p. 716. Cette fête y a été célébrée à l'imitation de la ville de Rome, où l'on a célébré annuellement, au 21 avril, le jour de sa fondation, *diem natalem*; ADAM, recteur de l'université d'Edimbourg, Manuel des antiquités romaines, traduit en allemand et augmenté par MAYER, Erlang 1794, T. I page 1.

par les Romains, puisque dans ce cas, quand même l'époque de cet événement aurait encore été connue, du moins un empereur romain n'aurait eu aucune raison de célébrer une fondation à laquelle le peuple romain n'aurait contribué en rien.

Mais, malgré ces observations, il est certain que le lieu où existe aujourd'hui la ville de Trèves, a été le point de ralliement et le chef-lieu des Trévirois.

Nous avons vu que ce pays était situé dans la forêt des Ardennes.

Le vallon de Trèves, se prolongeant depuis l'embouchure de la Sarre jusqu'à la rivière de Ruwer (*Erubrus*, *AUSONII Mosella* v. 369), dans une étendue de trois lieues de longueur sur plus d'une demi-lieue de largeur, arrosé par la Moselle et situé au centre du pays, était, de tous les environs, le lieu le plus propre aux habitations, par la fertilité du sol, la douceur du climat et la facilité des communications que présentaient la Moselle et la Sarre.

C'était là, et probablement sur les deux rives de la Moselle (6), que les personnages les plus importans du peuple trévirois avaient fixé leurs demeures, distribuées, sans doute, comme les vil-

(6) Je reviendrai sur cette conjecture au §. 6 du chap. II.

lages des Germains décrits par Tacite ; c'était là qu'ils tenaient leurs assemblées et se réunissaient pour aller en guerre.

C'est dans ce seul sens que l'on peut admettre l'opinion de BROWERUS, *Proparascève antiquitatum trevirensium* (7), où il prétend que la ville de Trèves s'est étendue anciennement jusqu'à l'embouchure de la Sarre, dont elle est éloignée aujourd'hui de plus d'une lieue, et invoque, à l'appui de cette assertion, la tradition, les ruines d'anciens bâtimens et murs, et le témoignage d'AUSONE qui, en parlant de la Sarre, dit :
 » *Fessa sub augustis ut volveret ostia muris.* «

(7) M. MINOLA, professeur d'histoire et de géographie à l'école secondaire de Coblenz, dans un ouvrage écrit en allemand, sous le titre : *Abrégé des événemens mémorables qui ont eu lieu sur les bords du Rhin depuis Jules César jusqu'à la conquête de la Gaule par les Francs*, Ehrenbreitstein 1804, a manifesté le vœu que ce *Proparascève*, qu'il suppose n'exister qu'en manuscrit, fut imprimé. Il est dans l'erreur sur ce point. Le *Proparascève* se trouve en tête du premier tome des *Antiquitates et Annales trevirenses BROWERI et MASENII, Leodii* 1670. La première édition de cet ouvrage, *Colonia* 1626, a été supprimée, et HONTHEIM (*Hist. trev. diplom. Tomo III pag. 992*) n'en a connu qu'un seul exemplaire, qui existe encore à Trèves.

Un ancien monument qui nous reste, vient à l'appui de notre opinion. C'est le pont sur la Moselle, qui a servi de communication entre ce chef-lieu et la partie du pays située sur la rive gauche de ce fleuve, jusqu'à la Meuse (8). Les masses de lave qui forment la partie inférieure des piliers, et qui distinguent cette partie, des bâtimens romains que nous possédons encore, ces derniers construits en briques, en moëllons ou en grès, attestent que ce pont a été bâti avant la conquête du pays par les Romains; ce que paraît confirmer *TACITE, Hist. L. IV c. 77*, où, rapportant un fait qui s'était passé cent ans à-peine après cette conquête, il parle de ce pont comme ayant existé antérieurement: » *medius Mosellæ*

(8) En 1806 et 1807, ce pont a été embelli par une nouvelle arche, du côté de la Moselle opposé à la ville; cette construction sert également à la commodité de la navigation et à l'ornement des avenues, par les deux grandes routes qui y aboutissent; elle a été projetée et exécutée par M. GAUTAREL, ingénieur en chef des ponts et chaussées et membre de la société des recherches utiles du dép.^t de la Sarre, qui s'est acquis plus d'un titre à l'estime et à la reconnaissance des habitans de ce département. Au chap. III de ce traité, j'aurai occasion de parler d'autres travaux non moins utiles de cet Ingénieur.

pons, qui ulteriora colonie adnectit, ab hostibus insessus. (9) «

§. 9.

Monument mémorable. Recherches sur son origine.

C'est ici le lieu de parler d'un autre monument beaucoup plus précieux qui se trouve aujourd'hui à l'extrémité de la partie septentrionale de la ville de Trèves.

C'est un bâtiment antique, solidement construit en grès, par hautes assises, avec joints presque imperceptibles, sans mortier, composé de quatre or-

(9) C'est par erreur que M. OBERLIN, dans une note sur ce passage de Tacite, (*nouvelle édition, Leipzig 1861*) applique au pont de Trèves ce que STRABON, L. IV Géogr. dit d'un pont bâti sur le Rhin, vers le pays des Ubii, pour faire la guerre aux Germains. » *Infra Mediomatrices et Triboccos ad Rhenum Treviri, apud quos nostro tempore pons est factus à Romanis, qui BELLUM GERMANICUM GERUNT TRANS FLUVIUM; AD ISTA LOCA HABITABANT UBII.* « Nous reviendrons sur ce dernier pont au §. 11 de ce chapitre.

dres d'architecture, et dont le rez-de-chaussée est percé de deux portes voutées. Il a été converti par la suite, en une église dédiée à St. Siméon, et pour l'adapter à cette destination, on l'a enveloppé de terrasses, de murs et de chapelles, et on a démoli la partie supérieure du pavillon à droite.

Les uns pensent que ce monument est de construction gauloise, les autres, qu'il est de construction romaine.

Parmi les premiers, je citerai HONTHEIM, *Prodr. p. 15*, où il dit : » *Nec difficulter mihi persuadebitur, admirabilem illam saxorum molem, quam Romani deinde Portam Martis fecerunt, dixeruntque, similiter à Treviris non Romanis, sed Gallo-Belgis structam esse. Ut ita sentiam, facit exquisita in maximo opere simplicitas, atque similitudo hujus ædificii cum structura memorati pontis, quorum utrumque octopedalibus saxis ab imo fundamento attollitur* « etc.

Mais le style et la netteté de l'exécution paraissent attester que ce ne sont pas les anciens Gaulois, dépourvus de toute connaissance des règles de l'architecture, qui ont pu construire ce bâtiment dont nous admirons encore aujourd'hui les majestueux restes.

D'ailleurs, ce même bâtiment diffère essentiellement des piliers du pont de Trèves, en ce qu'il

est construit en grès, tandis que ces derniers le sont en blocs de lave, entassés les uns sur les autres.

Enfin, ce bâtiment présente deux portes qui, sans doute, étaient destinées à servir de portes de ville; mais comme rien ne prouve qu'avant l'arrivée des Romains dans ce pays, Trèves ait été une ville entourée de murs, ainsi que je crois l'avoir démontré au §. 8, les portes auraient été sans objet, si elles avaient existé avant la conquête de ce pays par les Romains.

M. PEYRE, dans un mémoire qui se trouve parmi ceux de l'institut national, classe de littérature et beaux-arts, Tome II au VII page 349, paraît être du même avis. Il remarque que les quatre ordres d'architecture sont dans la proportion de l'ordre dorique, et que l'architecture n'est pas achevée, ses différentes parties étant restées en masses. Il donne le plan et l'élevation du monument dans sa forme ancienne et moderne. (1)

(1) D'autres auteurs ont aussi donné le plan de ce même bâtiment, tantôt sous la forme d'église, comme *BROWERUS Ant. et Ann. trev. T. I p. 99*, tantôt d'après sa forme primitive, comme *HONTHELM, Prodrum. p. 16*, et *WYTTENBACH* dans son *Esquisse de l'histoire tréviroise (Abriss der trierischen Geschichte)* insérée dans l'almanach de Trèves de 1807. Ce dernier plan est le plus exact.

Lors du voyage de S. M. l'Empereur à Trèves, en l'an 13, Elle a ordonné de rendre ce monument à ses premières formes, en le dégageant des constructions modernes, sans rien changer aux anciennes, de manière qu'il puisse être employé à un établissement public.

En conséquence de ces ordres, et sur les plans et dévis rédigés par l'ingénieur en chef du département de la Sarre, ainsi que sur un avis du Conseil des bâtimens près le ministère de l'Intérieur, S. E. le Ministre vient d'allouer une somme pour la restauration de ce monument.

Conquête du pays des Trévirois par les Romains.

Les invasions que les Helvetiens, pressés par les Germains sous Arioviste leur chef, tenterent dans le pays des Gaulois, au travers d'une province romaine (1), servirent de prétexte à César pour marcher contre eux (58 ans avant l'ère chrétienne). A-peine les avait il battu, que les *Ædui* (le peuple d'Autun) et les Trévirois lui envoyèrent des députations pour implorer son secours, les premiers contre Arioviste, et les seconds contre les Sueves, peuple german, rassemblé sur le Rhin et prêt à passer ce fleuve; *CÆSAR de B. G. L. I c. 37.* César resolut de marcher contre Arioviste, le défit, chassa les Germains au delà du Rhin, et ramena ses troupes en quartier d'hiver dans la Franche-Comté (*ad Sequanos*); *L. I c. 53, 54.*

(1) Province romaine, c'est-à-dire, cette partie de la Gaule transalpine que les Romains avaient déjà conquise antérieurement. D'ANVILLE la fait connaître dans sa *Notice de l'ancienne Gaule*, Paris 1760, pages 3 et 4.

Les Belges conçurent alors des soupçons sur les projets hostiles de César, et se réunirent pendant l'hiver, pour défendre leur liberté; ce qui engagea ce général à marcher, au commencement de l'été suivant, sur leurs frontières; *L. II c. 1, 2.* Cependant les Trévirois restèrent fideles à son alliance. Mais, dans une bataille que César livra aux Belges dans le pays des *Nervii*, et qui paraissait tourner à son désavantage, la cavalerie que les Trévirois avaient envoyée à son secours, l'abandonna et retourna dans son pays; *L. II c. 24.* Néanmoins César remporta une victoire complète sur les *Nervii*, *L. II c. 29*, tandis que Crassus qu'il avait envoyé en Bretagne, soumit les peuples de ce pays jusqu'aux bords de la mer; *L. II c. 34.*

Mais ces mêmes peuples s'étant révoltés ensuite, et César craignant une insurrection générale des Gaulois, il envoya, l'année suivante, Crassus dans l'Aquitaine et Sabinus en Bretagne, et donna à Brutus le commandement d'une armée navale, *L. III c. 11*, et au moyen de ces mesures, il subjuga les pays maritimes des Gaules, *L. III c. 16*, pendant que Labienus avait été envoyé dans les pays des Trévirois pour contenir les Belges et empêcher les Germains de venir à leur secours, *L. III c. 11.*

L'année suivante, qui fut celle de la quatrième campagne de César dans les Gaules, les Germains passerent le Rhin, et inquieterent les Belges et entr'autres les *Eburones* et *Condrusi* qui étaient sous la protection des Trévirois; *L. IV c. 6.* César les battit et les chassa au delà du Rhin. Il passa, peu après, lui-même ce fleuve, autant pour en imposer aux Germains que pour porter du secours aux *Ubii*, peuple de cette nation qui avait en demandé contre les Sueves. *L. IV c. 15, 16, 19. (2)*

Après son retour, il se rendit dans le pays des *Morini* (3), d'où il s'embarqua pour l'Angleterre, qu'il abandonna bientôt pour retourner sur le Continent, après s'y être fait donner des otages; *L. IV c. 21 et suivans.*

César ouvrit la campagne suivante par l'armement d'une nouvelle flotte dans un des ports des *Morini* (*portus Itius*), et se rendit delà, avec un

(2) J'examinerai, au §. suivant, la question de savoir sur quel point César a opéré ce passage.

(3) Sur les bords de la mer, entre l'Éscout et la Somme. CÉSAR dit, *L. IV c. 21*, que le passage en Angleterre est le plus court sur cette côte. VIRGILE appelle les *Morini* le peuple le plus reculé; *Extremique hominum Morini; Æneid. L. VIII v. 737.*

corps d'armée, dans le pays des Trévirois qui ne se trouvaient pas aux assemblées, refusaient d'obéir et étaient soupçonnés d'avoir engagé les Germains à passer le Rhin; *L. V. c. 2.*

Le peuple trévirois était partagé alors en deux factions, dont l'une avait pour chef Induciomarus et l'autre Cingetorix, qui se disputaient la principauté. Cingetorix vint offrir à César son amitié; Induciomarus, craignant d'être abandonné par les siens, lui envoya une députation. César, tout en rassurant ce dernier, reconcilia les principaux avec Cingetorix, dont il avait intérêt d'augmenter le crédit, à cause de son dévouement et des services qu'il lui avait rendus. Il retourna ensuite au port *Itius*, et fit voile pour l'Angleterre, emmenant un grand nombre des Gaulois comme otages, de peur qu'il ne survint quelque révolte pendant son absence; *L. V. c. 4, 5.* Après son retour de cette île, *L. V. c. 23*, il distribua son armée dans divers quartiers d'hiver. Les légions de Labienus étaient placées dans le pays des *Remi*, sur les frontières des Trévirois; *L. V. c. 24.*

Depuis ce tems, Induciomarus ne cessa pas de rassembler des troupes, d'exciter ses voisins et particulièrement les Germains contre les Romains, au moyen de belles promesses et de nouvelles de défaites essuyées par leur ennemi commun; *L. V.*

c. 26, 47, 53 et 55. Il s'était acquis une telle autorité parmi les Gaulois qu'ils lui envoyèrent de toutes parts des ambassadeurs pour solliciter sa faveur et son amitié. Il commença par convoquer une assemblée armée, dans laquelle il déclara ennemi son rival Cingetorix et annonça sa résolution d'attaquer le camp de Labienus ; *L. V c. 56*. Mais Labienus, informé de ce projet, prit tellement ses mesures que, dans une sortie, ses troupes surprirent et tuèrent Induciomarus ; *L. V c. 58*.

Après sa mort, les Trévirois donnèrent le commandement à ses parens (*ad ejus propinquos a Treviris imperium defertur*), sollicitèrent les Germains, se réunirent plusieurs peuples belges, et, pendant que César, au commencement de la campagne suivante, faisait des préparatifs pour les réduire, se préparèrent à attaquer Labienus. Celui-ci, ayant reçu du secours de César, les engagea, par un stratagème, à livrer bataille sans attendre les Germains, et remporta sur eux une victoire complète.

Peu de jours après, le pays se rendit à Labienus (*civitatem recepit*), les troupes auxiliaires des Germains se retirèrent chez elles, avec les parens d'Induciomarus qui avaient provoqué cette insurrection, et la principauté fut déferée à Cingeto-

rix qui toujours était resté dévoué aux Romains.
L. VI c. 2 - 8.

CE FUT LE PREMIER ACTE DE SOUVERAINETÉ
QUE CÉSAR EXERÇA SUR LES TRÉVIROIS, dit
HONTHEIM, Prodrom. page 38.

Après cet événement, César passa pour la se-
conde fois le Rhin, pour porter la guerre dans la
Germanie.

Ces deux passages ayant eu lieu dans le pays
des Trévirois, il ne sera peut-être pas sans inté-
rêt de terminer ce chapitre par rechercher les
points sur lesquels ils ont pu être effectués.

Sur quels points César a-t-il passé le Rhin?

Pour répondre à cette question, il sera nécessaire de rapprocher toutes les notions que César nous a fournies sur cet objet. Elles ne sont pas nombreuses.

César se trouva en quartier d'hiver dans les environs des *Morini*, lorsqu'il apprit que quelques peuples germains avaient envahi le pays des *Menapii* et commençaient à faire des courses jusqu'à ceux des *Eburones* et des *Condrusi*. Il se mit en marche et battit les Germains, lesquels parvenus, en fuyant, jusqu'à l'endroit où la Moselle se joint au Rhin (1), se jetèrent dans ce fleuve; *L. III c. 29, L. IV c. 1 - 15.*

(1) On lit dans les Commentaires de César: » *Ad confluentem Mosæ et Rheni*; « mais, en combinant les faits exposés ci-dessus avec les détails que nous donne César sur son deuxième passage du Rhin et qui seront rapportés plus bas, il paraît évident qu'il faut lire avec *CLUVERIUS Germ. ant. L. II c. 14, VALÉSIUS Not. Gall. p. 363, D'ANVILLE, Notice de l'ancienne Gaule p. 468* et autres; Moselle,

Ce fut alors que César résolut d'aller en Germanie, ayant été prié par les *Ubi* de leur porter du secours. A cet effet, il fit construire un pont de bois, et le passa le dixième jour. Il marcha dans le pays des *Sigambri*, se rendit de là dans celui des *Ubi*, et après avoir resté 18 jours sur la rive droite du Rhin, il repassa ce fleuve et fit détruire le pont; *L. IV c. 16 - 18.*

Le même historien nous donne un peu plus de détail sur son deuxième passage que sur le premier.

Etant arrivé du pays des *Menapii* dans celui des Trévirois, César se décida à passer le Rhin. Il fit faire un pont, un peu au dessus de celui où il avait placé le premier (*paulum supra eum locum quo ante exercitum transduxerat*), ce qui s'effectua en peu de jours; et laissant du côté des Trévirois une forte garnison près du pont (*firmiter in Treviris presidio ad pontem relicto*), il fit passer le reste de son armée. En repassant le Rhin,

C 2

Mosella, au lieu de Meuse, *Mosa*. *CAMUS*, p. 121 du *T. I* de son *Voyage fait dans les départemens nouvellement réunis*, a fait la même faute, en plaçant, deux fois sur une même page, la ville de Trèves sur les bords de la Meuse.

il ne fit rompre le pont que du côté des *Ubii*, et du côté des Trévirois il fit dresser une tour à quatre étages (*quatuor tabulatorum*) avec de grands retranchemens, et y laissa deux cohortes ; *L. IV c. 9 et 29*. Quelque tems après, les *Sigambri*, les plus voisins du Rhin, passerent ce même fleuve, à 30,000 pas au dessous du lieu où se trouvait le pont en partie détruit, et se porterent dans le pays des *Eburones* ; *L. VI c. 35*.

MUNSTERUS Cosmogr. L. III, sous l'article : *de Suevia* (page 568 de l'édition imprimée à Bâle, 1550), croit que l'un des ponts de César a été construit *apud Ubios seu Colonienses*, et l'autre *apud Menapios sive Geldros*. (2)

PREUSCHEN, dans ses *Monumens des anciennes révolutions physiques et politiques en Allemagne*, Francfort 1787 (ouvrage écrit en allemand), prétend, page 282, que César a bâti son premier pont à Deutz vis-à-vis de Cologne, et il ajoute

(2) M. MINOLA, dans son ouvrage cité ci-dessus, s'est apparemment trompé en disant, p. 197, que Munsterus a indiqué Mayence comme le lieu des passages de César. Cet auteur, sous l'art: *Mogunciacum*, (édition de 1550 p. 482), fait bâtir un pont à Mayence par Julien (*Julianus Cesar*), et non par Jules César.

qu'en 1750 et 1767, on en a encore vu les restes dans le Rhin. Le même auteur, dans son *Abrégé des révolutions principales etc. Francfort 1788* (également en allemand), cherche à nous persuader, page 28, que le passage a eu lieu dans les environs de Kamp et Osterspey, environ trois lieues au dessus de Coblentz. (3)

ECCARD de origine Germanorum L. I, fait passer César, pour la première fois, au dessus de Coblentz (§. 92), et pour la deuxième fois, un peu plus haut, près de Rheinfels (§. 96). D'autres placent ces passages à Bingen et même à Mayence.

CLUVERIUS, Germ. ant. L. II c. 14, pense que le premier pont a été construit un peu au dessous d'Andernach, et le deuxième à Andernach même.

Enfin, *BROWERUS Antiq. et annal. trev. T. I p. 123 de l'édition de 1670, HONTHEIM, Prodr. hist. trev. dipl. p. 209 note a (4), VAN ALPEN*

(3) Pour le prouver, il dérive le nom *Kamp* de *campus* (camp) et *Osternspey* du mot allemand *Spæhen*, en latin *Speculari*; parceque, dit-il, il s'y trouve un fort, *Specula*. Il est fort inutile, sans doute, de discuter le mérite de ces raisonnemens.

(4) Mais, si Hontheim dit dans cette note a, que le pont de Strabon est le même que celui de Cé-

p. 369, *MINOLA* p. 198, etc. s'accordent à soutenir que les deux passages ont eu lieu entre Coblenz et Andernach, dans ce bassin également célèbre par les différens passages que les armées françaises y ont opérés sur le Rhin, pendant la guerre de la révolution.

En effet, tout se réunit à l'appui de cette dernière opinion.

Nous avons vu que le deuxième pont de César a donné sur le pays des Trévirois d'un côté, et sur celui des *Ubi* de l'autre ; et qu'il a été construit à une distance insignifiante du lieu où s'était trouvé le premier : Ainsi le premier pont a été construit de même, entre le pays des Trévirois et celui des *Ubi*. (5)

sar, c'est qu'il ne se rappelait pas alors que le premier de ces ponts a été construit en pierres, dont il atteste avoir vu lui-même les restes, tandis que le premier pont de César a été construit en bois, et cela en dix jours, et le deuxième de la même manière, (*nota atque instituta ratione*), et en moins de tems encore (*magno militum studio, paucis diebus*), *CÆSAR* **L. VI** c. 9.

Nous parlerons du pont de Strabon à la fin du présent paragraphe.

(5) Ainsi les Germains poursuivis par César immédiatement avant ce premier passage, se sont je-

Ces Ubii habitaient la rive droite du Rhin, depuis Cologne, jusqu'à la Lahn à une lieue au dessus de Coblentz, suivant les uns, ou jusqu'au Mein vis-à-vis de Mayence, suivant les autres (*ECCARD de orig. Germ. L. I §. 92; CLUVERIUS L. III c. 5, HUMMEL T. I p. 157, VAN ALPEN p. 344*).

Nous avons vu également que César, lors de son premier passage, a marché dans le pays des *Sigambri*, et qu'après son deuxième passage, les mêmes *Sigambri* ont passé le Rhin, à 30,000 pas au dessous du pont, pour aller dans le pays des *Eburones*. Les *Sigambri* demeuraient derrière les *Ubii* entre le *Sigus* en allemand *Sieg*, et l'*Ambra* en allemand *Emmer* (*HAVS 7. Cæs. comm. de B. G. Mogunt. 1783, p. 156 note b*). La première de ces rivières jette dans le Rhin, environ 12 lieues au dessous de Coblentz, et l'autre dans le Weser.

Tout porte donc à croire que les Germains, battus par César, se sont retirés dans le pays des Trévirois vers la Moselle, que César les a

tés dans le Rhin au confluent de ce fleuve et de la Moselle. D'ailleurs César étant venu des environs des *Morini* pour les attaquer, il est naturel de penser qu'ils ont dirigé leur fuite vers le côté opposé, c'est-à-dire, vers la Moselle.

poursuivis jusqu'au confluent de ce fleuve et du Rhin, où il a opéré son premier passage ; et que deux ans après, César venant du pays des *Mena-pii*, s'est dirigé tout droit vers ce même point, dont il connaissait la situation avantageuse, pour y passer le Rhin. (6)

Ce qui paraît faire naître quelque difficulté à ce sujet, c'est un passage de *FLORUS L. III c. 10 rerum roman.* qui porte : » *Hic vero jam Cæsar ultro MOSULAM* (les anciennes éditions de cet historien ont *Massiliam*) *navali ponte transgreditur, ipsumque Rhenum. — Nec semel Rhenus, sed iterum quoque, et quidem ponte facto, penetratus est.* «

» Ainsi, pourrait on dire, César, avant de passer le Rhin pour la première fois, a commencé par passer la Moselle ; ainsi, son premier passage du Rhin a eu lieu sur la rive droite de la Moselle. «

(6) Lorsqu'il s'agit de connaître le terrain que César a jugé le plus propre à ses opérations militaires, les généraux français qui, vers la fin du dix-huitième siècle, ont choisi cette même position pour les mêmes opérations, sont, sans doute, une autorité infiniment plus respectable que quelques auteurs modernes qui n'ont fait que manifester une opinion contraire.

Mais, si FLORUS, par *Mosula* ou *Massilia*, a entendu la Moselle, on en doit tirer la conséquence que les Germains, fuyant devant le vainqueur, ont gagné la rive droite de la Moselle qui, dans les environs de Metz, pouvait n'être pas fort éloignée du champ de bataille, et qu'en suivant le cours de cette rivière et pressés par César, ils se sont jetés dans le Rhin au dessus de Coblenz. Alors César aurait nécessairement dû passer la Moselle à Coblenz (7) avant que de passer le Rhin entre ce lieu et Andernach.

Car, il est essentiel de remarquer que, depuis Coblenz jusqu'à Bingen, ainsi que depuis Andernach jusqu'aux environs de Bonn, le Rhin est bordé sur ses deux rives, de hautes montagnes, tandis qu'entre Coblenz et Andernach il n'a, sur la rive droite, que des collines moins fortes, et une vaste plaine sur sa gauche. Il serait donc absurde de supposer que César, dans le dessein de porter la guerre dans le pays des *Sigambri*, ait quitté la plaine entre Andernach et Coblenz, pour passer la Moselle, se jeter dans les gorges

(7) Avant l'an 1343 il n'existait pas de pont en pierres à Coblenz, c'est ce que nous apprenons par un diplôme que nous fait connaître *HONTHEIM Hist. trev. dipl. Tome II page 155.*

qui bordent le Rhin plus haut, y passer ce dernier fleuve et redescendre ensuite sur sa rive droite jusqu'aux frontières des *Sigambri*.

Il paraît que depuis l'époque où César, comme nous avons vu, a laissé une garnison auprès du pont, sur la rive gauche du Rhin, les Romains n'ont plus quitté cette position. Un grand nombre d'antiques trouvés dans les environs (8), les mommens dont on y voit encore les restes, et dont l'histoire nous fait connaître l'origine et la destination, ne laissent aucun doute sur cet objet.

Quarante ans plus tard, Drusus a construit sur les bords du Rhin plus de cinquante forts (*Castella*), *FLORUS L. IV c. 12*, dont un probable-

(8) Dans le Muséum de la société des recherches utiles du dép.^t de la Sarre, on voit une urne en verre de couleur verte, à deux anses, de 29 centimètres de hauteur sur 25 centimètres dans sa plus grande largeur, contenant des cendres et des os calcinés, qui, suivant le certifiat dont elle est accompagnée, a été trouvée en 1757, près du château d'été de l'électeur de Trèves à Kerlich, sur la rive gauche du Rhin, entre Coblentz et Andernach, renfermée dans un cercueil de 4 pieds de largeur. Non loin du cercueil, on a trouvé le foyer où le cadavre avait été brûlé, des ruines de murs et de voutes, et un pavé de pierres calcaires.

ment à Coblentz, *AMMIEN MARCELLIN L. XVI c. 3.*

Du tems de Strabon, c'est-à-dire, sous l'empereur Auguste, un pont en pierres a été construit entre Coblentz et Andernach, (*STRABON L. IV Geogr.*), près de Cunostein-Engers, dont les restes ont été examinés et décrits dans le dernier siècle par le Jesuite de Reiffenberg et M.^r de Hontheim, (*HONTHEIM Prodr. p. 209 note a*) et existent encore aujourd'hui (*MINOLA p. 184*). *TACITE* parle de ce même pont, *Annal. L. I c. 69.*

Enfin, par des fouilles faites depuis 1791 jusqu'en 1801, on a découvert, sur la rive droite du Rhin près de Neuwied, outre un grand nombre d'autres ruines, anciennes routes, medailles, statues, ustensiles etc., un fort (*Castellum*) à une demi-lieue de cette ville, dont la description détaillée et intéressante se trouve dans l'ouvrage de M. *MINOLA*, p. 175 et suivantes, ainsi que dans les *Notices* publiées par M. *MATHIÆ*, ancien professeur à l'école centrale de Mayence, ces notices faisant partie du 1.^{er} Tome du *Recueil des Mémoires et Actes de la société des sciences et arts du département du Mont-Tonnerre.*

M. *HOFFMANN*, officier du génie à Neuwied, qui a dirigé les travaux relatifs a ces fouilles, publia, en 1801, dans un journal allemand, ayant pour

titre: *Niederrheinisch-westphälische Blätter*, par
ASCHENBERG, Tome I cahier 2, p. 343, des
notices raisonnées sur les chemins, bâtimens,
fortifications et autres antiquités, decouverts dans
les environs de Neuwied.

NOTICES

SUR LES

ANCIENS TRÉVIROIS.

CHAPITRE II.

Des anciens Trévirois, depuis la conquête de leur pays par les Romains, jusqu'à l'époque où ce même pays a passé sous la domination des Francs.

§. 1.

Tentatives des Trévirois pour recouvrer leur liberté. Événemens de guerre.

LES Trévirois vaincus, ne supportèrent la domination des Romains qu'autant qu'ils y furent

forcés par les armes. C'est pourquoi, César, l'année qui suivit celle de la conquête de leur pays, (51 ans avant l'ère chrétienne), y envoya Labienus, avec deux légions. » *Labienum cum II legionibus in Treviros mittit, quorum civitas propter Germaniæ vicinitatem quotidianis exercitata bellis, cultu et feritate non multum a Germanis differebat, neque imperata unquam, nisi exercitu coacta faciebat.* « *HIRTIVS de B. G. L. VIII c. 25.* L'année suivante, Labienus batut les Trévirois et les Germains, qui étaient venus les secourir ; *HIRT. L. VIII c. 45.*

Après la mort de César, les Trévirois se révoltèrent de nouveau, 29 ans avant l'ère chrétienne, mais ils furent réduits par Nonius Gallus. *DION. CASSIUS L. 51.*

Il paraît que depuis ce tems, les Trévirois restèrent tranquilles jusqu'en l'an 21 de l'ère chrétienne, sous l'empereur Tibère.

A cette époque, une insurrection se manifesta dans la Gaule, occasionnée par l'énormité des contributions, l'usure, les sévices et l'orgueil de ceux qui la gouvernaient. (1) Chez les Trévirois elle

(1) On peut juger de la conduite que les Romains tenaient dans les pays conquis, par ce passage de *FLORUS, L. IV*, où il parle de l'expédition d'Au-

avait été excitée par Julius Florus, et chez les *Ædui* par Julius Sacrovir, qui, pour attirer les autres peuples de la Gaule dans leurs intérêts, leur persuadaient que le moment favorable pour rétablir leur liberté avait paru. Mais les révoltés furent bientôt dispersés et détruits, et les deux chefs de l'insurrection se donnerent la mort; *TACITE Annal. L. III c. 40—46.*

La tranquillité qui succéda à ces orages, ne fut pas de longue durée.

guste contre les Germains : » *Concupit facere provinciam ; et factum erat, si Barbari TAM VITIA NOSTRA, QUAM IMPERIA FERRE POTUISSENT. DION. CASS. L. 54* donne une idée des déprédations que, sous le même empereur, les Romains exercèrent dans la Gaule. Auguste nomma receveur général (*procurator*) dans la Gaule, un nommé Licinius affranchi de J. César, qui se permit toutes sortes de vexations. En faisant rentrer les impôts, il en perçut aussi à son profit; et comme ces impôts étaient payés par mois, il poussa l'impudence jusqu'à ordonner que l'année serait composée de 14 mois. Les Gaulois ayant dénoncé ces exactions à l'empereur, Licinius, pour échapper à la punition, présenta ses trésors à Auguste, en lui faisant accroire que c'était pour lui qu'il les avait amassés et afin que l'aisance ne portât pas les Gaulois à se révolter.

Les crimes de Néron et les oppressions qu'il exerça sur les Gaulois, excitèrent dans ces contrées un mécontentement général, qui éclata en l'an 68. C. J. Vindex, Gaulois de nation, pro-préteur, se mit à leur tête, et offrit l'empire à Galba; *DION. CASS. L. 63, PLUTARCHE in Galba.* Galba fut élu empereur par les Espagnols et par les Gaulois, et reconnu par l'armée comme tel. *EUTROP. Hist. rom. L. 7.* Il accorda, par reconnaissance, aux Gaulois le droit de cité et une diminution sur les impôts, en exceptant cependant de cette faveur les pays limitrophes du Rhin, dont il resserra même les frontières à l'avantage des autres peuples, parceque les armées stationnées sur le Rhin avaient tardé à abandonner le parti de Néron, et qu'il soupçonna ces pays d'être d'accord avec les armées; *TACITE Hist. L. I c. 8. SUETONE in Galba* ajoute qu'il a puni ces pays par l'augmentation des impôts et par la démolition des murs de quelques villes, et qu'il a condamné leurs administrateurs à la mort, avec leurs familles.

Il rappela Virginius Rufus chef de ces armées, et le remplaça par Hordeonius Flaccus dans la partie supérieure, et par Aulus Vitellius dans la partie inférieure du Rhin; *TACITE Hist. L. I c. 9.*

Les Trévirois , et les autres peuples gaulois , sur lesquels Galba avait exercé cette vengeance , se lièrent avec les légions ; celles-ci nommerent Vitellius empereur , et les Gaulois mécontents s'empresserent de suivre leur exemple ; c. 51—57.

Pendant ce tems , en l'an 69 , Galba fut assassiné à Rome , et Othon , d'abord proclamé empereur et battu ensuite par les troupes de Vitellius , se donna la mort ; Vespasien , à son tour , disputa l'empire à Vitellius , successeur d'Othon. La guerre portée ainsi en Italie , le Rhin se trouva dégarni de troupes.

Les Gaulois , qui bordaient ce fleuve , crurent devoir saisir cette occasion , pour mettre un terme aux oppressions qu'ils avaient endurées.

Claudius Civilis , batave , jouissait , tant par sa naissance que par ses qualités personnelles , d'un grand crédit dans son pays. Il avait déjà été arrêté sous Néron ; mais acquitté ensuite par Galba , il fut de nouveau accusé sous Vitellius. C'est ce qui lui fit concevoir le projet de se venger , et de tirer avantage des troubles qui régnaient à cette époque. Il fit semblant d'embrasser le parti des Vespasiens.

Vitellius avait ordonné une levée de troupes dans le pays des Bataves. La manière d'y procéder de la part de ceux qui étaient chargés de

cette opération, servit de prétexte à Civilis pour soulever les Bataves, et pour engager les peuples voisins à faire cause commune avec eux. (2) Ils le nommerent leur chef, envahirent le camp des Romains, et les disperserent; *TACITE Hist. L. IV c. 12—16.*

Les Germains, ainsi que plusieurs peuples gaulois, s'étant joints à Civilis, il avoit remporté des avantages signalés, aux années 69 et 70; c. 17—37, lorsque la nouvelle de la mort de Vitellius l'engagea à redoubler d'efforts pour la poursuite de la guerre.

Civilis ne dissimula plus ses projets ambitieux, et les légions de Vitellius se déclarerent contre Vespasien.

Classicus, *præfectus alæ*, dans le pays Trévirois, Tutor, du même pays, et J. Sabinus du pays des *Lingones*, eurent une entrevue avec Civilis et résolurent de saisir le moment favorable, pour se délivrer du joug des Romains. On tua Vocula, chef des légions romaines, dans son

(2) Pour stimuler les Trévirois à y prendre part, Civilis leur reproche leur docilité à se soumettre aux exactions des Romains. » *Vos autem Treviri, cæteraque servientium animæ, quod pretium effusi toties sanguinis expectatis, nisi ingratham militiam, IMMORTALIA TRIBUTA?* » *TACITE Hist. L. IV c. 32.*

camp, on fit prêter aux légions, le serment de fidélité A L'EMPIRE DES GAULOIS. Tutor et Classicus furent nommés chefs ; le premier marcha vers Mayence ; C. 54—60.

Cependant la discorde et la jalousie divisèrent bientôt les différens peuples gaulois ; dans une assemblée tenue à Rheims, les *Remi* parlaient dans les intérêts des Romains ; mais les Trévirois, ayant à leur tête Valentin, étaient d'un avis contraire.

Pendant que le tems se passait ainsi en pourparlers, les peuples révoltés négligèrent de se mettre en mesure, et Tutor qui avait les Trévirois sous son commandement, fut battu à Bingen ; C. 61—70.

Tel était l'état des choses, lorsque Petilius Céréalis arriva à Mayence pour commander l'armée romaine. Valentin, qui n'avait pas assisté à la bataille de Bingen, rassembla les Trévirois dispersés, et se retrancha à *Rigodulum* (aujourd'hui Riol), à trois lieues au dessous de Trèves, dans une plaine bordée par la Moselle. Céréalis, au moyen de marches forcées, y arriva le troisieme jour, culbuta les Trévirois, fit leur chef Valentin prisonnier, et entra le lendemain dans la capitale du pays. Les troupes voulaient piller et bruler la ville, patrie de Tutor et de Valentin ;

mais Céréalis les calma , et pardonna aux légions révoltées qui , s'étant d'abord retirées de Bingen à Metz , vinrent le joindre ; *C. 71—75.*

Pendant que Céréalis occupait la ville de Trèves, Civilis , Classicus et Tutor réunirent une armée, et l'attaquèrent, pendant la nuit, si inopinément, que, dans son lit encore, il apprit la défaite de ses troupes. L'ennemi s'était déjà emparé de la moitié du pont sur la Moselle, lorsque Céréalis le repoussa , le mit en fuite et le poursuivit ; *c. 76—80.*

Valentin fut condamné à mort ; Tutor et Classicus se retirèrent sur la rive droite du Rhin, avec 113 sénateurs trévirois , et Civilis , après plusieurs revers , finit par se reconcilier avec Céréalis ; *L. IV c. 85, L. V c. 19 et 26.*

C'est ainsi que se termina une guerre qui a fait époque dans les annales de Rome et affermi la paix dans la Belgique.

Divisions territoriales des Gaules. Organisations.

César, ayant conquis la Gaule, ne se donna pas le tems d'organiser ce pays. » *Bellum in Gallia maximum gestum est, sed nondum legibus, nondum jure certo, nondum satis firma pace devincti* « ; *CICERO in orat. de provinc. consul.*

Il donna cependant aux trois Gaules la forme d'une province, y envoya des lieutenans, et leur imposa une contribution annuelle sous le nom de *Stipendium* : » *Omnem Galliam, quæ a saltu pyra-neo, alpibusque, et monte Gabenna, fluminibus Rheno et Rhodano continetur, in provinciæ formam redegit, eique quadringentis in singulos annos stipendii nomine imposuit* « ; *SUETONE J. Cæsar c. 25.*

Mais ce ne fut que sous Auguste que les Gaules reçurent une espee d'organisation. César Octavien, après avoir pris le nom d'Auguste, 28 ans avant l'ère chrétienne, vint, l'année suivante, à Narbonne, où il tint une assemblée, pour régler ce qu'il jugeait convenable, et ordonner un dénombrement, (*censum*) dans les trois Gaules;

DION CASSIUS L. 53 ; *LIVII Epitome L. 134*. Il divisa , probablement à la même occasion , la Gaule en quatre parties , savoir ; la Narbonnaise , la Lionnaise , l'Aquitannique et la Belgique. *STRABON L. IV Geogr.* et *DION CASS. L. 53* , nous font connaître cette division.

Ce dernier auteur , qui a écrit plus de 250 ans après ces événemens , ajoute , que la partie de la Belgique qui borde le Rhin , a reçu les noms de Germanies supérieure et inférieure.

PTOLEMÉE , qui a vécu vers le tems d'Adrien , parle dans le même sens , *L. II c. 9*. Après avoir rangé les Trévirois parmi les peuples belges , il dit que la partie de la Belgique située sur le Rhin , depuis la mer jusqu'à la rivière *Obringa* ou *Obrincus* , dans laquelle il comprend les villes de Bonn (*Bonna*) et de Mayence (*Moconciacum*) , s'appelle la Germanie inférieure , et la partie au dessus de l'*Obringa* , la Germanie supérieure. (1)

(1) Les opinions des auteurs modernes sont partagées sur la question de savoir , à quelle rivière on doit attribuer le nom d'*Obrincus*. *SERARIUS mogunt. rerum L. I c. 13* , et *MINOLA, Abrégé etc. p. 151* , entendent , sous ce nom , le Mein , qui , sur la rive droite du Rhin , se jette dans ce fleuve , presque vis-à-vis de Mayence. Ils se fondent sur ce que Ptolemée place Mayence dans la Germanie

On n'a pas de date certaine sur l'époque, ou cette subdivision de la Belgique, en Belgique

inférieure, au dessous de cette riviere. Mais Ptolemée s'est trompé; car Mayence appartenait à la Germanie supérieure, ainsi qu'il conste par le témoignage de tous les historiens. Par une erreur pareille, Ptolemée, au même passage, présente les *Nemetes*, *Vangiones* et *Triboci* dans un ordre invers. *BROWERUS Annal. Trev. T. I p. 66*, entend sous le nom d'*Obrincus*, la Moselle; *SCHOEFFLIN Alsat. illustr. T. I p. 145*, en discutant les opinions des divers auteurs à ce sujet, paraît être du même avis. Enfin, d'*ANVILLE*, notice de l'ancienne Gaule, sous l'art. *Obrincus*, *FUCHS*, ancienne histoire de Mayence (en allemand) *T. I p. 296 note a*, et plusieurs autres, auxquels se joint *Bouquet T. I p. 78 note a*, soutiennent que c'est la petite riviere de l'*AAR*, qui se jette dans le Rhin entre Andernach et Bonn. En effet, cette opinion leve toutes les difficultés; et d'ailleurs l'*Aar* a été effectivement la frontiere des *Ubii* de ce côté, ce qui sera prouvé au §. 3 de ce chapitre. Au reste, la Moselle et le Mein sont des rivieres assez considérables pour qu'elles eussent dû être désignées par quelqu'autre historien sous le nom d'*Obrincus*, si jamais elles l'avaient porté.

En cherchant l'étymologie du nom *Obrincus*, je trouve les mots allemands *Ufer* (anglosax. *Ofer*) en français *bord*; et *Enk*, en français *sans*; ainsi

proprement dite , et en Germanie supérieure et inférieure , doit avoir été opérée.

BOUQUET dit, page XIV de la préface du 1.^{er} Tome de son ouvrage, que suivant les uns , les deux Germanies ont été démembrées de la Belgique peu après Auguste, et, suivant les autres, sous le regne de Néron.

D'autres , et notamment *SCHOEPFLIN Alsat. ill. T. I p. 139*, et *HONTHEIM Prodr. p. 40*, soutiennent que cette subdivision a été faite sous

que nous apprend *WACHTER Glossar. Germ. au mots Ufer, et Boden*, s'appuyant , pour la dernière signification , sur l'autorité de *LEIBNITZ. Obrincus* veut donc dire : *riviere sans bord*, ce qui convient parfaitement à la riviere de l'*Aar*, laquelle coule dans une vallée étroite, entre des montagnes très rapprochées ; *Mémoire statistique du département de Rhin et Moselle, publié par ordre du Gouvernement ; Paris an XII, page 9. PLINE* donne, *L. III c. 16*, une étymologie tout-à-fait semblable au fleuve du *Po*, lorsqu'il dit : » *Ligurum quidem lingua annem ipsum BODINCUM vocari quod significet FUNDO CARENTEM.* « En conséquence, il dérive le nom *Bodincus* du mot allemand *Boden*, en anglais *Bóttom*, en français *fond*, et de *Enk*, en français *sans* ; *WACHTER*, au mot *Boden*. On sait que les Liguriens étaient originairement Gaulois ; *MEN-TELLE Géogr. comparée, Italie, p. 86.*

Auguste, à l'époque de la division des Gaules en quatre provinces, s'appuyant sur DION CASSIUS, qui a compris l'un et l'autre fait dans une même énonciation.

Mais ce dernier historien ne parle pas d'une subdivision formelle, mais des dénominations que ces districts ont reçues de la circonstance qu'ils étaient habités par des Germains. *Celtæ quidam, dit-il, quos Germanos vocamus, cum omnem celticam regionem, quæ ad Rhenum est, occupassent, effecerunt, ut ea Germania vocaretur: superior etc.*

Il serait donc possible que jamais la subdivision dont nous venons de parler, n'ait été opérée réellement, et que les dénominations qui semblent l'indiquer ne dussent leur existence qu'à l'origine des peuples que s'étaient fixés dans ces contrées depuis la conquête des Romains, et aux dispositions militaires des uns contre les autres.

Nous trouvons en effet, dans l'histoire de ces tems, que *TACITE, Annal. L. I c. 31* commence par nous apprendre que, sous l'empereur Tibere, en l'an 14 de l'ère chrétienne, il y avait sur le Rhin une armée supérieure et une armée inférieure, cette dernière placée sur les frontières des *Ubii*; et ce n'est que sous l'an 21 qu'il applique cette distinction au pays même. Il parle

alors de Vitellius Maro, *inferioris Germaniæ legatus*, L. III c. 41; et ensuite, sous l'an 28, de L. Apronius, *inferioris Germaniæ proprætor*, qui a fait marcher l'armée de la Germanie supérieure avec la sienne. L. IV c. 73.

Quoiqu'il en soit de l'origine de cette subdivision, elle n'en a pas moins, depuis, existé de fait, ce qui est confirmé par les inscriptions que rapportent *SCHOEPFLIN T. I p. 140, 271 et 272*, et d'*ANVILLE p. 11 de la Notice de l'ancienne Gaule*.

Depuis Auguste, les Gaules continuerent d'être administrées par des gouverneurs, *Proprætores, legati* (2), qui réunirent en leurs personnes les fonctions militaires, civiles et judiciaires; et auxquels étaient adjoints des receveurs généraux, *procuratores*, chargés de ce qui concernait la perception des impôts et autres revenus, et de la solde des troupes; *SCHOEPFLIN p. 270 note i et 271*.

(2) Il faut distinguer les *legati* que les empereurs envoyaient dans les provinces, de ceux qui, avant Auguste, accompagnaient les proconsuls, comme lieutenans; *Manuel des antiquités romaines par ADAM, recteur de l'université d'Edimbourg, traduit en allemand et augmenté par MEYER; Erlang 1794; T. I p. 299*.

Cet état des choses subsista, à quelques modifications près (3), jusqu'à l'empereur Constantin, qui divisa l'empire entre quatre préfets du prétoire (*praefectos praetorio*), dont le premier avait sous son gouvernement l'Orient; le second l'Illyricum; le troisième l'Italie; le quatrième la Gaule, y compris l'Espagne et l'Angleterre. Constantin ne leur laissa que l'administration civile, en confiant l'administration militaire à d'autres fonctionnaires; *ZOSIME Hist. L. II.*

La Gaule fut successivement divisée en 17 provinces, parmi lesquelles la Belgique première, chef-lieu Trèves, la Belgique seconde, chef-

(3) Ces modifications ne concernaient pas le pays des Trévirois. *ONUPHRIUS PANVINIUS reip. rom. comm. pag. 879*, et *in thes. Græv. T. I p. 445*, et après lui, *GRUNER introd. in ant. rom. Jenæ 1782, p. 257*, établissent qu'une nouvelle division a été faite par l'empereur Adrien. Le premier de ces auteurs s'en rapporte à *SEXT. AUR. VICTOR*, en alléguant, à l'appui de son assertion, un passage de cet historien, où il n'est question que de changemens faits dans les fonctions publiques. Il cite encore *SEXT. RUFUS*, qui a vécu sous l'empereur Valentinien, mais qui ne dit pas quel empereur doit avoir fait ces changemens; *BOUQUET T. I, p. 564, note a*; *SCHOEPFLIN T. I p. 131 §. 16.*

lieu Rheims; la Germanie première, chef-lieu Mayence, et la Germanie seconde, chef-lieu Cologne. *Notitia dignitatum imperii occidentis cum commentario PANCIROLI*, Genève 1625, p. 12, 99 et 100; et *Notitia provinciar. et civit. Gallie*, chez BOUQUET T. I. p. 122.

Enfin, sur la fin du quatrième siècle, on fit une nouvelle division de la Gaule en Gaules proprement dites et en cinq (sept) autres provinces. *BOUQUET T. I préface, page XVII et suivantes.*

§. 3.

Frontieres du pays trévirois.

Il a été prouvé, au §. 2 du Chap. I, que, du tems de César, le pays trévirois s'étendoit, sur le Rhin, depuis les *Mediomatrices* jusqu'aux *Tungri*, et que pendant les expéditions de César, les *Triboci* sont venus se placer du côté d'*Argentoratum* (Strasbourg), entre les *Mediomatrices* et les Trévirois.

Plus tard, 37 ans avant l'ère chrétienne, Agrippa a conduit les *Ubii* sur la rive gauche du Rhin; *STRABON L. IV, TACITE Ann. L. 12 c. 27*. Ce peuple occupa la partie inférieure du Rhin, au dessus du pays des *Tungri*, située dans le pays des Trévirois, et il a été établi depuis, dans son chef-lieu, une colonie (*Colonia Agrippina*, Cologne).

Quelque tems après, les *Nemetes* et les *Vangiones*, peuples germains, se sont fixés sur la rive gauche du Rhin, entre les *Triboci* et les Trévirois; les *Nemetes*, dans les environs de *Noviomagus* (Spire), et les *Vangiones*, dans ceux de *Borbetomagus* (Worms). (1)

(1) *SCHOEPFLIN Als. ill. T. I p. 137*, prouve que ces-deux peuples s'y sont établis dans l'intervalle

Le fort de *Mogunciacum* (Mayence), bâti par Drusus, 9 ans avant l'ère chrétienne, se trouvait alors sur les frontières des *Vangiones*.

Ce fut de cette manière que le pays des Trévirois a été resserré, successivement, sur l'une et l'autre rive du Rhin.

Mais, ses frontières ont-elles été, par suite de ces événemens, totalement reculées de ce fleuve?

Cette question a été élevée par plusieurs auteurs modernes, et nommément par *SCHOEPFLIN Als. ill.*

Cet auteur célèbre soutient, *T. I p. 146*, contre *CLUVERIUS Germ. ant. L. II c. 14*, et contre *BUCHERIUS Belg. rom. L. I c. 2*, que la Germanie supérieure était contiguë à la Germanie inférieure; qu'en conséquence, les deux Germanies se sont trouvées entre les Trévirois et le Rhin. Il se fonde d'abord sur *PLINE, Hist. nat. L. IV. c. 17*, qui, en énumérant les peuples germains qui habitent le Rhin, nomme les *Ubi* immédiatement après les *Vangiones*, sans faire mention des Trévirois. Ensuite sur la *Notitia dign. imp. occid.* qui met sous le commandement du duc de Mayence (*ducis moguntiacensis*) dans la Germa-

de tems qui s'est écoulé entre les regnes de Tibère et de Vespasien.

nie première, les commandans des troupes stationnées à Boppard, Coblenz et Andernach (*praefectos militum balistariorum Bodobriga, defensorum Confluentibus, acicensium Antonaco*).

Mais, si PLINE, après avoir nommé les anciens peuples belges, et parmi ceux-ci, les Trévirois, désigne ensuite les Germains, qui, du tems des Romains, sont venus habiter la rive gauche du Rhin, il ne dit pas, que ces derniers peuples fussent contigus entr'eux, et l'on ne peut tirer cette conséquence de ce qu'il a dit précédemment. Au contraire, ce même PLINE dit ailleurs, ainsi que le rapporte SÜETONE in *Caligula*, que Caligula était né dans le pays des Trévirois, au dessus de Coblenz. Et STRABON L. IV, parle du pont qui, de son tems, a été construit sur le Rhin, dans le pays des Trévirois; et immédiatement après, il fait mention des *Ubi*, qui, dit-il, ont été admis par Agrippa à s'établir sur la rive gauche de ce fleuve.

Ce ne sont donc pas les *Ubi* qui ont éloigné les Trévirois du Rhin.

D'ailleurs, en admettant même avec HUMMEL, *Manuel de l'ancienne géographie à l'usage des cartes de d'Anville*, T. I p. 155, que Mayence ait fait partie du pays des *Vangiones*, nous ne trouvons nulle part que ce pays, dont le chef-

lieu était Worms, se soit étendu, de ce côté, au delà de la Nahe. Mais, il paraît que le pays des *Vangiones* ne comprenait pas même dans son territoire la ville de Mayence. La *Notitia provinc. et civit. Gallia*, chez BOUQUET T. I. p. 123, porte; *Provincia Germania prima: Metropolis civitas Mogunciacensium. Civitas Argentoratensium. Civitas Nemetum. Civitas Vangionum*. Elle distingue donc le pays des Mayençais de celui des *Vangiones*. (2)

Quant à la *Notitia dign. imp. occid.*, elle se réfère au tems où l'autorité militaire était entièrement distincte de l'administration civile; si donc le duc de Mayence avait sous son commandement les forts construits le long du Rhin, ce commandement n'avait rien de commun avec la division territoriale.

D'ANVILLE a traité cette question dans le même sens; *Notice de l'ancienne Gaule*, art. *Treviri*.

Au reste, SCHOEPFLIN fournit lui-même la preuve la plus frappante, que le pays des Trèvi-

(2) C'est par ces considérations que d'ANVILLE, *notice de l'ancienne Gaule*, art. *Caracates*, a élevé la question si les *Caracates* dont il est fait mention dans TACITE *Hist. L. I c. 70*, comme d'un peuple voisin des *Vangiones*, n'ont pas occupé le territoire qui comprenait Mayence.

rois n'a jamais cessé d'avoir le Rhin pour limite, lorsqu'il démontre, dans une autre occasion, *T. I p. 344 §. 27*, que, pour la démarcation des évêchés, on s'est conformé dans ces tems, à la division territoriale. Or, l'évêché de Trèves s'est toujours étendu depuis les environs de la riviere de Nahe, le long du Rhin, jusqu'au dessous d'Andernach, vers la riviere d'Aar, et jusqu'à la Meuse.

La ligne de démarcation de cet évêché est ainsi tracée par *BUCHERIUS Belg. rom. L. XX c. 5 n. 8*, et attestée par *HONTHEIM Prodrôme p. 4*.

On doit donc admettre que, du tems des Romains, le pays trévirois a eu la même ligne pour frontière.

Administration militaire.

César, après la conquête des Gaules, laissa à chaque province, son ancienne forme de gouvernement, comme nous l'apprennent et le *chap. 8* du *L. VI* de ses commentaires, où il dit que le pays des Trévirois ayant été subjugué, la principauté en a été conférée à Cingetorix, et le *chap. 33* du *L. VII*, où il annonce qu'il régla le Sénat des *Ædui* conformément aux lois du pays.

César envoya cependant dans ces pays, des Gouverneurs, *Præsides*, et des Lieutenans, *Legatos*, pour les tenir dans la soumission. Le premier qui remplit une mission de ce genre à Trèves, fut Labienus; *HIRTIUS de B. G. L. VIII c. 25.*

Nous trouvons, sous la même qualité, D. Brutus; *DION CASSIUS L. 45; LIVII Epit. L. 114.* Hirtius lui succéda; *Préface au L. VIII, de B. G.;* il avait pour lieutenant Aurelius; *CICERO Epist. ad Atticum L. 14 ep. 9.*

Après la mort de César, 44 ans avant l'ère chrétienne, L. Munatius Blancus succéda à Hirtius; *DION CASS. L. 46.*

Dans la même année, les trois Gaules tombèrent en partage au triumvir Antoine, qui y en-

voya ses lieutenans Calenus et Ventidius. *DION. CASS. L. 46—48.*

Quatre ans plus tard , cette province fut cédée à César Octavien , qui lui préposa M. V. Agrippa ; *DION CASS. L. 48.* Parmi les successeurs d'Agrippa , on connaît C. Carinus et Nonius Gallus. Ce fut ce dernier qui , 29 ans avant l'ére chrétienne , réprima la révolte des Trévirois. *DION CASS. L. 51.*

Lorsque César Octavien , sous le nom d'Auguste , eut pris les rênes du gouvernement , il partagea , avec le sénat , les provinces de l'empire ; en abandonnant au sénat celles qui étaient tranquilles , il se chargea de l'administration des autres , sans doute dans le dessein de mettre , par ce moyen , les troupes exclusivement à sa disposition. Parmi ces dernières , se trouva toute la Gaule , pour laquelle il nomma les gouverneurs, *Legatos* et *Proprætores*. *DION CASS. L. 53.*

Il paraît que , depuis ce tems , la Belgique fut régie , tantôt par un seul gouverneur , tantôt par plusieurs , préposés simultanément ou séparément à la Belgique proprement dite , aux Germanies supérieure et inférieure , ou même à toute la Gaule ; et c'est le seul moyen de concilier les différens passages des historiens , et les inscriptions , rap-

portées par *SCHOEPFLIN Als. ill. T. I p. 271 et 272.*

Agrippa fut le premier qui , 19 ans avant l'ére chrétienne, fut chargé de ce gouvernement ; *DION CASS. L. 54.* Tibere lui succéda , l'année suivante ; *SUÉTONE in Tiberio c. 9.*

Drusus , successeur de ce dernier, construisit , 9 ans avant l'ére chrétienne , plus de cinquante forts sur le Rhin ; *FLORUS L. IV c. 12.*

Après lui , son fils Germanicus obtint ce gouvernement , en l'an 13 de l'ére chrétienne ; *SUÉTONE in Caligula c. 8. TACITE Annal. L. I c. 31, 34.*

Après Germanicus , on trouve, entr'autres, Helius Gracilis *Belgicæ legatus* en l'an 58, (*TACITE Ann. L. 13*); Valerius Asiaticus *Belgicæ legatus* en l'an 69 , (*TACITE Hist. L. I c. 59*); Didius Julianus, gouverneur de la Belgique, vers la fin du deuxieme siècle , (*SPARTIANUS in Didio Juliano*); Posthumius, Lolianus , Victorinus et Tetricus , gouverneurs de la Gaule, depuis l'an 260 jusqu'à l'année 271 , (*T. POLLIO in 3o tyrannis*), L. Marius *Legatus Aug. proprætor germ. infer. item provinc. belgicæ*, après l'an 271 , (*MURATOR, corp. inscript. T. I. p. 397*) ; Carinus vers l'an 282 , (*VOPISCUS in Caro c. 15*); et en-

fin Constance, en l'an 292, (*S. A. VICTOR de Cæsariibus c. 39*). (1)

Le pays Trévirois fournissait à l'armée romaine un corps de cavalerie, *ala equitum*. (2) » *Alam equitum, quæ conscripta Treviris, militia disciplinaque nostra habebatur* » ; *TACITE Ann. L. 3 c. 42*. En l'an 69, ce corps avait pour chef, J. Classicus, Trévirois d'origine ; *TACITE Hist. L. II c. 14*.

HONTHEIM, Prodr. p. 189 rapporte une inscription qui nous fait connaître le nom d'un autre chef de ce corps, L. Tutor, vraisemblablement parent de J. Tutor, Trévirois, qui après avoir été préposé par l'empereur Vitellius, à la garde du Rhin, s'est réuni à J. Classicus contre les Romains ; *TACITE Hist. L. IV c. 55*.

(1) *L'ancienne histoire de Mayence, par FUCHS*, renferme des détails intéressans, et rangés par ordre chronologique, sur les armées du Rhin, sur leurs chefs et sur les opérations militaires des Romains dans les deux Germanies.

(2) Une *ala equitum* faisait partie d'une légion. Elle était composée de dix escadrons, *turmæ*, ensemble 300 hommes ; *ADAM, dans son traité des antiquités romaines, p. 656 de la traduction allemande, édition de 1791*.

Nous apprenons par le discours de Céréalis, rapporté par *TACITE*, *L. IV hist. c. 74*, que plusieurs autres indigènes furent chefs de légions. » *Ipsi plerumque legionibus nostris præsidentis.* «

HONTHEIM, dans son *Prodrome*, p. 190 et 187, donne deux inscriptions qui prouvent que, vers la fin du deuxième siècle et au commencement du troisième, la trentième légion était stationnée dans le pays trévirois.

La première de ces inscriptions, trouvée à Döllendorf, aujourd'hui du dép.^t des Forêts, (p. 190) porte :

J . O . M .
 GENIO . LO
 CI . SECVND .
 SIMILIS . M
 LEG . XXX .
 BE . COS . IV
 AMERTINO ET RV (3)

La seconde (p. 187) :

J . O . M . CONSERVATORI
 TERTINIUS . VITALIS . MIL .
 LEG . XXX . V . V . (4) SALIB . PRAEF .

(3) *Amertino et Rufo cons.*, c'est-à-dire, en l'an 182.

(4) Cette légion portait le nom : *Ulpa Victria. ONUPHR. PATAV. reipub. rom. comm. Venetiis 1558 L.*

PRO . SE . ET . SVIS . V . S . L . M .

VI . KAL . MAJAS . LVPO ET

MAXIMO . COS . (5)

MATRIBVS TREVERIS (6)

T . PATERNIVS . PERPETVS .

CORNICVLAR . LEG . XXX .

V . V . L . M .

Après que l'empereur Constantin eut séparé l'administration civile de l'autorité militaire, cette dernière fut confiée dans la Gaule, à un chef de cavalerie, *Magister equitum*. (7)

Comme les forces militaires étaient principalement dirigées contre les ennemis extérieurs, ce chef avait sous ses ordres, des comtes des frontières, *Comites limitum*, et des ducs des frontières, *Duces limitum*. La défense des frontières

III p. 848. Elle a été créée par l'empereur Vespasien ; *DION CASS. L. 55.*

(5) En l'an 252.

(6) Aux déesses tréviroises. *HONTHEIM.*

(7) Je ne parle point des deux chefs militaires qui se trouvaient toujours à la suite de l'empereur, *Magister equitum*, et *Magister peditum praesentales*, (*Notitia dign. imp. occ. cum comm. PANCIROLI p. 33 et 49*) et qui fournissaient les troupes nécessaires au chef de cavalerie dans la Gaule; *SCHOEFFLIN Als. ill. T. I p. 307 note m.*

de la Germanie première était confiée au duc de Mayence, auquel étaient subordonnés des commandans militaires, *Præfecti militum*, dont trois avaient leur quartier général dans le pays trévi-rois, à Boppard, Coblentz et Andernach. *Notitia dign. imp. occid. comm. Panciroli* p. 33 et 145.

Le Code Théodosien nous a transmis les noms de plusieurs chefs militaires, *Magistri equitum* ou *militum*, de la Gaule: Silvanus, Jovius ou Jovinus, Severus, Richomeres, Dugalaisus; *L. 2, 7, 9, 10, 11, 13 de re militari; L. 9 de Veteranis.*

AMMIEN MARCELLIN fait mention d'un duc de Mayence, *dux Germaniæ*, nommé Florentius, *L. 29 c. 4.*

Administration civile.

Nous avons vu que César, après la conquête des Gaules, leur laissa leurs anciennes formes de gouvernement, et les traita ainsi plus honorablement que les autres pays conquis. » *Itaque honorifice civitates appellando, principes maximis præmiis adficiendo, nulla onera nova imponendo, defessam tot adversis præliis Galliam, conditione parendi meliore facile in pace continuit.* « *HIRTIUS de B. G. L. VIII. c. 49.*

Quoique sous Auguste et ses successeurs, les provinces gauloises fussent régies par des gouverneurs romains, dont nous avons parlé au §. précédent, cependant l'administration intérieure et locale resta entre les mains des indigènes.

Les emplois civils donnaient à ceux qui les occupaient chez les Trévirois, beaucoup de considération, même parmi les Romains, qui regardaient ce peuple comme allié plutôt que comme sujet. » *Treviros quidem ut socios securi adiere.* « *TACITE Hist. L. I. c. 63.*

Lorsque le général romain Céréalis harangua les Trévirois et les *Lignones* vaincus, il leur dit :

Jure victoriae id solum vobis addidimus, quo pacem tueremur. Caetera in communi sita sunt. Ipsi plerumque legionibus nostris praesidetis; ipsi has aliasque provincias regitis. Nihil separatim clausumve. — Proinde pacem et urbem, quam victi victoresque eodem jure obtinemus (1), amate, colite. TACITE Hist. L. IV. c. 74.

En l'an 275, le Sénat de Rome annonça aux Trévirois, l'élection de l'empereur Tacite, en ces termes : » *Senatus amplissimus, curiae Trevirorum. Ut estis liberi, et semper fuistis, letari vos credimus. Creandi princepsis judicium ad Senatum redit.* « *VOPISCUS in Floriano.* (2)

(1) *Urbem*, c'est-à-dire, Rome; ce qui prouve que les Trévirois avaient alors le droit de cité. Long-tems auparavant, J. F. Florus, trévirois, jouissait déjà de ce droit : » *Cum id rarum, nec nisi virtuti pretium esset.* « *TACITE Ann. L. 3. c. 40.*

(2) Par suite de l'insurrection que Céréalis a réprimée, 113 sénateurs trévirois se sont retirés au delà du Rhin; *TACITE Hist. L. V c. 19*; ce qui donne une idée du nombre des fonctionnaires indigènes qui administraient ce pays.

M. DULAURE a traité des sénats des Gaules, et particulièrement de celui de Trèves, dans un mémoire inséré dans le *Tome I des Mémoires de l'Académie Celtique*, Paris 1807, page 322.

L'objet principal de l'administration supérieure de ces tems, exercée par les fonctionnaires romains dans la Gaule, était la répartition des contributions, et la perception des impôts et autres revenus.

Les contributions directes et indirectes étaient perçues au profit de l'état, les autres revenus au profit des empereurs. (3) Les finances étaient administrées par des receveurs généraux, *Procuratores*, préposés particulièrement pour chaque espece de revenus, tantôt à toute la Gaule, tantôt à une ou plusieurs provinces.

(3) L'empereur Auguste avait déjà une caisse privée et séparée de celle de l'état. » *Nam etsi suas pecunias ab ærario separatim habebat, tamen his quoque, suo arbitrio utebatur.* « *DION. CASS. L. 53.* Mais l'empereur Sévère a institué le premier un receveur pour sa caisse privée. » *Omnia bona publicata sunt, ærariumque auxerunt: tum Hispanorum et Gallorum proceres multi occisi sunt. — Quum magnam partem auri per Gallias, per Hispanias, per Italiam jam fecisset, tumque primo privatarum rerum procuratio instituta est.* « *SPARTIANUS in Severo c. 12.* La loi 9 du code Justin. de jure fisci, les appelle *procuratores rei dominicæ*; et le titre 33 du Livre I du même code, ainsi que la *Notitia dign. imp. occid.*, les désigne sous le nom de *comites rerum privatarum*,

Pour établir les contributions directes, on commença par le dénombrement des personnes et des biens ; *Census*.

Auguste fut le premier qui ordonna cette opération dans la Gaule, en l'an 27 avant l'ère chrétienne ; *LIV. Epit. L. 134.*

Elle eut lieu pour la seconde fois en l'an 14 de l'ère chrétienne, sous le gouvernement de Germanicus; pour la troisième en l'an 16 sous P. Vitellius et Cautius ; et pour la quatrième en l'an 61 sous Q. Volusius, Sex. Africanus et Trebellius Maximus. *TACITE Annal. L. 1 c. 14, L. 2 c. 6, et L. 14 c. 46.*

Le premier receveur général des contributions directes dans les Gaules, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, avec l'époque de son administration, s'appellait Licinnius, 15 ans avant l'ère chrétienne ; *DION CASS. L. 54.*

Le même auteur nomme Lacon, receveur de la Gaule en l'an 44 de l'ère chrétienne. » *Laconem, qui tum Galliam procurabat* » ; *L. 60.*

En l'an 69, on trouve Pompejus Propinquus receveur de la Belgique ; *TACITE Hist. L. I c. 12.*

Les noms de plusieurs autres nous sont annon-

cés par des inscriptions antiques, mais sans dates certaines. Tels sont :

» *Bassæus proc. a rationib. provinciarum Belgicæ et duarum German.* « GRUTERUS T. I. p. 375 n. 1.

» *T. Varius Clemens proc. provinciæ Belgicæ et utriusque Germanicæ.* « P. 482.

» *Deo Asclepio T. Jul. Titi filius Fabia. Saturninus procurator Augustorum dono dedit.* « HONTHEIM Prodr. p. 186. (4)

On distingue parmi les contributions indirectes perçues dans la Belgique, le vingtième denier des successions (5), rappelé entr'autres, dans l'inscription suivante :

(4) Cette inscription a été trouvée à Trèves, et déposée au musée de la société des recherches utiles du dép.^t de la Sarre.

On ignore si ce Saturninus était receveur de la caisse privée des empereurs romains ou de quelque branche des revenus publics proprement dits, puisque la dernière inscription que nous venons de rapporter n'indique pas, comme les précédentes, la province à laquelle ses fonctions étaient attachées.

(5) Cette imposition a été établie par Auguste, sur les successions et legs délaissés à d'autres

» *T. Cl. Candido Cos. proc. xx. hered. per Gal-
lias Lugdunensem et Belgicam et utramque Ger-
maniam. GRUTERUS T. I p. 389 n. 2.*

Il paraît par une inscription rapportée par *SCHOEPFLIN T I p. 272*, et par *HONTHEIM Prodr. p. 47*, que la recette de cette espèce de contribution et celle de la caisse particulière de l'empereur, étaient quelquefois confiées à une même personne. Cette inscription porte :

» *P. Petronio M. F. Quir. Honorato proc.
xx. her. proc. prov. Belg. et duarum Germania-
rum proc. a ration. Aug. «*

Après que Constantin eut réparti l'empire d'Occident entre quatre préfets du prétoire, l'administration devint plus régulière et en même temps plus compliquée.

Par suite de cette organisation, il y avait un préfet du prétoire pour la Gaule, l'Espagne et l'Angleterre ; et sous lui un lieutenant, *Vicarius*, pour la Gaule.

On divisa la Gaule en 17 provinces, parmi lesquelles on comptait la Belgique première, la Belgique seconde, la Germanie première, et la Germanie seconde. Chacune de ces quatre pro-

qu'aux proches parens et aux pauvres ; *DION.
Cass. L. 55.*

vinces était administrée par un *Consularis*. *Not. dign. imp. Occ.* etc. p. 12, 98 et 99.

Suivant la *Notitia prov. et civit. Galliæ*, la Belgique première contenait quatre villes, savoir: Trèves, (chef-lieu), Metz, Toul et Verdun; *BOUQUET T. I. p. 122.*

La nomenclature des préfets du prétoire des Gaules se trouve dans *SCHOEPFLIN Als. ill. T. I p. 300—304.*

Administration de la justice.

Je n'ai que peu de choses à dire sur cet objet.

César, pendant ses campagnes dans les Gaules, y rendit la justice lui-même, au milieu de ses opérations militaires. » *Ipse se recipit die quadragesimo Bibracte. Ibi cum jus diceret* « etc. ; *HIRTIVS L. VIII c. 4. Cæsare in Gallia citeriore jus dicente* » ; *Idem c. 23. » Quum celeriter omnes conventus percucurrisset, publicas controversias cognovisset* » etc. ; *Idem c. 46.*

Les gouverneurs qui lui succéderent, étaient, comme lui, revêtus de l'autorité judiciaire, et la déléguaient quelquefois à d'autres ; *SUÉTONE in Jul. Cæsare c. 7.*

L'empereur Auguste ayant établi une colonie à Trèves, ainsi qu'il sera dit au §. 8, on doit croire que les lois romaines ne tardèrent pas à être mises en vigueur dans ce pays ; » *Jure victoriae id solum vobis addidimus, quo pacem tueremur. Cætera in communi sita sunt* « ; disait Céréalis aux Trévirois. Et *DION CASS.* dit, *L. 54 :* » *Dum hæc Romæ fierent, Augustus interim subditos* (c'est-à-dire, les provinces) *ex romanarum legum*

præscripto composuit, fœderatos uti majorum suorum institutis permisit. »

Ces mêmes lois réglèrent vraisemblablement aussi les formes de procédure, et les degrés de juridiction.

La loi 13 du code Théodosien de *accusationibus et inscriptionibus* renferme une liste des fonctionnaires de l'ordre judiciaire, suivant leur rang et conformément à l'organisation de l'empire, introduite depuis Constantin.

Culte. Introduction de la religion chrétienne.

L'empereur Claude a aboli, dans la Gaule, le culte des Druides; *SUÉTONE in Claudio c. 25.* On croit cependant qu'il en existait encore des restes sous Aurelien, puisque cet empereur a consulté les druidesses gauloises; *VOPISCUS in Aureliano.*

Le culte des Romains succéda à l'ancien culte du pays. S'il fallait des preuves de cette vérité incontestable, on les trouverait, pour ce qui concerne le pays de Trèves, dans les inscriptions rapportées par *BROWERUS T. I p. 50*, *BERTHOLET Hist. du duché de Luxembourg T. I p. 386 et suivantes*, *HONTHEIM Prodrome p. 185 et suivantes*, et plusieurs autres.

On ignore l'époque à laquelle la religion chrétienne a été introduite dans ce pays. Les uns la fixent au premier, les autres au troisième siècle. *HONTHEIM* est de ce dernier avis, dans son *Prodrome p. 70 et 125*, et dit dans la *préface du T. I de l'hist. dipl. de Trèves p. IX*, que dans les premiers tems le christianisme a fait peu de progrès dans ce pays; il nous apprend, *page 10 du*

même Tome, qu'Agritius évêque de Trèves, qui assista, en l'an 314, au concile d'Arles, avait eu trois prédécesseurs. (1)

SULPICE SÉVÈRE L. II hist. sacræ c. 46 dit que, sous l'empereur Aurele (en l'an 177), les persécutions des chrétiens ont commencé dans la Gaule, où cette religion a été adoptée plus tard qu'ailleurs.

Ces persécutions ont été répétées de tems en tems, jusqu'à l'empereur Constantin. (2)

F 2

(1) Il y a une grande diversité d'opinions sur l'époque à laquelle chacun de ces trois évêques doit avoir occupé le siège de Trèves. Ceux qui placent l'introduction de la religion chrétienne, dans ce pays, au troisième siècle, soutiennent qu'ils ont été les prédécesseurs immédiats d'Agritius; *HONTHEIM Préface de l'hist. dipl. de Trèves T. I p. IX et suivantes et p. 64 et suivantes du Prodrôme.* Ceux, au contraire, qui prétendent que cette religion y a pris naissance dans le premier siècle, assurent que ces trois évêques avaient été disciples de S.^t Pierre, et nous donnent les noms de plusieurs autres qui, suivant eux, leur ont succédé jusqu'à l'épiscopat d'Agritius; *Vindiciæ hist. trev. authore MAURO HILLAR, Metis 1763.*

(2) L'histoire des Martyrs trévirois a été discutée par *HONTHEIM Prodr, p. 70, 87 et suivantes.*

Si, depuis le regne de Constantin, la religion chrétienne a commencé à devenir dominante, elle doit l'avoir été surtout à Trèves, où les empereurs résidaient habituellement. En l'an 314, Priscilien, prévenu d'hérésie, a été interrogé et condamné à la peine de mort, à Trèves, par le préfet du prétoire Evodius; *PROSPERI AQUITANI chronicon, Arcad. et Bautone coss.*

HONTHEIM tâche de prouver, dans son *Prodrome*, p. 132 et suivantes, que l'évêque de Trèves a, dans les premiers tems, exercé une grande autorité et une espece de primatie, dans la Gaule.

Depuis, il a été le métropolitain des évêques de Metz, Toul et Verdun, conformément à la division politique de la première Belgique.

Les circonscriptions de l'évêché, ainsi que de l'archevêché de Trèves ont subsisté dans les mêmes limites, jusqu'à nos jours.

§. 8.

Trèves , considéré sous le rapport
topographique.

J'ai exposé, au §. 8 du Chap. I, les motifs qui me font penser qu'avant la conquête du pays des Trévirois par les Romains, leur chef-lieu n'a pas présenté la forme d'une ville.

Mais il a pris cette forme, lorsque l'empereur Auguste y a établi une colonie.

L'établissement de cette colonie est constaté par des inscriptions et par le témoignage des historiens.

CLUVERIUS ant. germ. L. II c. 14 fait mention d'une médaille de l'empereur Vespasien, portant cette inscription: *Col. Aug. Trever.*

GRUTERUS corp. inscript. p. 111 n. 9 donne l'inscription suivante:

GENIVM C
CVM SVO TEM
Q . CL . LVCANVS CC
COL . AVG . TREVER . C
Q . CL . SECVNDVS AVG . CCC

et p. 225 n. 4.

CES . R . EXER . IMP . P . P .
 S . C . AV . (1) TREVER . INGR
 ESSVM H . CASTRA SARRAE
 FLVVII PRO MIL . CVSTODIA
 BIENN . POTITVS EST .

GRUTERUS observe que cette inscription se trouve sur une pierre qui a été apportée de Sarrebruck à Trèves.

TACITE , *Hist. L. IV c. 62 et 72*, appelle Trèves *Colonia Treverorum*; et POMPON. MELA , *L. III c. 2*, l'appelle *Treviris Augusta*.

On ignore cependant, à quelle époque cette colonie a été amenée à Trèves. Ce fut, peut être, 15 ans avant l'ère chrétienne, époque à laquelle, suivant *DION CASS. L. 54*, Auguste envoya plusieurs colonies dans la Gaule.

En l'an 70 de l'ère chrétienne, cette ville était déjà entourée de murs. » *Legiones, nihil mutato itinere, ante mœnia Trevirorum considunt.* « TACITE *Hist. L. IV. c. 62.*

(1) BROWERUS *Annal. trev. L. I p. 114*, ayant pris les lettres AV pour les initiales de deux mots, a rapporté cette inscription à Jules César, qu'il suppose avoir mis une garnison à Castel sur la Sarre, à cinq lieues au dessus de Trèves. On a trouvé, en effet, près de ce village, nombre de médailles et autres antiques.

Mais la colonie n'a pas été, pour cela, renfermée toute entière dans l'enceinte de ces murs; car, suivant le même historien, elle a occupé les deux rives de la Moselle. » *Medius Mosellæ pons, qui ulteriora coloniæ adnectit.* « *Hist. L. IV. c. 77.*

Il faut donc croire que la ville proprement dite, a été située sur la rive droite de la Moselle, mais que ses fauxbourgs, faisant partie de la ville et de la colonie, se sont étendus bien plus loin sur les deux rives de ce fleuve.

C'est ainsi qu'on peut concilier les divers renseignements que nous puisons dans les historiens et dans les restes des monumens existans aux environs de Trèves.

D'abord, vers le Nord, le monument dont il est parlé au §. 9 du chap. I, présente une porte de ville. A quelques centaines de pas au dehors, dans la même direction, était l'ancien cimetière de Trèves (2), qui, suivant les lois romaines, devait être placé hors de la ville; » *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito* « , dit la loi des XII tables; *CICERO de legibus L. II c. 23.* Cette loi a été renouvelée par l'empereur Adrien,

(2) Les nombreux cercueils, inscriptions et autres antiquités qu'on y a déterrés dans les derniers siècles, en font foi.

qui la déclara applicable à toutes les villes, et par les empereurs Dioclétien et Maximien; *L. 3 §. 5 ff. de Sepulchro violato; L. 12 cod. de religiosis.*

Mais comme les fauxbourgs n'étaient pas compris dans cette défense (3), rien n'empêche de croire qu'ils se sont étendus, de ce côté, au delà du couvent de S.^t Maximin, (destiné aujourd'hui à l'école des arts et métiers), où, suivant le témoignage de *BROWERUS T. I p. 39*, on a trouvé d'anciennes ruines.

Vers le Midi, on voit, hors des murs de Trèves, les restes d'un amphitéâtre, et sur les hauteurs qui entourent la ville, d'autres monumens, qui, avec le terrain occupé par l'ancien couvent de S.^t Mathias, ont également fait partie des fauxbourgs jusqu'à la Moselle, comme l'observe *HONTHEIM Prodr. p. 50.* (4)

(3) Cela résulte des termes mêmes des dites lois, et de la Nouvelle 53 de l'empereur Léon, qui les abolit, ainsi que de la loi 2 *ff. de V. S.* Cette dernière porte: » *Urbis appellatio muris, Romæ autem continentibus ædificiis finitur, quod latius patet.* « Et la Nouvelle 53: » *Quicumque autem sive EXTRA MUROS, sive INTRA CIVITATEM sepelire mortuos velit, perficiendæ voluntatis facultatem habeto.*

(4) *BROWERUS T. I p. 38*, soutient que cette partie a été renfermée dans les murs de Trèves, et

Du côté de la Moselle, ce fleuve a bordé la ville proprement dite, comme l'atteste *AUSONE de claris urbibus*. » *Largus tranquillo PRÆLABITUR amne Mosella* «

Mais suivant le passage de *TACITE* sus-allégué (*Hist. L. IV c. 72*), une partie de la colonie, et par conséquent des fauxbourgs, a occupé la rive gauche de la Moselle, vis-à-vis de la ville. Une découverte toute récente confirme le témoignage de Tacite.

Lorsqu'en l'an 1808, on a commencé les travaux de la route de Trèves à Liège, à partir du pont, le long de la Moselle, vis-à-vis de Trèves, on a trouvé, outre plusieurs cercueils en pierre, un monument portant l'inscription suivante : *I. O. M.*

fonde son opinion sur ce vers d'*AUSONE de claris urbibus*, page 212 de l'édition de Paris, 1730, *ad usum Delphini*: » *Lata per extensum PROCURRUNT MOENIA COLLEM*. « Mais on sait que les poètes latins employent le mot *mœnia* pour désigner une ville; et que les fauxbourgs font partie de la ville dans un sens étendu. On a également découvert plusieurs cercueils en pierres dans les environs de S.^t Mathias, lorsqu'en l'an 1797, les ingénieurs français y ont fait des retranchemens.

et Vico Voclan. Urissilius Campanus; plus un cube de pierre avec cette inscription: *I. O. M. Vicus Voclanni*; enfin un pierre sur laquelle se trouvait l'inscription suivante:

...D.D.J.O.M.

.... VOCLANNIONVM CVLINAM

.... ATE CONLABSAM INFRA

... DE SVO RESTITUERUNT

suivent les signatures. (5)

Ces monumens ne sont pas, probablement, postérieurs au regne de l'empereur Constantin; car il serait difficile de croire que cet empereur, après avoir embrassé le christianisme, ou ses successeurs également chrétiens, ayant résidé à

(5) Ces trois inscriptions ont été transportées dans le musée de la société des recherches utiles du départ.^t de la Sarre. Le rapport détaillé de cette découverte est joint au procès-verbal de la séance publique de cette société, du 4 septembre 1808.

Sur la dernière de ces inscriptions, les premières lettres de chaque ligne sont détruites. Mais les troisième et quatrième lignes doivent être rétablies ainsi: *VETUSTATE CONLABSAM INFRA SCRIPTI* etc. *HONTHEIM Prodr. p. 187* rapporte une inscription qui porte en toutes lettres: » *In H. D. D. Deo. Silvano Templ. cum. signo. VETUSTATE, CONLAPSVM.* etc.

Trèves, eussent permis qu'on y érigeât, sous leurs yeux, des monumens publics à Jupiter.

Ces monumens attestent que non seulement alors il existait dans cet endroit un *Vicus* (quartier, rue) (6), mais que ce *vicus* était déjà fort ancien, puisque la *culina* (7) y était tombée en ruines par vétusté.

Ce furent donc les vastes fauxbourgs de Trèves, ornés comme la ville, de palais, basiliques et autres édifices publics, qui lui ont mérité l'honneur de passer pour la plus grande des villes construites en deçà des Alpes.

L'auteur anonyme d'une ancienne description de la terre, qui a écrit sous les empereurs Constantin et Constant (*BOUQUET T. I p. 98*), dit: » *Civitatem maximam dicunt habere (Galliam),*

(6) *Vicus pars urbis est, qui ex multiplicatis domibus fit, et ex pluribus vicis urbs constat. Est etiam vicus paganus, si plures rusticanae domus conjunctae sint, et aliquo spatio remotae ab urbe. CALEPINI Lexicon; SCHELLER Lexicon, Leipzig 1804 T. 5 au mot Vicus.*

(7) *Culinae sunt in suburbanis loca publica inopum destinata funeribus, dit DU FRESNE glossar. ad script. med. et inf. lat. au mot Culina, et SCHELLER Lexicon T. I au même mot: » Culina locus in quo epulae in funere comburuntur, «*

quæ vocatur Treviris. « Et ZOSIME dans ses *histoires L. III:* » *Quum igitur Treviris ad aliquod tempus hæreret, quæ urbs transalpinarum gentium maxima est.* »

L'empereur Constantin a reconstruit les murs de Trèves; EUMENE in *panegy.*; BOUQUET *T. I p. 716.* (8)

§. 9.

Trèves, considéré sous le rapport
politique.

Céréalès, dans son discours aux Trévirois, leur disait: » *has, aliasque provincias regitis* »; ce qui fait croire que la ville de Trèves était déjà regardée comme chef-lieu de la Belgique.

On pourrait cependant croire que Trèves a partagé cette prérogative avec Rheims, où, vers

(8) NELLER professeur célèbre du droit canonique à Trèves, dans une dissertation de *Burdecanatu trevirensi*, 17 sept. 1783, soutient, page 27, que les murs de l'ancienne ville de Trèves ont eu une circonférence beaucoup moins étendue que celle d'aujourd'hui. Il entre, à ce sujet, dans des détails qu'il serait trop long de répéter ici.

la même époque , il a été tenu une assemblée des provinces gauloises. (1) Mais il faut observer que les Trévirois étant alors en insurrection , on a pu transférer momentanément , dans une autre ville , le siège du gouvernement.

Quoiqu'il en soit , il est constant que , dans les trois premiers siècles , plusieurs fonctionnaires romains , chargés de l'administration supérieure de toute la Belgique , ont résidé à Trèves. (2)

C'est aussi dans cette ville que vers la fin du troisième siècle , les empereurs romains ont fixé leur résidence , pour être plus à portée de pousser la guerre contre les Barbares ; » *Hoc itaque tempore* (en l'an 287), *Augusta Trevirorum sedes imperatorum ac cæsarum fieri incipit. Post Maximianum enim ibi regiam , palatiumque per annos amplius centum habuerunt.* « *SCHOEPFLIN Als. ill. T. I p. 391 , note l.*

(1) *BUCHERIUS Belg. rom. L. I. c. 2*, pense que la Belgique avait deux gouverneurs , dont l'un résidait à Trèves et l'autre à Rheims.

(2) *HONTHEIM Prodr. p. 182*, rappelle deux inscriptions , portant : *T. Vario Clementi proc. provincialium Belgicæ et utriusque Germ. Trevirorum præsidi.*

En l'an 287, Maximien empereur, demeurant à Trèves, reçut la nouvelle que les Germains avaient envahi la Gaule. Il alla le même jour à leur rencontre, les mit en déroute, et revint à Trèves victorieux. En l'an 289, le même empereur y célébra le jour de la fondation de Rome; *CLAUDE MAMERTIN panegy. in Maximian. BOUTQUET T. I p. 711.* Vers l'an 296, Eumene le panegyriste, adressa, dans la même ville, un discours à Constance Chlore; p. 713.

Le quatrième siècle fut enfin celui, où Trèves fut élevé au plus haut degré de splendeur.

Par l'établissement de quatre préfectures du prétoire, cette ville devint le chef-lieu de la Gaule, de l'Espagne et de l'Angleterre.

Le préfet du prétoire de ces trois provinces romaines y a résidé; *SCHOEFFLIN Als. ill. T. I p. 298; PAGI crit. in ann. Baronii à l'an 332, n. 5 et 6. (3)*

(3) S.^t Ambroise est né à Trèves, dans le tems où son pere y était préfet du prétoire; *SCHOEFFLIN T. I p. 300; PAGI crit. à l'an 369, n. 4.* Le préfet du prétoire Ausone adressa, en l'an 379, à Trèves, un discours à l'empereur Gracien, qui y demeurait, *SCHOEFFLIN T. I p. 302.* Le préfet du prétoire Evodius interrogea et condamna Priscillien, à Trèves; *PROSPERI AQUITAN. chron.*

Le Vicaire de la Gaule y a résidé également; *SCHOEPFLIN l. c.*; *PAGI crit. à l'an 332 n. 5, 6*; et à l'an 401, n. 35.

Cette ville étant aussi la capitale de la première Belgique, elle était en même tems la résidence de l'administration de cette province.

Enfin, l'empereur Constantin a donné à la ville de Trèves, une forme nouvelle, et digne de la résidence des empereurs. » *Video hanc fortunatissimam civitatem, cujus natalis dies tua pietate celebratur* (en l'an 309), *ita cunctis mœnibus resurgentem, ut se quodammodo gaudeat olim corruisse, auctior tuis facta beneficiis. Video circum maximum, æmulum, credo, romano; video basilicam et forum, opera regia, sedemque justitiæ in tantam altitudinem suscitari, ut se sideribus et cælo digna et vicina promittant.* « *Panegy. Eumenii ad Constantinum*; *BOUQUET T. I p. 716*. Ce même Eumene adressa, en l'an 311, à Trèves, un panégyrique à Constantin; *p. 717*.

Les lois romaines, postérieures à l'an 313 et datées de Trèves, nous fournissent une preuve certaine de la résidence habituelle des empereurs en cette ville. Je les rappellerai, dans leur ordre chronologique, telles qu'elles se trouvent extraites des codes Théodosien et Justinien, dans une dissertation de *NELLER*, professeur du droit canonique

à Trèves, inserée dans le *Prodrome de HONTHEIM* p. 154 et suivantes. (4)

De l'empereur Constantin, des années 314,	
315, 316, 325, 329, 331, au nombre de	28
De Constantin le jeune, de l'an 339	3
De Constant et Constance, de l'an 343	1
De Constant, de l'an 345	1
De Valentinien, des années 364, 365,	
366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373,	
374, 375	85
De Gratien, des années 376, 377, 378,	
379, 380, 381	33
De Valentinien II, des années 378, 379,	
385, 389, 390	9

Les nombreuses routes qui passaient par Trèves, et dont une avait été dirigée exprès de Sirmie en Pannonie sur cette ville, attestent l'importance

(4) Suivant l'observation de Hontheim, quelques unes de ces lois portent des dates douteuses; ce qui engage l'auteur, p. 47 de son *Prodrome*, à en réduire le nombre à cent sept. Il y ajoute que ce nombre est le quadruple du nombre des lois rendues, pendant le même espace de tems, dans toutes les autres villes de la Gaule, et le double de celles rendues, dans cette intervalle, à Rome même.

qu'on mettait à établir des communications entre ce chef-lieu et les autres parties de l'empire. (5)

Cette qualité de chef-lieu est reconnue par les historiens de ces tems. L'auteur anonyme qui a écrit sous Constantin et Constant, s'exprime ainsi: » *Civitatem autem maximam dicunt habere (Galliam) quæ vocatur Trevisis, UBI ET HABITARE DOMINUS DICITUR* «; *BOUQUET T. I p. 98. Et AMMIEN MARCELLIN L. XV c. 11:* » *Post hac Belgica prima Mediomatricos præten- dit, et Treviros DOMICILIUM PRINCIPUM CLARUM.* «

AUSONE de claris urbibus, appelle Trèves: *Treviricæ urbis SOLIUM*; et dans son poëme de *Mossella*, il dit, en parlant de Trèves, v. 23, 24:

» *Salve amnis laudate agris, laudate colonis, DIGNATA IMPERIO debent cui MOENIA Belgæ.* «

(5) Il en sera parlé au chap. III.

Établissemens publics à Trèves.

Parmi les établissemens publics des Romains , le plus ancien que l'on connaisse , est un hôtel des monnaies. Dans le *Prodrome* de *HONTHEIM* p. 188, on trouve deux inscriptions qui rappellent un préposé des monnaies à Trèves , du tems , où l'on se servait encore de la dénomination de Germanie supérieure :

.... MONETAE. TREVIRICE. PRAESES

.... NCIE. GERMANIAE. SVPERIORIS. V. P.

La dernière de ces inscriptions est aussi rapportée par *GRUTERUS* p. 493 n. 3 ; et par *SCHOEFFLIN T. I p. 273*.

Suivant *TRIB. POLLION in 30 Tyrannis c. 13*, des médailles de Victoria (épouse de Victorinus, un des 30 Tyrans) ont été frappées à Trèves, en or, argent et cuivre. » *Cusi sunt ejus nummi aerei, aurei et argentei, quorum hodieque forma extat apud Treviros.* «

Beaucoup d'autres médailles ont été également frappées en cette ville. » *Habentur nummi Diocletiani, Maximiani, Constantii Chlorig, Severi, Maxentii, Licini senioris, Constantini M., Crispi, Licini junioris, Constantini junioris, Constantis,*

Constantii, Magnentii, Decentii, Valentiniani, Valentis, Gratiani, Maximi, Valentini junioris, Theodosii M., Arcadii, Theodoræ, Helenæ et Faustæ, in quorum exergo officinæ monetariæ trevirensis nota diversimode expressa « ; dit HONTHEIM *Prodr. p. 254* ; et il désigne ensuite les différentes manières dont on a exprimé l'hôtel des monnaies de Trèves, sur les médailles.

BROWERUS dans ses *Annales T. I*, représente plusieurs de ces médailles, *p. 44, 196, 201, 213 et 254*.

BANDURIUS, dans sa *bibliotheca nummaria Hamburgi 1719*, rapporte un traité de DE LA CHAUSSE, sur une médaille en or, de l'empereur Constantin, dont le revers a cette inscription: *Gloria exercitus gallicani* ; et dans l'exergue: *PTR. (percussa Treviris)*. Dans ce traité, l'auteur examine les diverses opinions sur l'époque où cette médaille a été frappée, et sur l'occasion qui y a donné lieu. (1)

G 2

(1) Quelques médailles en bronze, frappées à Trèves, se trouvent dans le musée de la société des recherches utiles du dép.^t de la Sarre.

NELLER dans une dissertation (*exercitium juridicum*) du 28 avril 1777, en a dessiné quatre, de Constantin, Constance César, et Gratien, dont le revers présente une porte ; il discute la signification

La *Notitia dign. imp. occid.* p. 65, fait mention des six hôtels des monnaies existant dans l'empire d'Occident, sous la direction du *Comes sacrarum largitionum*, dont un à Trèves. » *Præcuratores monetæ Scissianæ, Aquilejensis, Urbis Romæ, Lugdunensis, Arelatensis, et TRIBERORUM.* «

Il existait un autre établissement à Trèves, sous la direction du même fonctionnaire. C'était le *Gynecium* (2), fabrique où des femmes étaient employées à filer la laine et à faire du drap pour l'armée; » *Not. dign. imp. occid. cum PANCIROLI Comment. p. 65 : HONTHEIM Prodr. p. 255.*

De pareils établissemens y existaient pour le compte de la maison de l'empereur, sous la direction du *Comes rerum privatarum*; » *Procura-*

de ce symbole. Le même auteur, dans une autre dissertation du 30 juin de la même année, cite PHILIPPE ARGELATUS qui, pour expliquer les lettres A, B, C, D et E, qu'on remarque quelquefois sur les exergues, à côté de l'inscription désignant l'hôtel des monnaies de Trèves, pense que cette ville renfermait cinq hôtels des monnaies; ce que je ne voudrais cependant pas soutenir.

(2) Quelques uns lisent : *Cynegium*, parc destiné à y renfermer le gibier. Mais *PANCIROLUS* prouve qu'il faut lire : *Gynecium*.

tor rei privatæ gyneciorum Triberorum. « *Not. dign. imp. occ. et PANCIOLO Comm. p. 73. (3)*

Deux fabriques d'armes furent également établies à Trèves, sous la direction du *Magister officiorum*; l'une de boucliers, *scutaria*, et l'autre de machines propres à lancer des pierres sur l'ennemi, *balistaria*; *Not. dign. imp. occid. p. 60.*

Il y avait aussi dans cette même ville, sous la direction du *Comes sacrarum largitionum*, un préposé des doreurs et orfèvres, *Præpositus Brambaricariorum, sive Argentariorum*, qui n'existaient que dans trois villes de l'empire d'Occident, savoir, à Arles, Rheims et Trèves; *Not. dign. imp. occ. p. 65.*

Tout porte à croire, que ces trois établissemens ont été placés à Trèves, eu égard aux nombreuses mines qui existent dans ce pays, et c'est, sans

(3) Ces établissemens furent dus, sans doute, à la célébrité de la laine des Ardennes; *HONTHEIM Prodrome p. 7.* La fabrication de draps ordinaires fut, jusqu'à nos jours, un des premiers objets de l'industrie à Trèves; la tribu des drapiers y avait le premier rang, et jouissait de plusieurs prérogatives sur les autres tribus de cette ville. La bergerie nationale de mérinos qui vient d'être placée à Oberemmel, produit une amélioration sensible dans cette branche d'industrie.

doute aussi par cette raison, qu'il y a résidé, sous la direction du *Comes sacrarum largitionum*, un préposé aux trésors, *præpositus thesaurorum Tribertorum*, *Not. dign. imp. occid. p. 65*, qui avait, suivant *HONTHEIM Prodr. p. 232*, les minéraux sous son administration.

C'est à raison de tous ces établissemens, qu'*AUSONE de claris urbibus*, dit en parlant de Trèves: » *Imperii vires quod alit, quod vestit et armat.* «

Outre ces diverses fabriques, on y distingue des établissemens d'un rang plus élevé.

SCHOEPFLIN T. I p. 321, met dans ce nombre, l'école du palais dans la Gaule, *schola palatina*, dont il est question dans la loi 13 §. 8 et 9 du code Justin. de *Judiciis*.

Les auteurs de *l'histoire littéraire de la France*, Paris 1733, *T. I P. II p. 10*, s'expriment ainsi à ce sujet: » C'est sans doute à Trèves que l'on voyait cette école gauloise du palais, si célèbre dans Symmaque. Tout le monde ne convient pas de sentiment, sur la nature de cette école. Mais il paraît assez visiblement que ce n'était qu'un lieu particulier dans le palais, où, pendant la résidence des empereurs dans les Gaules, on tenait les assemblées et les conférences. Cette sorte d'école était une voie propre à parvenir aux honneurs et aux dignités. «

Enfin il existait à Trèves, des écoles d'instruction publique, dont il sera parlé au §. suivant.

§. II.

Sciences, belles lettres.

Je n'ai besoin que de copier ici, ce que les auteurs de l'histoire littéraire de la France ont dit sur cet objet, *Tome I p. 315, 316 et 317.*

» Ce fut là (à Trèves) qu'en 289 et 291, Claude Mamertin prononça en présence de cet empereur (Maximien) deux panegyriques à sa louange. — Tout concourait alors à faire de Trèves une ville célèbre et de grand abord. — Trèves était ainsi devenue la ville capitale de l'empire, lorsqu'en 292, Constance Chlore y vint fixer sa demeure. — Tout conspira donc en quelque sorte à faire de Trèves, dès avant la fin de ce siècle, comme une autre Rome, comme le centre de la politesse, des sciences et des beaux-arts. Il est au moins certain qu'au siècle suivant, cette ville avec son territoire était devenue une pépinière de gens de lettres et de beaux esprits. — Il n'est pas moins certain que ses écoles étaient alors en grande ré-

putation, et qu'elles avaient de très habiles professeurs à leur tête. — Parmi les savans qui y brillaient à la fin de ce siècle, nous connaissons en particulier un Claude Mamertin, qui y prononça publiquement, comme nous avons déjà dit, deux panégyriques. On ne peut presque pas douter que Mamertin n'y enseignât l'éloquence, et qu'il n'y formât plusieurs autres orateurs. Il est certain qu'au commencement du quatrième siècle, on y vit paraître au moins un autre, qui y prononça aussi publiquement deux panégyriques à la louange de Constantin le grand, dont il se qualifie le panégyriste ordinaire. Eumene, le célèbre Eumene, en augmenta le nombre, et mérita d'y tenir un des premiers rangs. Il nous reste encore de lui quatre panégyriques, deux desquels furent prononcés avant la fin de ce siècle. »

Les mêmes auteurs, en parlant du quatrième siècle, s'expliquent ainsi *T. I P. II, p. 10, 11 et 12.*

« Après toute cela, il ne doit pas vous paraître étrange que Trèves, entre nos autres principales villes, arrivât alors à ce point de lustre et de gloire, auquel nous avons commencé à vous le représenter dès le siècle précédent. — Non seulement elle passait alors pour la sixième ville entre les plus illustres de l'univers, et pour la force de l'empire, à qui elle fournissait et les armes et

les autres munitions de guerre, mais elle était encore regardée en quelque sorte au dessus de Rome même, et comme la mere et la nourrice des jurisconsultes, des orateurs et de toutes sortes de gens habiles à remplir les premieres places de la robe et de l'épée. — Il semblait même que la nature conspirât à rendre les citoyens de cette ville propres aux grandes choses, en leur donnant un génie aisé et des mœurs qui rappelaient l'ancienne sévérité de celles des Romains. (1) — Dès la fin du dernier siècle, vous y avez vu briller quelques orateurs célèbres. Au commencement de celui-ci, il y en parût au moins un autre, qui était le panégyriste ordinaire de Constantin le grand, et qui faisait sans doute les fonctions de professeur de rhétorique. La présence de la cour impériale, et celle du savant Ausone, qui, après avoir enseigné 30 ans les belles lettres à Bourdeaux, fut appelé à Trèves, pour y instruire le jeune César Gratien, purent beaucoup servir à inspirer dans les écoles de cette ville une nouvelle émulation pour les lettres. — Ausone nous

(1) *Æmula te latiae decorat fecundia linguae,
 Quin etiam mores, et latum fronte severa
 Ingenium natura tuis concessit alumnis.*
 AUSONE de Mosella v. 382—384.

fait connaître deux de ces professeurs qui enseignaient alors à Trèves, Harmonius qui passait pour un des plus savans hommes de son siècle, et Ursule qu'il qualifie de l'illustre collègue d'Harmonius. «

Le code Théodosien renferme plusieurs lois concernant les écoles en général, et particulièrement celles établies dans les Gaules. La plus remarquable est la constitution de l'empereur Gracien (*Loi 11 de Medicis et Profess.*), adressée au Préfet du prétoire dans la Gaule, loi qui fixe les traitemens des professeurs des villes principales de cette province, et accorde un traitement plus fort à ceux qui enseignaient l'éloquence et la langue latine à l'école de Trèves, comme la ville la plus illustre. » *Per omnem diœcesin commissam magnificentiæ tuæ, frequentissimis in civitatibus quæ pollent et eminent claritudine præceptorum, optimi quique erudiendæ præsideant juventuti, rhetores loquimur et grammaticos atticæ romanæque doctrine* (2), *quorum oratoribus 24 annonarum*

(2) Sous le nom des grammairiens il faut entendre ici les professeurs de tout ce qui appartient au domaine des belles-lettres, comme l'observe GODEFROI dans son commentaire sur cette loi.

(3) *de fisco emolumenta donentur, grammaticis latino et græco 12 annonarum deductior paulo numerus, ex more præstetur. — Trevirorum vel clarissimæ civitati uberius aliquid putavimus deferendum: rhetori ut triginta, item viginti grammatico latino, græco etiam, si quis dignus reperiri potuerit, duodecim præbeantur annonæ.* (4)

(3) Les traitemens des professeurs étaient payés alors en une certaine quantité de rations de vivres, que l'on appelait *annonæ*, SCHELLER *Lexicon T. I* au mot: *Annona*.

(4) GODEFROI dans son commentaire sur cette loi, pense que la différence entre le traitement du grammairien latin, et celui du grammairien grec à Trèves, pouvait avoir pour cause, que l'usage de la langue grecque n'était pas aussi fréquent dans cette ville que dans les autres plus éloignées de la Germanie. Cette raison ne paraît pas satisfaisante; car ces dernières villes n'avaient pas avec la Grèce plus de relations que la ville de Trèves.

Mais on sait que chez les Romains la langue latine était la seule usitée dans tout ce qui avait rapport au culte, à la guerre et aux administrations civile et judiciaire. Elle était comme le symbole de la souveraineté qu'ils exerçaient sur les autres peuples, en leur donnant des lois en cette langue; SCHOEFFLIN *T, I p. 320*. C'est pourquoi ils dé-

Productions physiques. Agriculture.
Industrie. Commerce.

Les Gaulois, guerriers de profession, portèrent, sans doute, leurs premiers soins sur l'éducation

daignerent même celle des Grecs, auxquels ils étaient cependant redevables de leurs lois, de leurs sciences et de tout ce qu'ils possédaient de chefs-d'œuvre dans les beaux-arts. VALERE MAXIME, L. II c. 2, dit que les Romains n'ont jamais répondu aux Grecs autrement qu'en latin, et qu'ils ont forcé les Grecs, malgré la noblesse de leur idiôme bien connu des Romains, de leur parler par des interprètes, non seulement à Rome, mais aussi en Grece et en Asie. : *» quo latina vocis honos, per omnes gentes venerabilior diffundetur. »*

Ce fut donc, sans doute, par ce motif que dans la ville où était la résidence des empereurs, et qui se trouvait dans la proximité de la Germanie, la loi a établi cette distinction extraordinaire entre le traitement des professeurs de la langue latine, et celui du grammairien grec, dont la chaire n'était pas même de rigueur.

Cette dernière chaire y était cependant remplie, comme nous l'apprenons par une inscription trou-

des chevaux. Aussi leurs chevaux étaient-ils très estimés à Rome. » *Jumentis gallicanis, quibus generosa soboles perhibet pretiosam dignitatem* « ; *APULEJUS Metamorph. L. 10.*

Parmi les peuples gaulois, les Trévirois excellaient en cavalerie ; *Cæsar de B. G. L. II c. 24 et L. V c. 3. PLINE L. XI c. 49*, raconte comme une singularité que Néron a attelé à son char des jumens hermaphrodites provenant du pays trévirois.

L'éducation des bestiaux en général, paraît avoir été très soignée dans les Gaules ; *VARRON L. II de re rustica*, fait mention de la grande quantité des porcs que l'on y tuait, et dont on envoyait à Rome des jambons et des boudins ; et *STRA-*

vée sur l'ancien cimetière romain de Trèves, et rapportée par *HONTHEIM Prodr. p. 189* : » *Oemilius. Epictetus. sive. Hedonius. Grammaticus. Græcus.* » etc.

Malgré les moyens que les Romains avaient pris pour propager leur langue dans ces contrées, le peuple trévirois conserva l'ancienne langue du pays, pour le commerce ordinaire de la vie. » *Neque enim ignoro, quanto inferiora sint ingenia nostra romanis; siquidem latine et diserte loqui illis ingeneratum est, nobis elaboratum* » ; *NAZARIUS dans son panegyrique prononcé à Trèves en l'an 313.*

BON, *L. VI*, attribue particulièrement aux Belges, de nombreux troupeaux, qui leur donnaient les moyens de fournir les villes d'Italie de salaisons.

La laine du pays valut aux Trévirois l'établissement de plusieurs fabriques de draps. (1)

La fertilité du sol qui avait engagé anciennement les Germains à fixer leur demeure dans la Belgique, *CÆSAR de B. G. L. II c. 4*, les porta encore, du tems des Romains, à faire des incursions dans le pays trévirois, *TACITE Hist. L. IV c. 73*; ce qui fait penser que dans ce pays on se livra beaucoup à l'agriculture. *PLINE L. 18 c. 20* remarque comme un fait extraordinaire, que les semailles de l'automne ayant été détruites dans le pays trévirois, par la gelée, on y ensemença de nouveau, au printemps, les mêmes terres, qui donnèrent une récolte abondante.

Le vin était cependant le produit le plus important de ce pays, sur les bords du Rhin, de la Moselle et de la Sarre.

TACITE de Mor. Germ. c. 23, dit que la boisson des Germains était la bière, mais que dans le voisinage du Rhin on achetait aussi du vin:

(1) *MARTIALIS L. 6 epigr. 11*, vante la laine des Gaulois en général: » *Me pinguis Gallia vestit,* «

» *Potui humor ex hordeo aut frumento, in quandam similitudinem vini corruptus. Proximi ripæ et vinum mercantur.* « Ce qui prouve que dans ce tems, on cultivait déjà des vignobles dans les environs du Rhin.

Du tems de Domitien, les vignes étaient si répandues en Italie et dans les provinces, que cet empereur, pour rendre une partie du sol à l'agriculture, défendit de les replanter (*novellare*) en Italie, et ordonna d'en arracher la moitié dans les provinces; *SUÉTONE in Domitiano c. 7.* Mais l'empereur Probe permit aux Gaulois de planter des vignes, *VOPISCI Probus c. 18*, et couvrit la Gaule de vignobles, *S. A. VICTOR de Cæsaribus.*

Ce fut sans doute depuis ce tems que la culture des vignes, dans ce pays, devint si fréquente que, du tems d'Ausone, elle était peut-être déjà parvenue, sur la Moselle, à ce degré de perfection où elle se trouve aujourd'hui; *AUSONE de Mosella v. 151 et 192. (2)*

(2) *HEISS Histoire de l'empire, Amsterdam 1733, T.*

II p. 139 note c, en parlant du vin de Moselle, dit que les Allemands le tiennent pour le plus sain qui se puisse boire, suivant le proverbe latin : *Vinum mosellanum est omni tempore sanum.*

M.^r CAMUS, voyage fait dans les départemens nouvellement réunis, Paris 1803, a commis, à l'égard de

J'ai observé, au §. 10, que les fabriques d'armes, établies à Trèves, paraissaient devoir leur existence aux mines de fer qui sont répandues sur presque tous les points de ce pays.

PLINE L. 36 c. 22 parle de pierres dont on se

ce même vin, une erreur qui pourrait embarrasser les chymistes, en disant, *T. I p. 121*, qu'une des boissons que l'on débite dans les guinguettes de Trèves, consiste en un vin blanc fort léger, dans lequel on mêle un peu d'eau et force sucre rapé; que le vin mousse alors comme le champagne, et qu'il en a assez le gout. Le fait est que dans ce pays, on mêle dans un vin quelconque, une certaine eau minérale acidule, avec du sucre, ce qui fait mousser le vin. La source de cette eau est près de Biresborn, arrond.^t de Prüm canton de Kilbourg; l'eau porte le nom de Biresborn (*Description topographique et statistique de la France, par MM. PEUCHET et CHANLAIRE; dép. de la Sarre, p. 14*). Elle contient beaucoup d'acide carbonique, en partie libre, en partie uni à une substance alcaline. Lorsqu'on y mêle du vin, et surtout avec du sucre, l'acide du vin dégage l'acide carbonique et delà l'effervescence et le gout piquant aigrelet de cette boisson. COHAUSEN, medecin à Coblentz, a publié un mémoire sur la nature de cette eau et sur son usage médicinal; sous le titre: *Periculum physico-medicum Crenographiæ bertlichobirresborno trevirensis; 1748*.

servait dans la Belgique pour couvrir les toits. Ce sont probablement des ardoises, dont on exploite des carrières sur la Ruwer, près de Trèves.

Lorsque le même auteur, L. 31, a dit qu'on trouve dans la Gaule, presque par tout, des sources froides et chaudes, il avait, suivant toute apparence, en vue les eaux minérales, dont le pays trévirois abonde, ainsi que les eaux thermales de Bertrich (dép.^t de Rhin et Moselle, arrond.^t de Coblenz, canton de Lutzerath). Les ruines d'anciens murs, les urnes et les médailles qu'on a trouvées à Bertrich (3), font foi que ces eaux étaient connues des Romains.

H

(3) Ce qu'attestent M.^r HETT, medecin à Trèves, dans un mémoire rédigé en allemand, *sur la substance, l'effet et l'usage des eaux de Bertrich, Trèves 1779*; ainsi que M.^r MASSON, secrétaire général de la préfecture de Rhin et Moselle, dans sa *Notice historique et descriptive des bains de Bertrich, Coblenz 1807*.

Dans les environs de Bertrich, ainsi que sur plusieurs autres points de l'arrondissement de Coblenz, dans la partie qui est située sur la rive gauche de la Moselle, comme aussi dans l'arrondissement voisin de Prüm, on trouve beaucoup de volcans éteints. M.^r de FAUJAS, *sur les carrières de meules de moulin, à Niedermennig (décade philosophique du 20 therm. an 3, et du 10 vendém,*

Il me reste à parler du commerce des Trévi-rois.

POMPONIUS MELA, L. III, compte Trèves parmi les trois villes les plus riches des Gaules. » *Urbesque opulentissimæ, in Treviris Augusta, in Æduis Augustodunum, in Auscis Climberrum.*«

Quatre cents ans plus tard, Salvianus l'appelait encore la ville la plus riche des Gaules. » *Denique expugnata est quater urbs Gallorum opulentissima* « ; SALVIANUS de Gubern. Dei.

L'auteur anonyme qui a écrit sous les empereurs Constance et Constant, dit que la ville d'Arles expédiait à celle de Trèves, les marchandises, qui lui arrivaient pour cette dernière, de toutes les parties du monde. » *Civitatem maximam dicunt habere, quæ vocatur Treviris, ubi et habitare dominus dicitur, et est mediterranea. Similiter autem habet alteram civitatem in omnibus ei adjuvantem, quæ est super mare, quam dicunt Arelatum, quæ ab omni mundo negotia accipiens, prædictæ civitati emittit* » ; BOUQUET T. I p. 98. (4)

an 4), et M.^r DITHIER, Coup d'œil sur les anciens volcans éteints des environs de la Kill supérieure, Paris an XI-1803, donnent des renseignemens sur quelques uns de ces volcans.

(4) En l'an 58, il fut déjà question de creuser un canal, pour joindre la Saone à la Moselle; » Ve-

C'est pourquoi *AUSONE* dit de Trèves :

» *Largus tranquillo prælabitur amne Mosella ,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.* « (5)

H 2

*tus Mosellam atque Ararim facta inter utrumque
fossa connectere parabat.* « *TACITE Annal. L. 13
c. 58.*

(5) Un reste de l'ancien commerce de Trèves, était le droit d'étape sur la Moselle, dont cette ville a joui jusqu'à nos jours. Quoique ce droit qui, dans le commencement, a été introduit par l'usage et l'affluence des marchandises, et confirmé ensuite par les empereurs, se date du moyen-âge, il est cependant certain qu'il n'a appartenu qu'à quelques villes de l'Allemagne, les plus célèbres par leur commerce. Sur le Rhin il n'y avait que Cologne, Mayence et Spire qui jouissaient de ce privilège; sur le Mein, Francfort; sur la Moselle Trèves; *WINDSCHEID Commentatio de stapulâ, Düsseldorf 1786, §. 2 et 8.*

En l'an 1310, l'empereur Henri VII accorda à la ville de Trèves le droit de tenir une foire, privilège semblable à celui dont jouissait la ville de Francfort. Mais les Trévirois ont refusé de faire usage de ce privilège; *BROWERUS Ann. Trev. T. II p. 188.*

Monumens.

En parlant des monumens des Trévirois, il ne peut être question de chefs-d'œuvre en sculpture ou architecture, vu que la ville de Trèves ne parvint à son plus haut degré de splendeur qu'à l'époque où les beaux-arts étaient déjà, à Rome même, en décadence. (1)

(1) » Les beaux-arts étaient, chez les Romains, même dans leurs plus beaux jours, plutôt un objet de luxe que d'étude et d'exercice. Maîtres du monde connu, ils prétendaient à la possession exclusive de tout ce qu'il y avait de plus précieux en ce genre. A cet effet, ils attiraient, à grands frais, à Rome, les artistes les plus distingués, et y transportaient tout ce qu'ils trouvaient de chefs-d'œuvre, dans les villes de la Grèce. Cependant ceux là mêmes qui étaient chargés de ces opérations, ne savaient pas toujours apprécier la valeur des objets confiés à leurs soins. Lorsque Mummius, après avoir conquis Corinthe, fit embarquer les meilleurs tableaux et les plus belles statues trouvés en cette ville, il recommanda aux bateliers chargés du transport, de faire attention à ce qu'aucuns de ces objets ne fussent détournés ou dégradés, SOUS PEINE D'ÊTRE CONTRAINTS A LES REMPLACER

C'est donc principalement sous le rapport de l'histoire, que la plupart des monumens de ce pays présentent un intérêt réel. Tels sont, en particulier, les grands-chemins, les inscriptions et les objets d'architecture.

Le chapitre III de ce traité sera consacré aux grands-chemins.

Quant aux inscriptions, j'en ai déjà fait connaître quelques unes, et indiqué les auteurs qui en rapportent un grand nombre d'autres.

Parmi les objets d'architecture, les plus anciens qui existent à Trèves, sont, sans contredit, les piliers du pont sur la Moselle. Il en a été parlé au §. 8 du chap. I de ce traité.

PAR D'AUTRES. Mais après Auguste, plusieurs circonstances concoururent à faire tomber les beaux-arts en décadence. Le bon gout se perdit dès le milieu du deuxième siècle, par les irruptions fréquentes des Barbares, le partage de l'empire et la translation de la résidence des empereurs à Constantinople; le Christianisme contribua aussi, en quelque sorte, à cette décadence des beaux-arts, par l'aversion de ses sectateurs pour tout ce qui rappelait le culte payen. « *Extrait des Observations de MEYER, dans le Manuel des antiquités romaines par ADAM. Erlang. 1794, 1796, p. 962.*

Le monument qui fait l'objet du §. 9 de ce même chapitre, est peut-être le seul qui, par ses formes, rappelle les beaux-jours de l'architecture romaine.

Les autres monumens les plus considérables en cette ville, datent probablement du tems où les empereurs romains y ont établi leur résidence. C'est au moins de cette époque que parle *EUMENE in panegy. ad Constantinum*, lorsqu'il dit: » *Video circum maximum, æmulum, credo, romano; video basilicam et forum, opera regia, sedemque justitiæ in tantam altitudinem excitari* etc.

Le cirque se trouvait sur la partie méridionale de la ville, dans le faubourg, comme je l'ai observé au §. 8 de ce chapitre. On y voit encore les restes de l'amphitéâtre, tels qu'ils peuvent être après plusieurs destructions successives, et dont *BROWER* nous a donné la description dans le *Tome I* de ses *Annales*, p. 38 et 83.

La dernière de ces destructions connues, a eu lieu en l'an 1211, où un archevêque de Trèves accorda à l'abbaye de Himmerode les ruines de ce monument, pour en construire une ferme; *HONTHEIM Hist. dipl. trev. T. I p. 649. (2)*

(2) Ces ruines actuellement démolies, sont représentées dans l'abrégé de l'histoire de Trèves, par M.^r

Non loin de ce cirque , on voit les ruines d'un autre monument , qui ont servi par la suite à une des portes de Trèves , dite vieille porte , en allemand *Altpforte*.

M. Peyre a prouvé , dans le même Mémoire dont j'ai fait mention au §. 9 du chap. I ci-dessus , que ces ruines sont les restes d'un palais de thermes , et en a joint les plans à son ouvrage.

Delà , à une distance de plus de deux lieues de Trèves , sur la rivière de Ruwer , on voit , le long des montagnes , les traces d'un aqueduc , qui se trouvaient encore mieux conservés du tems de *Browerus* , à en juger par ce qu'en dit cet auteur , p. 38 , n. x. du T. I de ses *Annales*.

Sur l'extrémité de la ville , vers l'Est , était placé le palais des empereurs , dont il existe encore une partie , bâtie en briques. (3)

Wytttenbach , inséré dans l'almanach de Trèves de 1808 , d'après un dessein qui se trouvait autrefois dans les archives de l'abbaye de Himmerode.

(3) Ce bâtiment a servi , dans la suite , et moyennant de nouvelles constructions , de palais aux électeurs archevêques de Trèves ; dégradé pendant la guerre de la révolution , il a été restauré , il y a quelques années , et adapté aux casernes de la garnison de Trèves.

Tels sont les monumens les plus considérables de Trèves, dont les restes portent encore l'empreinte ineffaçable de l'ancienne splendeur de cette ville, qui, après avoir été dévastée cinq fois, de la fin du quatrième siècle au milieu du cinquième, en imposa toujours, même par ses ruines.

» *Perducor Trevirum, quo mœnia celsa patescunt,*

Urbs quoque nobilium, nobilis æque caput.

Ducimur hinc fluvio per culmina prisca senatus

Quo patet indicium ipsa ruina potens. «

VENANTII FORTUNATI Hodoporicon vers l'an 562.

Mais le peu de monumens qu'avaient épargnés les conquérans de la Gaule ont, pour la plupart, ou changé de forme, ou succombé même aux événemens destructeurs qui ont suivi ces premières conquêtes.

Charlemagne a fait enlever de Trèves ce qu'il y a trouvé de plus précieux, en marbres, mosaïques, et autres objets de valeur, pour en embellir Aix-la-Chapelle; *FREHERUS in comm. ad Ausonii Mosellam*, sur la fin, sous le titre: *Addenda.*

En l'an 882, la ville et ses environs ont été brûlés par les Normands.

En l'an 1211, comme je viens de le dire, un archevêque de Trèves a fait don à l'abbaye de Himmerode, des ruines de l'amphithéâtre, » at-
 » tendu, (dit il dans ce diplôme), qu'il ne peut
 » résulter aucun avantage public, de ces vieilles
 » masures, restées de même inutiles, depuis tant
 » de siècles. «

Il y a même des ruines qui n'ont entièrement disparu que dans les derniers siècles, tels que l'arc de triomphe de Gratien, sur les bords de la Moselle, près du pont, du côté du faubourg de S.^{te} Barbe. Les ruines de ce monument, qui ont encore existé dans le 17.^{me} siècle, sont représentées et décrites dans les *Annales* de *BROWERUS T. I p. 44 et 93.*

D'autres enfin se présentent aujourd'hui sous des formes toutes modernes, comme la halle aux blés (*horreum*) (4), qui, après avoir été transformée en palais, fut affectée, sous le regne des rois de France, à l'établissement d'un couvent de femmes, toujours sous l'ancienne dénomination

(4) Dans la loi unique au code justinien de *Pistoribus*, il est question d'un *Comes horreorum*. Suivant la loi 4 au code théodos. tit. de *operibus publicis*, les greniers (*horrea*) devaient être placés, à une distance de 100 pas des maisons. En effet, le bâtiment dont il est ici question, est situé à l'extrémité occidentale de la ville, près de la Moselle.

- *ad horrea; BROWERUS Ann. T. I p. 350; MABILLON de re dipl. L. IV §. 145; HONTHEIM Hist. t. d. T I p. 23; NELLER dissert. in Dagobertinum horreense. (5)*

Dans les environs de Trèves, les empereurs avaient deux autres palais d'été; le premier à Conz, (*Contionacum*), sur l'embouchure de la Sarre, à une lieue et demi au dessus de Trèves, dont on voit encore les ruines, et où l'empereur Valentinien a rendu plusieurs lois en l'an 371; *HONTHEIM Prodrôme p. 168*. Les ruines du second palais existent à Pfalzel (*palatiolum*); à une lieue au dessous de Trèves, sur la rive gauche de la Moselle. Sous les rois de France, ce dernier palais faisait partie des domaines des Major-domes; *BROWERUS T. I p. 350; HONTHEIM T. I p. 23*.

J'aurai occasion de parler, au chapitre III, des monumens les plus intéressans répandus sur la surface de l'ancien pays de Trèves, et placés, pour la plupart, sur de grandes routes.

(5) S. M. l'Empereur et Roi, lors de son voyage à Trèves en l'an 13, a donné ce bâtiment à la ville, pour y réunir les hospices civils.

Décadence de l'empire romain; devastations du pays des Trévirois. Ce pays passe sous la domination des Francs.

Les invasions des Germains, qui avaient donné lieu à la translation de la résidence des empereurs romains à Trèves, amenèrent par la suite, avec la décadence de l'empire romain, la ruine et la destruction de cette même ville.

Plusieurs de ces peuples germains portaient le nom commun de Francs; *SCHOEPFLIN Als. ill. T. I p. 381.* Ils commencèrent à envahir la Gaule vers l'an 241, où ils furent battus près de Mayence; *SCHOEPFLIN l. c.* L'empereur Probe les vainquit de nouveau, en l'an 277; *ZOSIME L. I. (1)*

(1) On employa les prisonniers faits sur les Francs à défricher des terres sur les frontières de la Gaule, et notamment dans le pays trévirois: » *Sicut postea tuo, Maximiane Auguste, nutu, Nerviorum et Trevirorum arva jacentia LÆTUS postliminio restitutus, et receptus in legem FRANCUS excoluit* »; *EUMENE in panegyris ad Constantium, BOUQUET T. I p. 714.* Les auteurs diffèrent d'opi-

Les incursions des Francs et de quelques autres peuples germains devinrent plus fréquentes, vers

nion sur la signification du mot: *Lati*. *VALESIUS in not. Gall.*, sur ce mot, et *SCHOEFFLIN T. I p. 401*, pensent que c'était le nom d'un peuple. Mais *GODEFROI*, dans son Commentaire sur la loi 12 du code Théod. de *Veteranis*, prouve que ce n'était pas un nom propre, mais la qualification des barbares d'une nation quelconque, qui, étant venus s'établir dans la Gaule, y avaient reçu des portions de terres à charge de services militaires. Suivant lui, on les appelait *Lati* (contents), par ce qu'ils étaient venus s'établir volontairement dans le pays; au lieu que les Francs, faits prisonniers de guerre, avaient été forcés de se soumettre aux conditions qu'il avait plu aux vainqueurs de leur imposer (*receptus in legem Francus*). Les mots: *postliminio restitutus*, font croire que les *Lati*, expulsés précédemment de leurs possessions, y ont été rétablis à cette époque. Les terres qu'ils cultivaient, s'appelaient *terra laticæ*; *L. 9 cod. théod. de Censitoribus*. *WACHTER Glossar. germ.* sur ce mot, pense que *Latus* signifie hôte, et *terra latica* terre hospitalière, et se fonde sur l'autorité de *BOXHORN Lex. ant. Brit.* où *Lletty* est traduit par *Hospitium*, et *Llettywr* par *hospes*. Dans la *not. dign. imp. occ.* il est fait mention des *praefecti Latorum batavorum, gentilium suevorum, francorum etc.*, page 147 édit. de

le milieu du quatrième siècle ; mais ils furent tous réduits par Julien César , qui , devenu ensuite empereur , maintint la tranquillité de la Gaule jusqu'à sa mort ; *SCHOEPFLIN T. I p. 398—414.*

Pour défendre le Rhin contre leurs incursions , Valentin construisit , en l'an 369 , de nouveaux forts , le long de ce fleuve , et répara les anciens ; *AMMIEN MARCELLIN L. 28 c. 2.*

Mais ces mesures restèrent sans effet ; le colosse de l'empire romain , sapé dans ses fondemens , ne put plus tenir contre les chocs réitérés des peuples que les Romains appelaient Barbares.

Les Francs envahirent de nouveau la Gaule , sur la fin du quatrième siècle , s'établirent sur la rive gauche du Rhin et dévasterent la ville de Trèves ; ce qui força le préfet du prétoire à transférer , vers l'an 402 , sa résidence de Trèves à Arles ; *PAGI crit. in ann. Baronii à l'an 402 n. 31 ;*

1623. Peut être que de ce nom vient celui des *Lidi* , dont la condition était meilleure que celle des serfs ; *MONTESQUIEU Esprit des lois T. III l. 28 c. 3 ;* et celui du moyen-âge *Leudi* , en allemand *Leute* , dont parle *BURI sur le droit féodal usité en Allemagne , Giessen 1783* (ouvrage rédigé en allemand) , *partie I page 65 et 69.* Le sol auquel ceux-ci étaient attachés , se nommait *Mansum* ; de là le nom français *manant* ; *BURI partie II page 432.*

BOUQUET T. I p. 766 n. e. Ils saccagerent et brûlèrent Trèves pour la deuxième fois, vers l'an 411; » *Treverorum civitas a Francis direpta incensa que est secunda irruptione* « ; *GREGOIRE de TOURS, Hist. Franc. L. II c. 9*; *HONTH. Prodr. p. 62.*

En l'an 418, Arles devint, de fait, le chef-lieu de la Gaule romaine; *Constit. des empereurs Honorius et Theod.*, dans *BOUQUET T. I p. 766.*

C'est à cette époque que les historiens ont fixé le berceau de la monarchie française sous Pharamond. Cette monarchie comprenait alors une partie des pays situés sur les deux rives du Rhin; *PAGI crit. à l'an 418 n. 81 et 82.*

De cette époque, à l'an 440, la ville de Trèves fut encore dévastée deux fois; *SALVIANUS de Gubern. Dei*; *BOUQUET T I p. 780 et 781*: et ce ne fut que vers l'an 464, que cette ville, après une cinquième destruction, passa définitivement sous la domination des Francs.

» *In diebus illis ceperunt Franci Agrippinam civitatem super Rhenum. — Venerunt itaque TREVIRIS civitate super Mosellam fluvium, vastantes terras illas, et IPSAM SUCCENDENTES CEPERUNT.* « *HONTHEIM Prodr. p. 63 et 419, ex Gestis regum francorum ab incerto auctore collectis*; *Apud du Chesne T. I script. franc. p. 692.*

NOTICES

SUR LES

ANCIENS TRÉVIROIS.

CHAPITRE III.

Des chemins romains qui ont
traversé le pays des Trévirois.

§1. I.

Des grands chemins romains, en général.

Les Romains divisaient leurs chemins, en chemins vicinaux, lesquels étaient tenus en propriété publique ou privée, et en chemins militaires, prétoriens ou consulaires.

Cette distinction est établie dans la loi 3 ff. de locis et itin. publ. » *Vie vicinales, que ex agris privatorum collatis factæ sunt, quarum memoria non extat, publicarum viarum numero sunt. Sed*

inter eas et cæteras vias militares hoc interest: quod viæ militares exitum ad mare, aut in urbes, aut in flumina publica, aut ad aliam viam militarem habent; harum autem vicinalium viarum dissimilis conditio est; nam pars earum in militares vias exitum habent, pars sine ullo exitu intermoriuntur. «

Les caracteres distinctifs des chemins vicinaux, soit privés soit publics, sont exposés plus clairement dans les §§. 22 et 23 de la loi 2 ff. *ne quid in loco publ.*

Suivant ces lois, la dénomination de *chemin public*, était générique et s'appliquait non seulement aux chemins consulaires ou militaires (1); c'est-à-dire aux grands chemins, mais le plus souvent aussi aux chemins vicinaux.

Ce qui constituait, d'après ces mêmes loix, le caractere d'un grand chemin proprement dit, c'était que ses extrémités touchaient, ou la mer, ou une rivière navigable, ou une ville, ou un autre grand chemin.

Chez les Romains, la construction et l'entretien des grands chemins étaient regardés comme des objets de la plus haute importance.

(1) Ces dénominations étaient synonymes et sont employées indistinctement dans les lois sus-alléguées.

Dans les premiers tems de la république, les censeurs en étaient chargés. (2) Appius Claudius construisit, en l'an 442 de la fondation de Rome, le premier chemin, de Rome à Capoue; *TITUS LIVE L. 9 c. 29.*

L'empereur Auguste se réserva la direction des grands chemins dans les environs de Rome, créa des fonctionnaires préposés à la construction des routes, et érigea, dans le centre de Rome, une colonne dorée (*Milliarium aureum*), de laquelle partaient tous les chemins de l'empire; *DION CASS. L. 54. (3)*

Agrippa, gendre d'Auguste, fit faire plusieurs chemins dans la Gaule; *STRABON L. IV.*

Les Romains construisaient leurs chemins de manière à leur donner la plus grande solidité; ils

I

(2) » *Censores urbis templa, vias, aquas, ærarium, vectigalia tuento* «; *CICERO de Leg. L. III c. 3.*

(3) Les distances n'étaient cependant comptées que depuis l'extrémité de la ville: » *Mille passus non a milliario urbis, sed a continentibus ædificiis numerandi sunt* «; *L. 154 ff. de V. S.*

GAUTIER, traité de la construction des chemins, Paris 1721, p. 3, indique les noms de 28 chemins qui conduisaient de Rome dans toutes les parties de ce vaste empire.

les composaient de plusieurs couches de moëllons, graviers et cailloux, liées ensemble avec du mortier, en forme de maçonnerie ; *BERGIER, grands chemins de l'empire romain, L. II ; GOUTIER p. 6 ; CALMET, Histoire de Lorraine T. VII p. xiv ; Histoire de Metz par des religieux bénédictins, 1769 T. I p. 188 ; etc.* C'est par ce moyen que des traces si nombreuses s'en sont conservées dans tous les pays.

La construction et l'entretien des routes étaient, chez les Romains, une charge publique (4), dont il n'y avait aucune exemption, conformément au *titre du code théod. de itinere muniendo*, et à la loi 7 du *code justin. de sacrosanct. eccl.*, où les églises sont, nommément, assujetties à cette charge. (5)

Les distances ou milles étaient marqués sur les routes, par des colonnes que l'on appelait, ou

(4) Quelquefois on employa les troupes à cette construction, pour les occuper utilement. « *Flaminius consul ne in otio militem haberet, viam à Bononia perduxit Arretium.* » *TITE LIVE L. 39 c. 2.* « *Manipuli ante seditionem Nauportum missi, ob itinera et pontes.* » *TACITE Annal. L. I c. 20.*

(5) Dans les villes, chacun était tenu de faire et entretenir le chemin devant sa maison. *L. un §. 3 de via publ. et siquid in ea factum esse dic.*

milliaires (*LI* §. 4 ff. de off. præf. urbi), ou simplement, pierres, *lapides*. C'est ainsi que *CORNEL. NEPOS* in *Attico* c. 22, dit: » *Sepultus est juxta viam Appiam, ad quintum lapidem* «; et la loi 21 §. 3 ff. de excus. » *Nec Senatores ultra centesimum lapidem urbis tutelam gerere coguntur.* « *AMMIEN MARCELLIN* s'exprime de la même manière, en parlant des distances itinéraires dans la Gaule. » *Sinum, quem vocant ad Gradus, ab Arelate octavo decimo ferme lapide disparatum.* « *L. 15 c. 11.* (6)

Il y avait, sur les grandes routes, à certains intervalles, et à défaut de villes, deux especes de stations; les unes appelées *Mutationes*, étaient uniquement destinées à changer de chevaux; les autres, dites *Mansiones*, servaient en même tems aux étapes et aux logemens des voyageurs. (7)

I 2

(6) *SCHOEPFLIN T. I* p. 547 et autres, et tout récemment *M. MILLIN T. II* de son *Voyage dans les départemens du Midi de la France, Paris 1807, p. 16, 108 et 109*, nous ont conservé les inscriptions de plusieurs de ces colonnes milliaires dans la Gaule.

(7) *GODEFROI*, dans son *Commentaire sur la loi 9 du code théod. de annona et tributis*, donne des détails intéressans sur ces établissemens: Dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem; (dont il se fa

Des Tables itinéraires des Romains.

Dès les premiers tems de la monarchie romaine, on s'appliqua à acquérir des connaissances géographiques des pays qui composaient cet empire. *ÆTHICUS* dit que J. César et Auguste ont fait mesurer toute la terre ; et *GODEFROI*, *Comm. sur la loi 10 du code théod. de Metat.* prouve par un passage tiré d'un code manuscrit de la bibliothèque du roi, que l'empereur Théodose a fait mesurer toutes les provinces en longueur et en largeur.

Les chefs des armées devaient, suivant *VEGETIUS de re milit. L. III c. 6*, avoir les itinéraires des pays où il faisaient la guerre, renfermant les distances, les gîtes et tous les détails des chemins à parcourir. Et S.^t *AMBROISE* observe, *Serm. Vin psalm. 108*, que l'empereur remettait des itinéraires aux soldats qui marchaient pour lors en chemin direct.

VEGETIUS, *l. c.* distingue ces itinéraires en itinéraires écrits, et en cartes ou tables dessinées.

parlé dant la note (1) du §. suivant), les stations sont distinguées par *Civitas*, *Mansio* et *Mutatio*.

» *Usque eò, ut solertiores duces, itineraria in quibus necessitas geritur, non tantum adnotata, sed etiam picta habuisse firmentur.* «

Nous avons un de ces itinéraires écrits et une carte, qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

L'itinéraire écrit est connu sous le nom d'*Itinéraire d'Antonin*. Les opinions diffèrent sur l'auteur de cet ouvrage. Mais il paraît, en dernier résultat, qu'il a été commencé dans le premier siècle, changé ensuite et augmenté successivement, suivant que de nouvelles routes ou stations ont été établies, jusqu'au regne de l'empereur Théodose I, où il a paru dans sa forme actuelle; *SCHOEPFLIN Als. ill. T. I p. 613*, a discuté, avec la sagacité qui lui est propre, les diverses opinions des auteurs qui ont écrit sur ce sujet.

L'itinéraire d'Antonin contient les stations des chemins, avec les distances de l'une à l'autre. (1)

L'autre itinéraire est une carte dessinée, appelée communément *table* ou *carte Théodosienne* ou *de Peutinger*.

(1) On a découvert un autre itinéraire écrit, mais ne contenant qu'une seule route de Bordeaux à Jérusalem; il a été publié pour la première fois par PITHOËUS, et se trouve à la suite de l'itinéraire d'Antonin, *édition de Cologne, 1600, p. 139.*

Cette carte, de plus de 20 pieds de longueur sur un de largeur, et tracée sur des feuilles de parchemin collées ensemble, désigne pareillement les stations et les distances. Elle a été trouvée vers la fin du quinzième siècle, par le poète Conrad Celtes, qui l'a donnée à un savant d'Augsbourg, nommé Conrad Peutinger, dont cette carte porte aujourd'hui le nom; elle est conservée dans la bibliothèque impériale de Vienne; *SCHOEFFLIN T. I p. 610.* (2)

La carte de Peutinger ne peut être d'aucun usage sous le rapport géographique et géométrique, ainsi que l'on peut en juger par la seule disproportion de ses dimensions en longueur et en largeur (3), elle est de plus inexacte quant aux dis-

(2) On regarde comme la meilleure édition de la carte de Peutinger, celle qui a été publiée à Vienne en l'an 1753, par DE SCHEYB, sous le titre: *Peutingeriana Tabula itineraria quæ in Augusta bibliotheca vindobonensi nunc servatur.*

La partie de cette carte qui comprend la Gaule, se trouve à la page 112 du *T. I* de *BOUQUET*: et la partie qui renferme l'Alsace, y compris le pays de Trèves jusqu'à la Moselle et un peu au delà, copiée sur l'original de Vienne, est jointe au *T. I* de *SCHOEFFLIN* p. 149.

(3) *BERGIER, L. III* de *l'histoire des grands-chemins de l'empire romain* c. 7 n. 9, croit que l'auteur

tances, comme l'ont prouvé plusieurs savans, et entr'autres tout récemment encore M. BUACHE, de l'institut; *Décade philos. de l'an 10 N. 13*. C'est pourquoi SCHOEPFLIN la regarde comme l'ouvrage d'un préposé chargé de diriger les marches des troupes (*metator*), qui s'est borné à tracer les routes qu'elles avaient à parcourir. Néanmoins, malgré ces défauts, elle est d'une utilité reconnue, en ce qu'elle sert à expliquer l'itinéraire d'Antonin, et qu'elle rétablit des positions et même des routes entières qui ont été omises dans ce dernier.

On croit assez généralement que cette carte date aussi du tems de Théodose I; SCHOEPFLIN *T. I. p. 612*.

de cette carte a eu un motif secret pour lui donner cette forme; mais il semble qu'il n'a eu que l'intention de lui donner la forme la plus commode pour s'en servir en route. Des feuilles écrites d'un côté seulement, collées ensemble et roulées sur un cylindre, formaient ce que les Romains appelaient un volume (*Volumen; evolvere librum*, c'est-à-dire: dérouler; ADAM, *Manuel des ant. rom. T. II p. 946 de la traduction de Meyer 1796*).

Des mesures itinéraires des Romains.

Dans l'itinéraire d'Antonin, on trouve trois espèces de mesures : le Stade (*Stadium*) qui était une mesure grecque, le Mille romain (*Mille passus*) et la Lieue gauloise (*Leuga* ou *Leuca*). (1)

Le stade n'est employé dans l'itinéraire d'Antonin que pour quelques distances maritimes. Il était de 125 pas romains, en sorte que huit stades faisaient un mille romain ; *SCHOEPFLIN T. I p. 575*, et *D'ANVILLE, préface de la notice de l'ancienne Gaule p. xiiij.* Ce dernier auteur pense que les Marseillois ont apporté cette mesure de la Grece et, qu'au moyen de leur commerce, ils en ont introduit l'usage sur les côtes de la Méditerranée.

Le mille était la mesure ordinaire des Romains, équivalente à mille pas, de cinq pieds chacun ; *PLINE L. II c. 25.* (2)

(1) » *Unaquæque gens certa viarum spatia suis appellat nominibus; nam et Latini mille passus vocant, et Galli leucas, et Persæ parasangas, et rastas universa Germania.* « *S.^t Jérôme Comm. in Joëlem C. 3.*

(2) On comptait 20,000 pas pour une journée de voyage ; *L. I ff. Siquis caution, L. 13 §. 2 ff. de*

M.^r D'ANVILLE a trouvé, par des recherches dont il nous donne les détails à la page *x* de la préface de sa notice de l'ancienne Gaule, que la porportion du pied de Paris au pied romain est de 1440 à 1306.

Or, le pied de Paris fait, en mesure métrique, 3,24839385 décimètres, de sorte qu'en calculant sur la proportion de 1440 à 1306, le pied romain fait 2,94611275 décimètres.

Je dois observer, à cette occasion, que le pied de Trèves, tel qu'il était en usage jusqu'à l'introduction des mesures métriques dans ces contrées, a été fixé en l'an 10, par une commission chargée de rédiger des tables de comparaison, à 2,93752975 décimètres, ce qui donne une différence de 0,00858300 décim. entre le pied romain et celui de Trèves; différence presque imperceptible à l'œil, et qui peut d'autant plus être négligée, que le pied romain n'a pu être éva-

excus. L. 2 §. 3 ff. Quis ordo. Les troupes, en marche, faisaient ordinairement (*militari gradu*) vingt mille pas, et quelques fois (*pleno gradu*) vingt quatre mille pas, en cinq heures de tems; *VEGETIUS de re mil. L. I c. 9.*

lué qu'approximativement et en prenant un terme moyen. (3)

Et comme 16 pieds du pays de Trèves y faisaient une perche, et que la somme ronde de 1000 perches ou 16000 pieds du pays y valait une lieue, je substituerai, dans les calculs des distances, le pied du pays au pied romain, pour faciliter la comparaison des mesures désignées

(3) D'ANVILLE, pour déterminer la proportion de 1440 à 1306, entre le pied de Paris et le pied romain, a comparé plusieurs espaces, mesurés d'une colonne milliaire à l'autre, différens entr'eux de 752 à 757 toises, et trouve pour terme moyen de tous ces résultats, 756 toises, de sorte qu'il serait possible qu'il ait admis pour base de son calcul, une mesure un peu trop forte. *SCHOEFFLIN T. I p. 575*, fixe le mille romain à 755 toises et demi. M. Hue, Ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province d'Aunis, a, au moyen de ses calculs, obtenu le même résultat; *Recueil des antiquités dans les Gaules, par M. DE LA SAUVAGERE, Paris 1770, page 91 note (2)*.

Nous voyons donc que le pied romain s'est conservé dans le pays de Trèves, à une différence près, insignifiante en elle-même et qui, d'ailleurs, peut être le résultat de données inexactes par leur nature, qui ont servi de base au calcul du pied romain.

dans les itinéraires avec celles connues par des opérations faites dans ces derniers tems.

Enfin, la lieue gauloise est, comme je l'ai déjà dit, la troisième espèce de mesure qui se présente dans l'itinéraire d'Antonin; elle est aussi celle de la carte de Peutinger, pour ce qui concerne la Gaule.

Cette lieue faisait un mille et demi, ou 1500 pas, mesure romaine. C'est ce qu'atteste *AMMIEN MARCELLIN*, L. 16 c. 12 où, en parlant de la guerre que faisait Julien, dans la Gaule, contre les Allemands, il réduit 14 lieues à 21,000 pas. » *Et quoniam a loco, unde romana promotum sunt signa, ad usque vallum barbaricum quarta leuga signabatur et decima, id est unum et viginti millia passuum.* « Et *JORNANDES rer. getic. c. 36.* » *Leuga gallica 1500 passuum quantitate metitur.* « La même proportion est suivie dans l'itinéraire d'Antonin, pages 81 et 82 de l'édition de Cologne 1600, et chez *BOUQUET T. I p. 105*, où les distances sont désignées cumulativement en milles et en lieues.

La lieue était la mesure ordinaire, usitée dans la Gaule, suivant le témoignage d'*AMMIEN MARCELLIN* L. 15 c. 11. » *Qui locus est exordium Galliarum. Exindeque non millenis passibus, sed leugis itinera metiuntur.* « Et sur la carte de

Peutinger on lit : » *Lugdunum caput Galliarum.*
Usque hic legas (c'est-à-dire *Leugas*).

M. D'ANVILLE tire de cette observation la conséquence que, pour ce qui concerne la Gaule, autre que celle qui était connue sous le nom de *province*, les mille pas, qui désignent les distances dans l'itinéraire d'Antonin, doivent être pris pour autant de lieues gauloises, et *SCHOEPFLIN*, *T. I* p. 574, prouve la même chose par des exemples tirés de cet itinéraire.

En effet, en examinant, dans les §§. suivans, les distances des chemins qui ont traversé le pays de Trèves, on se convaincra que, dans les calculs de ces distances, on doit substituer la lieue gauloise aux milles romains indiqués dans l'itinéraire.

La table qui suit, servira à comparer ces distances, ainsi entendues, avec la mesure itinéraire moderne du pays de Trèves, qui a été en usage jusqu'à l'introduction des mesures métriques dans les quatre nouveaux départemens, et avec les résultats des opérations géométriques qui ont été faites sur les mêmes routes, avant cette époque.

Lieux
gaulois.Lieux modernes
de Trèves.

1	$\frac{15}{32}$
2	$\frac{15}{16}$
3	1 $\frac{13}{32}$
4	1 $\frac{7}{8}$
5	2 $\frac{11}{32}$
6	2 $\frac{13}{16}$
7	3 $\frac{9}{32}$
8	3 $\frac{3}{4}$
9	4 $\frac{7}{32}$
10	4 $\frac{11}{16}$
20	9 $\frac{3}{8}$
30	14 $\frac{1}{16}$
40	18 $\frac{3}{4}$
50	25 $\frac{7}{16}$
60	28 $\frac{1}{8}$
70	32 $\frac{13}{16}$
80	37 $\frac{1}{2}$
90	42 $\frac{3}{16}$
100	46 $\frac{7}{8}$

Observations préliminaires sur les chemins romains , dans le pays des Trévirois.

Depuis le tems de J. César, les armées romaines passaient, en tout sens, par le pays des Trévirois; souvent ce pays était le centre de leurs opérations militaires, dirigées contre les peuples de la rive droite du Rhin; plus tard, son chef-lieu devint la résidence des empereurs et la capitale de la Gaule. Des grands chemins devaient donc y aboutir de tous côtés.

C'est en effet ce que nous apprennent l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger.

Aussi, plusieurs auteurs modernes qui ont écrit sur l'histoire des pays limitrophes de celui de Trèves, se sont ils occupés de ces routes, en tant qu'elles avaient du rapport avec les matières qu'ils traitaient dans leurs ouvrages; *SCHOEFFLIN, Als. ill. T. I.*, a traité cet objet pour ce qui concerne l'Alsace; *CALMET Hist. de Lorraine, T. VII.*, donne une dissertation sur les grands-chemins de la Lorraine; dans le *Tome I de l'Histoire de Metz, par des religieux Bénédictins, Metz 1769*, on trouve, p. 172 et suivantes, des notices intéressantes sur les chemins romains qui

conduisaient à Metz ; enfin les deux freres GUILLAUME et ALEXANDRE WILTHEIM, Jesuites, fournissent des renseignemens précieux sur les chemins romains du pays de Luxembourg et des environs. (1)

(1) L'ouvrage de GUILLAUME WILTHEIM a pour titre : » *Historiæ luxemburgensis antiquariæ disquisitiones*, 1630, et celui d'ALEXANDRE WILTHEIM : » *Luciliburgensia, sive Luxemburgum romanum.* « Ces deux ouvrages n'ont jamais été imprimés. Les manuscrits originaux se trouvaient dans la bibliothèque du college des Jésuites à Luxembourg ; mais on ne sait pas ce qu'ils sont devenus après la suppression de cet ordre. M. de Hontheim, évêque suffragant de Trèves, auteur de l'histoire diplomatique de Trèves, en possédait une copie, dont il a fait don à la bibliothèque publique de cette ville, et qui a été envoyée à Paris, en l'an XI, par ordre du Ministre de l'Intérieur. C'est ce même exemplaire que Camus, (dans son *Voyage fait dans les départemens réunis*, T. I p. 145), dit avoir vu à la préfecture de Luxembourg. Les auteurs de l'*histoire de Metz*, se sont servis de ces ouvrages ; BERTHOLET a placé la carte géographique des anciennes routes d'Alexandre Wiltheim, en tête du T. I de l'*histoire de Luxembourg* ; et HONTHEIM, *Hist. trev. dipl.* T. III p. 1017 et suivantes, rapporte les tables des chapitres de ces deux ouvrages ; BAYLE, *Dict. hist.*, art. *Luxem-*

Mais nous ne connaissons aucun ouvrage qui ait pour objet direct et particulier , les chemins romains du pays de Trèves , et sur tout de cette partie comprise entre le Rhin , la Moselle , la Sarre et la Nahe , quoique , sous le rapport de l'histoire et de la géographie ancienne , ce district soit peut être le plus intéressant du pays. CLUVERIUS , CELLARIUS , VALESIIUS , D'ANVILLE et autres , ont bien commenté les itinéraires des Romains , aux passages qui indiquent les positions et les distances sur plusieurs de ces routes ; mais ces auteurs étrangers n'ont pu qu'établir des conjectures , puisées dans l'histoire et dans les cartes géographiques du pays , sans pouvoir les vérifier sur les lieux ; ces mêmes conjectures ont été reproduites et souvent rectifiées par HONTHEIM , *Prodr. p. 227—230*, qui cependant , suivant le plan de son ouvrage , n'a traité cet objet qu'en passant et ne s'est point attaché à recueillir tous les renseignements locaux nécessaires.

De nouvelles recherches sur cet objet ne seront donc point inutiles. (2)

bourg , et CALMET , *Histoire de Lorraine* , T. I p. cxliv , souhaitent que quelque libraire en entreprenne l'impression.

(2) Les fonctions que j'ai exercées sous l'ancien gouvernement de ce pays , et plus encore , la

Route de Rheims à Trèves.

Dans l'itinéraire d'Antonin (1) cette route est ainsi désignée :

Iter a Durocortoro Treviros usque.

	En lieues modernes.
<i>Vungum vicum Leg. XXII . . .</i>	10 $\frac{5}{16}$
<i>Epoissum . . . XXII . . .</i>	10 $\frac{5}{16}$
<i>Orolaunum Vicum . XX . . .</i>	9 $\frac{3}{8}$
<i>Andethennale Vicum . XV . . .</i>	7 $\frac{1}{32}$
<i>Treveros Civit. . . XV : . . .</i>	7 $\frac{1}{32}$
Total	44 $\frac{1}{16}$

K

complaisance de quelques fonctionnaires actuels, et autres amateurs d'antiquités, qui se sont empressés de seconder mes recherches, m'ont mis à même de présenter des éclaircissemens nouveaux qui, en repandant quelque jour sur cette matière, serviront peut-être à engager des personnes instruites, à s'en occuper avec un succès plus complet.

(1) *Edition de 1660 p. 82*, et *BOUQUET T. I p. 106*. *Durocortorum* était le chef-lieu des Rémois (*Remi*), aujourd'hui Rheims.

La première position de cette route était *Vungus*. D'ANVILLE, sur ce mot, dit que le lieu qu'il désigne, s'appelle aujourd'hui Vonc, près de la rivière d'Aisne, et qu'entre Rheims et Vonc on reconnaît la trace de la voie romaine en plusieurs endroits; il trouve la distance indiquée dans l'itinéraire juste, à quelque excédent près, qui, suivant lui, est compensé par celle qui suit immédiatement après.

Epoissum ou *Epusum*, aujourd'hui Ivois ou Carignan, dép.^t des Ardennes, arrond.^t de Sedan, chef-lieu de canton. Ce lieu faisait partie du pays des Trévirois, car, dans la *Notitia dign. imp. occ.* on lit: *Præfectus Lætorum Actorum, Epuso Belgicæ primæ*. Pour y arriver, la route passait la Meuse à Mouson. (2)

Carignan est situé sur la rivière de Chièrè, dans un vallon de trois quarts de lieues d'étendue, entouré de montagnes, desquelles descend l'ancienne route, appelée encore aujourd'hui le chemin romain, visible sur plusieurs points, et traversée par la nouvelle route de Carignan à Sedan. (3)

(2) Une autre route de Rheims à Cologne, tracée sur la carte de Peutinger, passe également la Meuse à Mouson. Ce lieu y est désigné sous le nom de *Mose*, D'ANVILLE art. *Mosomagus*.

(3) M.^r Müller, juge de paix du canton d'Echter-

Orolaunum, aujourd'hui Arlon, dép.^t des Forêts, arrond.^t de Luxembourg, chef-lieu de canton, est une ville située sur une éminence, à cinq lieues de Luxembourg (4). *BERTHOLET* (*Hist. de Luxembourg T. I p. 404*), décrit les antiquités de ce lieu, qu'il appelle le Panthéon de la Belgique.

K 2

nach, (dép.^t des Forêts) auteur de quelques mémoires sur des antiquités, m'a communiqué ces détails.

- (4) Luxembourg est situé entre *Orolaunum* et *Andethennale Vicum*; mais son origine paraît être postérieure à l'établissement de cette route; *BERTHOLET Hist. de Luxemb. T. I p. 131*, et *HONTHEIM Hist. trev. dipl. T. I p. 245*, placent son origine dans les tems où les empereurs Gallien et Valentinien ont bâti des forts contre les invasions des Germains. Le premier de ces auteurs attribue le nom de Luxembourg aux *Lati* qui y auraient établi leurs quartiers d'hiver; mais il est plus probable que les *Lati* ont passé l'hiver sur les terres qu'ils avaient à cultiver. *HONTHEIM, T. I p. 295* dérive le nom de cette ville de *Lützel* qui, dans l'ancienne langue du pays, a signifié *petit* (en anglais *little*). C'est ainsi que Lützelstein, chateau dans les Vosges, s'appelle en français *petite pierre*, suivant *SCHOEFFLIN Als, ill. T. I p. 726*.

Andethennale Vicum, Anwen ou Niederanwen (Niederanweiler), même arrond.^t, canton de Rodt, sur la route actuelle de Metz à Trèves, entre Luxembourg et Grevenmacher. VALESIIUS *Notitia Galliarum* et D'ANVILLE sur ce mot, ont pensé que ce lieu était Echternach, dép.^t des Forêts, arrond.^t de Bitbourg; ce dernier auteur observe cependant, avec raison, que la distance d'Echternach à Trèves est plus faible que celle portée dans l'itinéraire. (5) Mais les auteurs qui ont connu plus particulièrement les localités, notamment, BROWERUS, sur la carte géographique jointe à la page 70 du *Tome I* de ses *Annales trev.*, ALEX. WILTHEIM, *Luxemb. rom.*; BERTHOLET, *Hist. de Luxembourg*, T. I p. 228, CALMET, *Hist. de Lorraine*, T. VII p. xvj des *dissertations*, édition de 1757, et HONTHEIM, *Prodr.* p. 228, disent tous que ce lieu est Niederanwen, et ce dernier auteur ajoute que de ce lieu à Trèves on trouvedes traces du chemin romain. (6)

(5) La première mention d'Echternach date du 7.^{me} siècle; HONTHEIM rapporte un diplôme de 698 qui parle d'*Epternacum*; *Hist. trev. dipl.* T. I p. 90; cependant, dans les environs de cette ville et particulièrement à Dollendorf et Alttrier, même canton, on a trouvé plusieurs inscriptions et autres monumens romains.

(6) On voit sur cette route, à Igel, commune fron-

Suivant toute apparence, cette route de Rheims à Trèves était une des plus anciennes de ce pays; car, dès le tems de J. César, il existait toujours

tière du dép.^t des Forêts, à deux lieues de Trèves, le célèbre mausolée de la famille des Secundins, qui a, de tout tems, fixé l'attention des voyageurs et des savans. *ORTELIUS*, dans son *itinéraire belge*, a soutenu qu'il n'y en avait pas de pareil en deçà des Alpes. *BROWERUS*, T. I p. 42, et *BERTHOLET*, T. I p. 360, en ont donné le dessin et la description. Bertholet s'attache surtout à expliquer les figures qui ornent les quatre faces de ce monument, et a prouvé qu'il a été construit au commencement du quatrième siècle. Plusieurs autres auteurs ont également donné le dessin de ce monument, nommément M. PEYRE, dans le second volume des *Mémoires de l'Institut, partie de la littérature et des arts*, et *RICHARD POCOCK*, dans le troisième tome de ses *Travels of the East and some other Countries*, London 1743—1748; mais les différentes parties qui composent ce monument, se trouvent le plus exactement dessinées dans une dissertation qui a pour titre: *Cajus Igula*, par *LORENT*, Luxembourg 1769; ouvrage qui a donné lieu à des discussions littéraires, insérées dans la feuille hebdomadaire de Trèves, des années 1769 et 1770, et à une critique qui se trouve dans les *notices savantes de Gœttingue*, en date du 27 juillet 1771.

des communications entre Rheims et le pays des Trévirois ; *CÉSAR B. G. L. VI c. 44*, *TACITE Hist. L. IV c. 68. etc.*

§. 6.

Route de Sirmie en Pannonie , par Strasbourg et Metz à Trèves.

Le titre de cette route , dans l'itinéraire d'Antonin (1) porte: » *Iter de Pannoniis in Gallias per Mediterranea loca ; Id est , a Sirmio per Soppanas Treviros usque.* « Je ne la suivrai qu'à partir de *Divodurum* (Metz). (2)

(1) *Edition de 1600, p. 53, et BOUQUET, T. I p. 102.*

La ville *Sirmium* n'existe plus ; elle était la capitale de l'*Illyricum (occidentale)*, située sur la Save, à une lieue de Mitrovicz, en Esclavonie ; *BU-SCHING, Extrait de sa géographie* (en allemand), 1787, *T. I p. 586.* Un grand nombre de loix rendues depuis le regne de Constantin, sont datées de cette ville.

(2) CALMET donne des détails sur les vestiges de cette route qui existent entre Metz et Strasbourg ; *Hist. de Lorr. T. VII p. xvij édit. de 1757.*

De Metz à Trèves aucun lieu intermédiaire n'est désigné dans l'itinéraire ; il est dit seulement :

		En lieues modernes.
<i>Divodurum</i>		
* * *	XII	5 $\frac{5}{8}$
<i>Treviros.</i>	XVI	7 $\frac{1}{2}$
	Total	13 $\frac{1}{8}$.

Ces distances réunies donnent un résultat trop faible. Mais *HIERON. SURITA, Comment. Emen-dat. in Antonini Aug. itinerarium, édit. de Cologne de 1600 p. 404*, observe que dans un ancien exemplaire de cet itinéraire, de *CHRISTOPH. LONGOLIUS, Paris 1512*, la dernière distance a été corrigée, en y substituant *XXVI*, ce qui fait un total de 17 $\frac{13}{8}$ lieues modernes de Trèves, et s'accorde, à-peu-près, avec la distance réelle, en ligne directe, de Metz à Trèves.

Les auteurs de *l'Histoire de Metz*, indiquent, *Tome, I p. 185*, les traces de cette route (3), que l'on apperçoit sur la rive gauche de la Moselle, à partir de Metz :

» On en découvre (disent-ils) les premiers vestiges derrière la Maison-Neuve... delà jusqu'à
 » Meziere, l'espace d'environ deux lieues. ... Au
 » dessus de Meziere, à 400 toises de distance,

(3) Suivant les mêmes auteurs, ce chemin est connu dans le pays sous le nom de *Haut-Kem*,

» sur la gauche, en allant à Thionville, on la trouve
 » assez bien conservée, sur la longueur de 1500
 » toises; elle prend au chemin qui conduit de
 » Meziere à Fromencourt, ... et va se perdre
 » dans le bois de Coulange et de Talange. Elle
 » ne reparait qu'à 800 toises plus loin. ... Cette
 » partie contient 950 toises. ... Du moulin de
 » Boussange, on la perd de nouveau, l'espace
 » de 1800 toises. ... A 70 toises au dessus du
 » moulin de Brouck, on la rencontre sur le même
 » alignement, et on la suit jusqu'à la chaussée
 » de Metz à Longwy, qu'elle joint sur la hau-
 » teur d'Ukange. Cette partie est de 750 toises.
 » Depuis cette hauteur, jusqu'au dessus de
 » Thionville, à 500 toises des glacis de cette
 » place, il n'est pas facile de la reconnaître. ...
 » Cette partie contient 2600 toises.

» Delà, elle continuait sur les hauteurs de Gue-
 » netrange, passait au petit hameau de Suzange,
 » sur le ruisseau de Hettange, où elle coupe la
 » nouvelle chaussée de Thionville à Luxembourg,
 » et prenant sur la droite de cette route, elle
 » traverse les bois de Roussy-le-Bourg, et va en
 » droite ligne jusqu'au dessous de Filsdorff, lais-
 » sant Rodemach à 800 toises sur la droite.

» A environ 500 toises au delà de Filsdorff,
 » on trouve, dans la plus belle position, un ter-

» rain assez vaste, rempli de monceaux de pierres
 » mêlées de frustes de briques et de tuiles, qui
 » font juger qu'il y avait autrefois plusieurs bâ-
 » timens. Aussi la tradition assure-t-elle que
 » c'était l'emplacement d'une ville, appelée par le
 » P. Wiltheim *Eptiacum*, par d'autres *Tempus*,
 » et par les gens du pays *Petzel*.

» A quelque distance de Petzel, on retrouve
 » la voie militaire de Metz à Trèves. Elle passe
 » près de Méding, de la cense de Hacken, et
 » laisse Grevenmacker à 900 toises sur la droite.
 » Delà elle va à Mertert, et ensuite à Wasser-
 » billich, d'où elle suit vraisemblablement la
 » route actuelle jusqu'à Trèves. «

D'après cette direction, la route de Metz s'est réunie, près de Niederanwen, à celle venant de Rheims, dont il a été parlé au §. précédent; ce qui est conforme à la carte de WILTHEIM, dont la copie est jointe au *T. I de l'hist. de Luxemb.* par BERTHOLET.

Cette route de Metz à Trèves est, sans doute, très ancienne. TACITE, *Hist. L. IV c. 70 et 72*, fait mention de Légions qui se sont retirées de Trèves à Metz, et qui sont venues rejoindre l'armée de Céréalis à Trèves, après que ce général eut occupé cette ville. Mais il est probable que la route de Trèves à Metz n'a été prolongée jusqu'à

Sirmium qu'à l'époque où les empereurs résidaient, tantôt dans cette capitale de l'Illyricum, et tantôt à Trèves. (4)

§. 7.

Autre route de Trèves à Metz.

La carte de Peutinger marque une route allant de Trèves à Metz, sur la rive droite de la Moselle (1), avec les distances suivantes :

(4) Les codes théodosien et justinien renferment plusieurs lois rendues, à un intervalle de peu de tems, dans l'une et l'autre ville. C'est ainsi qu'en 315, l'empereur Constantin rendit, le 1 juin, (*Kal. jun.*) à Trèves, la loi 2 du code théod. *de Nâvicular.*, et le 5 du mois suivant, (*III Non. jul.*) à Sirmie, la loi 1 du code théod. *de Pignor*; en l'an 329, le même empereur rendit, le 22 juillet, (*XI Kal. aug.*) à Sirmie, la loi 4 du code théod. *de Oper. publ.*, et le 29 décembre de la même année, (*IV Kal. jan.*) à Trèves, la loi 5 du code justin. *de Veteranis*; etc.

AVSONE in gratiarum actione, sur la fin, parle d'un voyage que l'empereur Gratien a fait, en l'an 381, de Sirmie à Trèves.

(1) Cette route n'est point indiquée dans l'itinéraire d'Antonin.

<i>Augusta Tresvirou.</i>	En lieues modernes.
<i>Ricciaco</i> X	4 $\frac{1}{6}$
<i>Caranusca</i> X	4 $\frac{1}{6}$
<i>Divo Buri medio</i>	
<i>Matricorum</i> . . XIII (2)	6 $\frac{3}{2}$
	Total 15 $\frac{15}{32}$

Ces distances présentent un total trop faible ; car on compte de Trèves à Metz , en ligne droite, 18 lieues du pays.

CLUVERIUS in *Germ. ant.* LII c. 14 , entend par *Ricciacum* , Ritzing (dép.^t de la Moselle, arron.^{dt} de Thionville, (canton de Lannstroff), à près de deux lieues de Sirck , sur la gauche ; et par *Caranusca* , Sarrebourg (chef-lieu d'un canton de l'arron.^{dt} de Trèves), à 4 lieues de Trèves, sur la Sarre ; et par une transposition de ces deux lieux , il retablit ainsi les distances : *Aug. Trevir. Saranusca* , *Ricciacum* , *Divodurum*.

(2) Cette dernière distance est portée sur la carte, à *xlij*, mais on suppose que la lettre *l* après l'*x* n'est qu'un *i* trop allongé ; d'ANVILLE art. *Caranusca*. Cette supposition se justifie surtout par l'exemplaire de SCHEFFLIN, qui a été copié sur l'original. Peut-être qu'à *l* il faudrait substituer un *v*. Alors le total des distances de cette route serait de 17 $\frac{11}{32}$ lieues.

Les auteurs de *l'Histoire de Metz*, p. 185, et HONTHEIM, *Prodr.* p. 250, fondés sur l'autorité des freres WILTHEIM, fixent *Ricciacum* à Ritzing, et *Caranusca* à Hackenberg, ce dernier lieu à sept lieues de Metz ; HONTHEIM assure, probablement aussi sur la foi des WILTHEIM, que la route est encore visible à Ritzing, et qu'à Hackenberg il existe différentes ruines. (3)

D'ANVILLE, art. *Caranusca*, en supposant, que cette route a pris, de Trèves, sur la droite de la Moselle, par le pont de la Sarre près de Conz, pense qu'elle a repassé la Moselle à Remich et qu'elle a été continuée delà, sur la rive gauche de ce fleuve, par un village nommé Karsch, jusqu'à Metz. Ainsi, suivant lui, Remich est *Ricciacum* et Karsch *Caranusca*. Mais il est difficile de croire qu'une route existant déjà sur la rive gauche de la Moselle, on ait bâti un pont sur la Sarre, près de Conz, pour servir à une nouvelle route qui n'aurait présenté aucun avan-

(3) Une personne digne de foi, et qui connaît les localités dont il est question, m'a assuré au contraire que le Hackenberg est une montagne en forme de pain de sucre, où l'on ne voit ni ruines, ni vestiges d'un ancien chemin, et qu'il n'y a dans cet endroit qu'une église, un presbiter et une maison de marguillier.

tage, si elle eut repassé la Moselle à huit lieues plus haut. (4)

Aussi les vestiges de cette route, qu'on remarque sur la rive droite de la Moselle, ne permettent ils pas d'adopter cette opinion. (5)

Ils commencent à paraître dans les prairies de Tavern, village distant d'une lieue du pont de Conz, où, après avoir passé un ruisseau, ils conduisent par la forêt communale de Tavern à celle d'Unstorf, et suivent la hauteur au dessus des villages de Kimmern et Fisch, et après avoir disparu dans les champs, ils se retrouvent à quelques centaines de pas plus loin, conservés en entier et parcourant alors une étendue de trois quarts de lieue, jusqu'à la forêt de Bilzingen.

(4) Il y avait cependant, comme je vais le prouver, un chemin de traverse, partant de cette route, et conduisant dans les environs de Remich.

(5) Je dois à Monsieur MASSA, Inspecteur des eaux et forêts des arron.^{ds} de Trèves et Birkenfeld, des notices très détaillées sur les traces de tous les anciens chemins qui ont traversé ces deux arrondissemens. Ces notices se trouvent exactement conformes aux renseignemens que j'ai été dans le cas de recueillir sur les lieux, ainsi qu'à ceux qui m'ont été fournis par plusieurs autres personnes.

C'est là que la route se divise en deux branches, dont une prend à droite, le long de la forêt de Bilzingen, traverse celles de Rommelfaugen, d'Essingen, de Rehlingen, et le ban de Palzem, et se dirige sur la Moselle, vis-à-vis de Bredimus, non loin de Remich.

L'autre branche, qui forme le chemin tracé sur la carte de Peutinger, reparait à une petite distance du point de séparation, va ensuite par Merzkirch (village situé sur le point le plus élevé de cette contrée, à cinq lieues de Trèves), et par la forêt dite Michelsbüsch, jusqu'à l'endroit où cette route ancienne est coupée par un chemin vicinal moderne, allant de Sinz à Kirf.

Delà, après avoir passé à gauche de la forêt de Münzingen, et à coté des villages d'Oberleuken et de Borg, les vestiges nous mènent au village d'Eft et à la chapelle de Tinting (l'une et l'autre commune situées dans le département de la Moselle, canton de Lanstroff), et cela à-peu-près dans l'alignement de Bouzonville et en laissant Sirck sur la droite.

Ces vestiges sont, sur tout, très bien conservés dans les forêts, où elles ont une largeur de cinq mètres environ, et en quelques endroits plus d'un mètre de hauteur.

Il est donc évident, et d'ailleurs attesté par la carte de Pentinger, que cette route n'a pas passé la Moselle. (6)

Ainsi, en comparant les localités avec les distances indiquées sur la carte, il résulte que *Ricciacum* répond à la position de Merzkirch (7), et que *Caranusca* doit être cherché sur une ligne prolongée de ce village jusqu'aux environs de Bouzonville.

Il y a lieu de croire que la construction de ce chemin ne remonte pas beaucoup au delà du quatrième siècle, époque à laquelle les empereurs ré-

(6) Ces vestiges de l'ancien chemin sont appelés par les gens du pays *le Kem*; cette dénomination, commune aux deux voies romaines allant de Metz à Trèves, a peut-être quelque affinité avec le mot français *chemin*.

(7) CALMET dit, *Hist. de Lorraine, T. VII, édit. de 1757, p. xxij des dissert.*: » Au village de Merzkirch sur la Moselle, et sur le chemin de Trèves à Metz, on a trouvé dans la campagne quelques haches de pierres, qui servaient d'armes aux anciens peuples de ce pays; on m'en a fait présent de quelques unes de différentes grosseurs et de différens grains. On voit au même lieu des restes d'une ancienne forteresse, où l'on distingue une inscription, mais si gâtée par le tems, qu'on n'a pas pu me la déchiffrer. «

sidaient habituellement à Trèves, et quelquefois à Conz; *AUSONÉ* est le premier qui, dans son poëme *de Mosella* v. 91 et 92, a fait mention du pont à six piliers qui se trouve à l'embouchure de la Sarre. (8) Voici ses termes :

» *Tuque per obliqui fauces vexate Saravi,*
Qua bis terna fremunt scopulosis ostia pilis. etc. «

(8) Ce pont, éloigné d'une lieue et demie de Trèves, et dont il ne restait presque plus que les piliers, a été reconstruit, en l'an 1785, aux frais des états du pays de Trèves.

Route de Trèves à Mayence.

L'itinéraire d'Antonin (1) indique une route :

A Treviris Argentoratum :

En Lieues modernes,

<i>Baudobricam</i> . . . XVIII	8 $\frac{7}{10}$
<i>Salissonem</i> . . . XXII	10 $\frac{5}{10}$
<i>Bingium</i> . . . XXIII	10 $\frac{25}{32}$
<i>Mogunciacum</i> . . . XII	5 $\frac{5}{8}$
<i>Brotomagum</i> (Worms)	
<i>Noviomagum</i> (Spire)	
<i>Argentoratum</i> (Strasbourg).	

Total 35 $\frac{5}{32}$

CLUVERIUS suppose que *Baudobrica* signifie Boppard sur le Rhin, à 4 lieues de Coblentz, et cela par le motif que Boppard se retrouve, dans l'itinéraire d'Antonin, sous le même nom, et sur la carte de Peutinger, sous celui de *Bontobrice*, comme une des positions établies sur une route de Bingen à Coblentz; et que dans la *Notitia dign. imp. occid.*, ce même lieu est appelé *Bodo-briga*. CELLARIUS, au contraire, a soupçonné

L

(1) Édition de 1600 p. 84; BOUQUET T. I p. 107.

qu'il existait un autre *Baudobriga* dont la position répondait mieux à la direction du chemin de Trèves à Bingen. Mais BOUQUET a trouvé invraisemblable qu'il y eut, dans une étendue de pays aussi peu considérable, deux positions du même nom. Le voyageur anglais RICHARD POCOCK, dans le T. III de ses *Travels of the East and some other Countries*, soutient, sans cependant s'expliquer sur les motifs de cette opinion, que *Baudobrica* n'est pas Boppard, mais que ce lieu doit être recherché près de Berncastel sur la Moselle, et que *Salisso* paraît être Aegerthal, (probablement Argenthal, près de Simmern). HONTHEIM partage l'opinion de CLUVERIUS, à l'égard de *Baudobrica*, et croit aussi avec ce dernier auteur, que *Salisso* est Wesel ou Oberwesel, situé également sur le Rhin et distant de 4 lieues de Boppard et d'autant de Bingen. D'ANVILLE enfin, art. *Salisso*, a pensé comme Cellarius, qu'un chemin dirigé de Trèves par Boppard, le long du Rhin, faisait un détour qui ne s'accordait pas avec les distances relatées dans l'itinéraire; et, après avoir consulté des cartes très-circonscanciées, il conclut que *Baudobrica* correspond à un lieu nommé Berrick (ou plutôt Berg), et *Salisso* à Sulzbach, situés l'un et l'autre dans le département de la Sarre.

Il est évident, en effet, que Boppard est trop éloigné de Trèves, pour pouvoir être pris pour la première station, en partant de cette ville; car on compte de Trèves à Boppard 24 lieues du pays, ce qui fait à-peu-près 50 lieues gauloises. Mais ce qui est remarquable, c'est que d'Anville, en combattant une erreur assez généralement accréditée, sans connaître les localités, et guidé seulement par les distances et la ressemblance des noms, a approché bien près de la véritable direction de cette route.

On rencontre les premières traces de ce chemin sur la montagne verte, à une demi-lieue de Trèves, entre cette ville et la rivière de Ruwer; elles reparaissent au-delà de cette rivière, entre Mertesdorff et Fell, dans les champs de cette dernière commune (2); et puis dans la forêt communale de Fell, et dans celle de Mehring; c'est là qu'elles

L 2

(2) La commune de Fell est située dans le vallon de *Rigodulum* (Riol), où Céréalis a battu les Trévirois, en l'an 70 de l'ère chrétienne. Il est probable que le nom de *Rigodulum* vient de l'ancien *dol*, en allemand *Thal*, en français *vallon*, et de *ric*, en allemand *reich*, en français *riche* (*WACHTER Glossar.germ.* sur ces mots); et signifie, en conséquence, vallon riche ou fertile:

sont le mieux conservées jusqu'à la *Morbach*, dans la direction de Büdelich; des chênes antiques couvrent cette partie de l'ancien chemin. Il reparait près de Büdelich, où il passe une des deux rivières dites Drohne; continue ensuite jusqu'à la hauteur près de Berg, redescend vers Grevenhron, passe l'autre Drohne (3), monte vers Haag; et dans la forêt d'Elzerath, non loin de la commune du même nom, et près d'un ancien puits dit *Heidenpütz* (puits des païens), il se joint à un autre chemin romain, venant de Neumagen, qui fera l'objet du §. suivant (4).

Depuis le Heidenpütz, on suit ces routes ainsi réunies, entre Gunzerath et Baldenau, jusqu'au *Stumpfe - Thurm* (tour démantelée), et delà, en

(3) Ces deux rivières se réunissent, non loin de Neumagen, en une seule qui se jette dans la Moselle, toujours sous le nom de Drohne (*Drahnus*, suivant *AUSONE*, *Mosella*, v. 365).

(4) De Büdelich par Grevenhron jusqu'au Heidenpütz, ce chemin n'est reconnaissable que par les matériaux dont il était composé et qui forment une ligne presque non interrompue dans toute cette direction; tandis que celui venant de Neumagen, dès qu'il arrive sur la hauteur, est presque entièrement conservé. Cette différence provient vraisemblablement de ce que le premier de ces chemins avait été abandonné après la construction de l'autre.

ligne droite, par les bans des communes de Hoescheid, Horbruch, Hirschfeld, jusqu'à Kirchberg, d'où elles ont conduit, par Simmern, à Bingen.

Il s'agit donc de chercher les deux positions de cette route, désignées dans l'itinéraire, sous les noms de *Baudobrica* et *Salisso*, et placées par D'ANVILLE à Berg et à Sulzbach.

Le nom de *Baudobrica* provient, sans doute, de la situation du lieu, et il a pu, par conséquent, convenir en même tems à plusieurs positions, tout comme *Lugdunum*, *Noviomagus*, etc.; ce mot est composé de *Baudo* ou *Bodo*, et *Briga* ou *Briva*. *Bodo* paraît avoir de l'analogie avec le mot allemand *Wald*, en anglais *Wood*, en français *forêt* (5), et on sait que *Bri-*

(5) Les Romains n'ayant point de *W* dans leur alphabet, y ont substitué le *B*, comme dans *Borbitomagus*, Worms; *Boruncus*, Woringen, etc.; D'ANVILLE sur ces mots.

TACITE *Annal.* l. 4 c. 73, parle d'une forêt des Frisons que l'on appelait *lucus Baduhennæ*. Ce nom vient à l'appui de mon opinion. Car *AUSONE* de *claris Urbibus*, sous le titre *Burdigala* v. 32, dit: » *Divona Celtarum lingua fons addite Divis.* » (*SCALIGER*, au lieu de *Divona*, lit *Duiona*; *AUSONI opera*, édition de Paris, 1730, p. 226). *WACHTER Gloss. germ.* aux mots *Diu* et *Elbe*, prouve

ga ou *Briva* a signifié *pont*, en anglais *Bridge* (6).

que dans la langue de ce pays *Diu* signifiait Dieu, et *Vona* fontaine; et *SCHOEPFLIN Als. ill. T. I p. 97*, atteste que, dans le patois alsacien, on appelle encore aujourd'hui une fontaine *Beuné*. Ainsi *Divona* ou *Duiona* était une fontaine de Dieu ou fontaine sacrée, (*GERTZ de prisca Trevirorum lingua, §. 12*), et le *Baduhenna* de Tacite, une forêt renfermant une fontaine sacrée.

Voici une autre observation relative au même sujet: Chez les Gaulois, ainsi que chez les Germains, les forêts servaient à l'exercice du culte; *TACITE de M. G. c. 39, LUCAIN Pharsal. v. 391*. Un de leurs dieux, connu sous le nom de *Wodan*, fut adoré principalement dans les forêts, ce que nous apprenons par une formule de profession de foi rapportée par *ECCARD in catechesi theotisca: » Et ego renuncio omnibus diaboli operibus et verbis, LUCORUM CULTORIBUS, WODANO et Odino saxonico»; WACHTER Gloss. Germ. au mot; Othinus; SCHOEPFLIN T. I p. 72 note (c)*. Ce dernier auteur ajoute que cette divinité a été adorée sur une montagne de la Lorraine, qui en a conservé le nom de *Vaudemont*. C'est donc apparemment de *Wood* (forêt) que l'on doit dériver *Wodan*.

(6) Amiens s'appelait *Samarobriva*, (pont de la Somme), *CÉSAR de B. G. L. V c. 24*; d'ANVILLE rapporte les noms des villes *Briqa Isaræ, Eburobriga*, etc.; qui ont toutes la même dérivation; et *Cambridge* en Angleterre signifie pont sur le Cam,

Ainsi , la première position de cette route était un *pont dans la forêt*. Ce ne pouvait pas être *Berg*, parceque ce lieu se trouve sur la hauteur de la montagne ; et je n'en vois aucun autre qui reponde mieux à cette position que Büdelich , aujourd'hui chef-lieu d'un canton de l'arrond.^t de Trèves ; il y a là un pont sur la Drohne ; il y a d'ailleurs quelque ressemblance entre *Baudobrica* et *Büdelich*, et les environs de cette dernière commune portent encore aujourd'hui le nom de *Waldland*, c'est-à-dire , pays des forêts. (7)

Il est vrai que Büdelich n'est éloigné de Trèves que de 5 à 6 lieues , tandis que , dans l'itinéraire,

(7) Monsieur le comte de SORGO , dans un mémoire sur la langue et les mœurs des peuples slaves , publié à la page 21 du Tome II des Mémoires de l'academie celtique, en 1808 , observe, p. 33 et note 14, que *Bodobrica* est composé des mots slaves *Voda* (eau) et *Rica* (courant) , et que la situation de *Bodobrica* sur le Rhin est conforme à cette dérivation. Il cite à l'appui de cette assertion , un passage de *PLINE*, L. 3 c. 16 , qui porte : » *Ligurum quidem lingua amnem BODINCUM vocari , quod significat , FUNDO carentem.* « Mais je reponds 1^o que la dernière partie du mot *Bodobrica* n'est pas *rica* mais *brica* ; 2^o que ce nom a une autre étymologie que *Bodincus*. Je m'en rapporte là dessus à ce que j'ai dit au Chap. II §. 2 note (1).

cette distance est portée à *XVIII*, ce qui fait presque $8 \frac{1}{2}$ lieues ; mais d'ANVILLE a observé que souvent, dans l'itinéraire, le trop faible d'une distance est compensé par l'excédant de la suivante ; et d'ailleurs, il ne serait pas surprenant que dans ce pays montagneux, la difficulté du chemin fut entrée pour quelque chose dans le calcul des distances.

Quant à *Salisso*, ce n'est pas Sulzbach, commune située dans le canton de Rhaunen, dép.^t de la Sarre, puisqu'elle est trop éloignée des vestiges de l'ancien chemin qui, près du *Stumpfe-Thurm*, quitte ce département pour entrer dans celui de Rhin et Moselle.

Pour trouver la position de *Salisso*, il sera nécessaire de suivre ces vestiges dans toute leur direction.

De Büdelich à Kirchberg on compte 10 lieues ; et delà à Bingen 9 lieues environ.

Ainsi, la distance entre *Baudobrica* et *Salisso* étant indiquée dans l'itinéraire à $10 \frac{5}{8}$ lieues et celle entre *Salisso* et *Bingium* à $10 \frac{2}{3} \frac{1}{2}$ lieues, c'est à Kirchberg ou dans ses environs qu'il faut placer *Salisso*. (8)

(8) Je donnerai, dans le §. suivant, les détails relatifs à la partie de ce chemin, comprise entre Kirchberg et Bingen.

Je dois observer ici que, des villes et des villages ayant disparu, avec leurs noms, par les dévastations fréquentes des Barbares et par les guerres postérieures qui ont eu lieu dans ce pays, et d'un autre côté, les itinéraires ayant négligé les fractions dans l'indication des distances, il est impossible d'y déterminer les positions actuelles qui correspondent exactement aux anciennes.

Il est probable que ce chemin a été construit, après que Drusus eut bâti la forteresse de Mayence qui figure dans l'itinéraire comme une position, mais avant l'an 70 de l'ère chrétienne, époque où Céréalis, ayant réuni ses troupes à Mayence, arriva à Riol en trois jours, ce qu'il n'aurait pas pu effectuer au travers d'un pays montagneux et couvert de forêts s'il n'y eut pas existé de chemin: » *Cerealis ... contracto quod erat militum Mogunciaci ... tertiis castris Rigodulum venit, quem locum magna Trevirorum manu Valentinus insederat, montibus et Mosella amne septum* « ; *TACITE Hist. L. IV c. 71.*

Autre route de Trèves à Mayence.

La carte de Peutinger marque une route ainsi qu'il suit :

<i>Aug. Trev.</i>		En lieues modernes.
<i>Noviomagus</i>	VIII	3 $\frac{3}{4}$
<i>Belginum</i>	XX	9 $\frac{3}{8}$
<i>Dumno</i>	VIII	3 $\frac{3}{4}$
<i>Bingio</i>	XVI	7 $\frac{1}{2}$
<i>Mogontiaco</i>	XII (1)	5 $\frac{5}{8}$
		Total 30.

AUSONE commence son poëme *de Mosella*, par la description d'une route semblable :

(1) C'est ainsi que les distances se trouvent sur les trois exemplaires, de BERGIER, de BOUQUET et de SCHEPPELIN, que j'ai sous les yeux. HONTHEIM, *Prodrome* p. 230, les désigne autrement, quoiqu'il se soit servi de l'exemplaire de BOUQUET. BUCHERIUS *Belg. rom. L. XI c. 9 n. 6*, les donne comme ci-dessus, à l'exception seulement qu'entre *Noviomagus* et *Belginum*, il met *x* au lieu de *xx*. En effet, le dernier *x* est placé sur la carte un peu au dessous du premier, comme ici : *x*

» *Transieram celerem nebuloso flumine Navam,
 Addita miratus veteri nova mœnia vico,
 Æquavit latias ubi quondam Gallia Cannas,
 Inflatæque jacent inopes super arva catervæ.
 Unde iter ingrediens, nemorosa per avia solum,
 Et nulla humani spectans vestigia cultus,
 Prætereo arentem sitientibus undique terris
 DUMNISSUM, riguasque perenni fonte TABERNAS,
 Arvaque Sauromatum nuper metata colonis,
 Et tandem primis Belgarum conspicio oris
 NIVOMAGUM divi castra inclyta Constantini.
 Purior hic campis aër etc. «*

MARQ. FREHERUS, dans son commentaire sur ce poëme, soutient que la route qu'a parcourue Ausone en partant de Bingen, est toute autre que la route tracée sur la carte de Peutinger; et dans cette hypothèse, il conjecture que *Dumno* et *Belginum*, sur la carte, sont les deux châteaux de *Daun* et de *Baldenau*; que le *Dumnissus* d'Ausone est *Densen* près de *Kirchberg*, et que les *Tabernæ* du même poëte, sont *Berncastel* sur la Moselle. (2)

Pour prouver qu'une ancienne route a conduit

(2) CLUVERIUS L. II c. 14 et d'ANVILLE art. *Tabernæ*, adoptent l'opinion de *Freherus*, que je ne trouve combattue par aucun auteur.

des environs de Bingen à Berncastel, il cite *MUNSTERUS*, *Cosmogr. L. III* sous l'art. *Hundsruck*, (édit. de 1550 p. 494) où il est dit : » *Invenitur præterea in hac regione via quædam constrata et elevata, quæ incipit ab oppido Bachrach, transitque per asperam illam terram rectissimo tramite usque ad BERGCASTEL, et inde ad Trevirim et ad regionem Lutzelburgensem. Quis verò eam straverit, nemini constat. Elevatur alicubi ad altitudinem scamni et alio in loco eminent ultra planitiem terræ altitudine mensæ.* « Freherus assure avoir vu lui même cette route ; *BUCHERIUS*, *Belg. rom. L. XI c. 9 n. 6*, dit aussi qu'il a passé par la même route.

Malgré ces autorités, il me paraît certain que les *Tabernæ* d'Ausone ne sont pas Berncastel ; que non obstant la ressemblance des noms, *Belginum* et *Dumno*, sur la carte de Peutinger, ne sont pas les châteaux de Baldenau et de Daun ; et que la route indiquée sur cette carte est la même que celle dont Ausone nous a donné une description.

Quant au premier point, non seulement aucune trace de chemin ne conduit à Berncastel, lieu situé sur la Moselle, au pied d'une côte ; mais aussi, en examinant ce que dit Ausone des *Tabernæ*, il est impossible de l'appliquer à cette position. Car d'après ce poète, il y avait, entre les

Tabernæ et Noviomagus, des champs nouvellement défrichés par les Sarmates, lesquels ne pouvaient pas exister sur la Moselle entre Berncastel et Neumagen. Ausone dit en outre qu'il n'a vu la Moselle qu'à Neumagen et que c'est là qu'il a commencé à respirer un air plus pur.

Aussi *MUNSTERUS* ne dit pas *Berncastel*, mais *Bergcastel*, et il a probablement entendu parler de Kirchberg, lieu que *BROWERUS* appelle *Kirchbergense castrum*, (*T. II p. 202*); et *BUCHERIUS*, en partant de Berncastel, a dû se servir d'un chemin vicinal moderne pour arriver sur la route romaine qui suit les hauteurs, à une distance de près de deux lieues de cette ville. (3)

Il en est de même pour ce qui concerne les châteaux de Baldenau et de Daun. Celui de Bal-

(3) Je serais plutôt tenté de croire que Berncastel signifie *hiberna castra*, c'est-à-dire : camp d'hiver. *TITE LIVE*, L. 29 c. 35, et *VARRON* L. IV de *lingua latina*, parlent des *castra hiberna*. *BERGIER* Histoire des grands-chemins de l'Empire romain, L. III chap. 37 n. 8, dit que de plusieurs de ces camps d'hiver se sont fait des villes, des bourgs, etc.; et *ADAM*, Manuel des ant. rom., T. 2 p. 669 de la traduction de Meyer 1796, leur attribue l'origine de la plupart des villes d'Angleterre, dont les noms se terminent en *cester* ou *chester*.

denau, situé entre Neumagen et le *Stumpfe-Thurm*, est éloigné d'une demi-lieue du chemin romain, qui, dans cette partie, se trouve encore entièrement conservé; d'ailleurs, le peu de distance qu'il y a entre ce lieu et Neumagen, ne le rendait pas propre à servir d'une nouvelle position. Il paraît même que ce château n'existait pas encore du tems des Romains. Car c'est sous l'an 1332 que le nom de Baldenau se trouve pour la première fois dans un diplôme de Louis IV, par lequel cet empereur confirme, en faveur de l'archevêque Baudouin (*Baldewinus*), les privilèges de l'église de Trèves, et où, dans une nomenclature des villes, villages et châteaux, il fait mention de Baldenowe, Baldeneck et Baldenstein (*HONTHEIM Hist. trev. dipl. T. II p. 118*); d'où l'on peut conclure que c'est ce même archevêque qui a donné son nom à ces trois châteaux. (4)

Il en est de même et à plus forte raison, du château de Daun, en ce qu'il est encore bien plus

(4) L'archevêque Baudouin, qui regna depuis 1307 jusqu'en 1354, avait déjà, en l'an 1332, augmenté considérablement les domaines de son église. Dans un autre diplôme de l'empereur Charles IV, de l'an 1346 (*HONTHEIM T. II p. 164*), on trouve, en outre, Baldenelze que l'archevêque avait, sans doute, acquis depuis.

éloigné du chemin romain qui conduit de Neumagen à Bingen.

Enfin, tout porte à croire que la carte de Peutinger et la description d'Ausone ont pour objet une même route.

Cette carte a été dressée vers la même époque où Ausone a fait son voyage ; ainsi le chemin militaire de Bingen à Neumagen existait alors tel qu'il est porté sur la carte. Comment donc Ausone, qui n'avait entrepris ce voyage que pour arriver par Neumagen à Trèves, aurait-il pu et voulu s'écarter du grand-chemin, et cela dans un pays qu'il nous fait connaître comme désert, inculte et sauvage ?

D'ailleurs, on reconnaît dans son poëme, autant que la versification et la nature d'une description pittoresque le permettent, tous les lieux de sa route, marqués sur la carte. Le nom de *Dumnissus* ressemble parfaitement à celui de *Dumno*, et *Nivomagus* à *Noviomagus* ; et si l'on convient qu'Ausone a désigné Bingen, lorsqu'il dit avoir passé la Nahe près d'un ancien bourg entouré de nouveaux murs (5), rien ne s'oppose à admettre

(5) Il existait déjà, en l'an 70, à Bingen, un pont sur la Nahe ; *TACITE Hist. L. IV C. 70* ; et les murs de cette ville ont été bâtis par Julien, en

également que *Belginum* est le même lieu que celui que ce poëte appelle : *Tabernæ perenni fonte riguæ*, c'est-à-dire : l'auberge ou gîte arrosé par une source qui ne tarit jamais.

L'opinion de Freherus n'est basée que sur la supposition que le mot *Tabernæ*, dont se sert Ausone, était un nom propre, parceque, dit-il, ce nom est resté à plusieurs villes, telles que les *Tabernæ Alsaticæ*, *Rhenanæ* et *Montanæ*. Mais il n'a pas fait attention que la signification de ce mot étant applicable à plusieurs lieux, Ausone a pu l'employer comme substantif commun, pour désigner *Belginum*.

Reste donc à rechercher la direction de cette route, et les positions indiquées sur la carte et dans le poëme d'Ausone.

Depuis Trèves jusque dans le vallon de Riol, on n'appërçoit aucunes traces de ce chemin, autres que celles qui, par la montagne verte, se dirigent sur Fell, et dont il a été parlé au §. précédent, de sorte qu'ils est incertain si jusques là, ce chemin a suivi la même direction que le précédent, ou s'il a conduit par Ruwer et Longuich, le long de la Moselle.

l'an 359 (*AMMIEN MARCELLIN L. 18 c. 2*), c'est-à-dire, peu de tems avant qu'Ausone y passât.

Mais dans le dit vallon, elles commencent à être visibles sur le bord de la Moselle, au pied d'une montagne escarpée et couverte de bois, dite *Kammerwald*, d'où on les aperçoit, montant en pente par les rochers, sur une ligne de 212 perches (6), jusqu'à un chemin moderne qui conduit de Mehring sur la hauteur. Elles coupent ce chemin et vont se perdre ensuite dans les champs.

On trouve, dans cet endroit, des médailles romaines, et il y a environ dix ans que l'on y a déterré quelques cercueils en pierre.

De ce point jusqu'à Neumagen, on n'a découvert jusqu'ici aucuns vestiges de route, si ce n'est sur la montagne qui porte le nom de ce dernier lieu, et où l'on croit en reconnaître de faibles restes.

La distance de Trèves à Neumagen ou *Noviomagus*, indiquée sur la carte à VIII, ou $3 \frac{3}{4}$ lieues modernes, est trop faible, la distance réelle étant de six lieues. (7)

On voit à Neumagen les murs d'un ancien châ-

M

(6) Plusieurs parties de ce chemin ont été mesurées en l'an 1791.

(7) D'ANVILLE observe, art. *Noviomagus*, que le v tient lieu d'un x , ainsi que cette distance est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, pour la route qui fera l'objet du §. 11 ci-après.

teau, qui, suivant Ausone, est celui de l'empereur Constantin. (8)

De ce lieu, les traces de la route conduisent par le ban d'Emmel, sur la hauteur, à un point nommé *Weinplatz*, d'où elles se dirigent sur le *Stumpfe-Thurm*, en traversant les forêts de Horath, Merscheid et Gornhausen. C'est sur cette dernière ligne, de 1081 perches de longueur, qu'elle se trouve conservée en entier, ayant environ 9 mètres de largeur sur 2 mètres de hauteur, au dessus du niveau du terrain. C'est sur cette même ligne que, près du *Heidenpütz*, elle se réunit à l'autre route romaine venant de Bädlich, pour n'en former qu'une seule jusqu'à Bingen. (9)

(8) *BROWERUS*, *Ann. trev. T. I p. 55 et 105*, et *FREHERUS*, *Comm. in Ausonii Mosell. p. 15*, rapportent quelques monumens trouvés à Neumagen. A en juger par le nom, qui signifie ville nouvelle (*SCHOEFFLIN Als. ill. T. I p. 57*), cette ville a peut-être été bâtie à la même époque que le château.

(9) Il semblerait, d'après le passage de *MUNSTERUS* que j'ai allégué plus haut, que ce chemin a conduit à Bacharach; mais le fait est qu'on n'a jamais dirigé sur ce lieu qu'un chemin de traverse, qui a servi probablement à entretenir sur plusieurs points, des communications avec le Rhin, et dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

La seule difficulté que présente cette route, est donc, de trouver les positions de *Belginum* et de *Dumno*.

Quant à la première, beaucoup de circonstances se réunissent pour faire penser que c'est le *Stumpfe-Thurm*, situé sur un des points les plus éminens d'une vaste plaine, éloigné de 6 lieues de Neumagen, et presque autant de la position de *Dumno*.

Cette opinion se trouve établie dans un mémoire allemand, et ayant pour titre: *Notices sur la ville de Trarbach, Deuxponts 1782*, et dans le 3.^{me} cahier d'un ouvrage intitulé: *Beitrag zur Sittenlehre, Oeconomie etc. aus den westlichen Gegenden Deutschlands, Mannheim 1770* et suivans. (10)

Une tradition, généralement accréditée, portait qu'une ville avait autrefois existé en cet endroit. Cette tradition se trouva pleinement confirmée dans le dernier siècle, lorsqu'en commençant à

M 2

(10) M.^r RÖCHLING, Procureur impérial près le tribunal de 1.^{re} instance de Simmern, m'a communiqué quelques mémoires manuscrits et autres renseignemens, avec une carte topographique de la voie romaine depuis le *Stumpfe Thurm* jusqu'à Bingen, renseignemens qui m'ont guidé principalement pour ce qui concerne cette partie du chemin,

défricher les terres des environs , on y découvrit, sur les deux côtés de la route , et dans une étendue de mille pas, au couchant , de cette tour, les ruines d'anciens bâtimens , inscriptions , toutes sortes d'ustensiles , et un grand nombre de médailles romaines , dont quelques unes des premiers empereurs , mais la plus grande partie de Licinius , Constantin , Constance et Valentinien.

Au reste , la description que fait Ausone des *Tabernæ* , s'adapte parfaitement à ce lieu , arrosé par un ruisseau qui découle par le village voisin de Hinzerath.

On peut donc admettre que ce lieu était également le *Belginum*, indiqué sur la carte de Peutinger, et cela d'autant plus qu'il ne s'en trouve aucun autre sur cette route, dont le nom moderne ait quelque ressemblance avec ce nom ancien (11).

(11) Ce nom qui , suivant toute apparence, tire son origine de celui du peuple qui a habité ce pays, se retrouve dans ces environs , sous différentes terminaisons. Il y a un *Belg* dans le canton de Kirchberg, *Belgweiler* dans celui de Simmern; *Belgica*, dans l'itinéraire d'Antonin sur la route de Trèves à Cologne, aujourd'hui *Billig*; et entre Trèves et Luxembourg ce nom est si fréquent, que les villages qui le portent, sont distingués par quelque qualification particulière, comme *Wasserbillig*, *Waldbillig*, *Scharfbillig*, *Welschbillig*.

Il paraît y avoir moins de difficulté à trouver le *Dumno*, ou *Dumnissus*, d'Ausone.

FREHERUS, dans son commentaire sur la *Mosella* de ce poëte, soutient que *Dumnissus* est le village moderne *Densen*, tout près de Kirchberg.

Pour preuve, il se rapporte à un autre de ses ouvrages qui a pour titre : *Origines palatinæ*, où on lit, en effet, au *L. II chap. 11*, des argumens en faveur de cette opinion, qui ne laissent presque aucun doute à ce sujet. Il y rapporte un diplôme d'Otton III, de l'an 995, renfermant une donation d'un domaine dit *Domnissa*, situé dans le *Nachgowe*, avec l'inscription au dos de ce diplôme : *Scriptum supra Dunnessa*; et sur un autre exemplaire : *De Densen littera Ottonis Regis*. Ce même auteur ajoute qu'à *Densen* il n'y a qu'un puits très peu abondant, de sorte que l'on n'y a pas même l'eau nécessaire pour abreuver les bestiaux, ce qui s'accorde avec la description d'Ausone : » *Arentem sitientibus undique terris* », et qu'on y a souvent trouvé des ruines d'anciens bâtimens, des colonnes et des médailles.

Mais pourquoi ce lieu ne serait-il pas, par cette même raison, le *Dumno* indiqué sur la carte? *BOUQUET*, *T. I p. 112*, le pense ainsi. *FREHERUS*, pour pouvoir établir le contraire, dérive le mot *Dumno* de l'ancien *Dun* qui signifie un point

élevé ; mais , il lui est échappé que cette étymologie convient également à *Dumnissus* , et qu'elle trouve aussi son application à *Densen* , situé sur cette hauteur dite *Hundsruck* qui s'étend depuis la Moselle jusqu'à la Nahe.

Au reste , WACHTER , *Gloss. Germ.* à ce mot , nous apprend que *Dun* ne signifie pas toujours une éminence , mais quelquefois aussi un lieu fermé , un enclos , une ville ; du mot celtique *Tun* , en anglais *Town* ; et il cite pour preuve , *Lugdunum batavorum* , et *Londinum* , villes qui ne sont pas bâties sur des éminences. (12)

Ainsi il est plus que probable que *Densen* est la position de *Dumno* et *Dumnissus*.

Les vestiges de cette voie romaine , conduisent , comme je l'ai déjà observé sous le §. 8 , du *Stumpfe-Thurm* , par les bans des communes de Hoscheid , Horbruch et Hirschfeld , à Kirchberg , d'où ils suivent la route actuelle par Simmern à Rhein-

(12) La signification du mot *Dun* , a été discutée par MM. TOUSSAINTS DU PLESSIS , et LEBEUF , dans des lettres insérées au *Mercure de France* , des années 1735 , 1736 et 1737 , et dans les *Mémoires de Trévoux* de 1740 , et par M. FALCONET , *Mém. de l'academie des inscript. T. xx* ; (MEUSEL , *Bibliotheca historica* , Vol. VI p. 2 , Lipsiæ 1793 p. 77).

boellen, prennent ensuite à gauche de cette route, passent par le ban de Dichtelbach (canton de Bacharach), et se portent sur un vieux château dit Sohneck, situé sur le sommet des montagnes connues sous le nom de *Sohngebürg* qui, de ce côté, bordent le Rhin. C'est là que le chemin tourne à droite pour descendre par Weiler sur Bingen.

§. 10.

Route de Bingen à Bonn.

Cette route à traversé le pays des Trévirois, le long du Rhin, et, par conséquent, sans passer par Trèves.

Dans l'itinéraire d'Antonin (1) elle a pour titre :

Iter per ripam Pannoniæ a Tauruno in Gallias ad Leg. XXX usque.

(1) Page 53 de l'édition de 1600, et *BOUQUET T. I* p. 103. Cette route fut composée successivement de plusieurs routes partielles, à en juger par l'itinéraire, qui indique le sommaire des distances de chaque route séparément. Celle qui a passé

Nous en examinerons la partie qui suit :

<i>Noviomagum</i> (Spire)	En lieues modernes.
<i>Bingium</i>	
<i>Antunnacum</i> . XVII	7 $\frac{3}{32}$
<i>Baudobricam</i> . XVIII (2)	8 $\frac{29}{32}$
<i>Bonnam</i> . . . XXII	10 $\frac{5}{16}$
<i>Coloniam Agrippinam</i>	
Total	<hr/> 27 $\frac{3}{16}$

La table de Peutinger, en traçant la même route, marque les positions suivantes :

<i>Mogonciaco</i>	En lieues modernes.
<i>Bingium</i>	
<i>Vosavia</i> . VIII	4 $\frac{7}{32}$
<i>Bautobrice</i> . VIII	4 $\frac{7}{32}$
<i>Confluentes</i> . VIII	3 $\frac{3}{4}$
<i>Antunnaco</i> . VIII	4 $\frac{7}{32}$
<i>Rigomagus</i> . VIII	4 $\frac{7}{32}$
<i>Bonnæ</i> . VIII	3 $\frac{3}{4}$
<i>Agrippinæ</i>	
Total	<hr/> 24 $\frac{3}{8}$

par la Belgique, paraît être très ancienne, parcequ'on n'y rencontre pas Mayence. *Taurunum*, d'où la route est partie, est *Belgrade*, suivant *BUSCHING*, *Extrait de sa Géographie*, T. 2 p. 529.

(2) C'est par une transposition que, dans l'itinéraire, *Baudobrica* qui est Boppard, est placé après *Antunnacum*, ou Andernach.

Les distances indiquées dans l'itinéraire et sur la carte, s'accordent assez bien avec les localités; et la différence peu considérable entre les deux totaux peut résulter en partie de ce que dans l'un et l'autre, les fractions ont été négligées.

On a élevé des doutes sur l'existence d'un ancien chemin, sur les bords du Rhin, de Bingen à Coblenz.

L'auteur du *Mémoire statistique du département de Rhin-et-Moselle*, publié par ordre du Gouvernement, Paris an XII (3), dit, page 101 :

» Lorsque l'on considère que Boppard est situé au bord du fleuve, dans les lieux les moins accessibles, on s'étonne comment ils (les Romains) pouvaient y transporter leurs énormes balistes. Apparemment que tous les transports de Mayence à Cologne se faisaient par eau; mais il faudrait être aujourd'hui maître des deux rivages pour les exécuter. Charlemagne, qui fit de fréquens voyages d'Ingelheim à Aix-la-Chapelle, devait également les faire par eau, ou traverser à cheval les montagnes du Hunsrück ou de la Wetteravie, par des chemins impraticables. «

(3) M.^r MASSON, secrétaire général de la préfecture du même département, s'est fait connaître pour auteur de ce mémoire.

L'auteur de ce mémoire a donc supposé que du tems des Romains, il n'y avait pas de chemin direct entre Bingen et Coblenz. Cependant il conste que les Romains ont entretenu des communications continuelles sur tous les points de la rive gauche du Rhin, communications qui n'auraient pu avoir lieu par eau, sur tout en remontant.

Nous trouvons un témoignage irréfragable de ces communications par terre, dans *TACITE Hist. L. IV c. 24*, où il est dit que Hordeonius Flaccus ordonna à Vocula de mener des légions en marches forcées, de Mayence par le rivage, contre les Bataves: » *ut quam maximis per ripam itineribus celeraret.* «

D'ailleurs, cette route est tracée sur la carte de Peutinger, de maniere à ne pouvoir méconnaître sa direction; et les lieux indiqués dans l'itinéraire et sur la carte, se retrouvent tous sur le Rhin (4), savoir:

(4) Comme on a été obligé, il y a quelques années, de faire sauter des rochers pour ouvrir cette route, il y a lieu de croire ou, qu'autrefois le lit du fleuve étoit moins large, ou que, sur les passages les plus difficiles, on avait suppléé, par des ouvrages d'art, au défaut d'espace. M. HOFFMANN observe dans ses *Notices*, dont j'ai fait mention à la fin du dernier §. du chap I ci-dessus, qu'à en juger par un ancien chemin en pierres, à trois couches, qui

Vosavia, Wesel ou Oberwesel, canton de Bacharach, arrond.^t de Simmern, à 4 lieues de Bingen et autant de Boppard.

Baudobrica ou *Bontobrice*, Boppard, chef-lieu d'un canton, à 4 lieues de Coblenz, au pied d'une montagne couverte de forêts, et près d'un ruisseau dit *Kænigsbach* (ruisseau du roi). On y voit des ruines qui font conjecturer que Boppard était un des 50 forts bâtis par Drusus. La *Notitia dign. imp.* place à Boppard un *Praefectus militum balistariorum*, sous les ordres du commandant de Mayence.

Confluentes, Coblenz. On croit que ce fut un des 50 forts bâtis par Drusus. Un fort y existait en l'an 356, suivant le témoignage d'*AMMIEN MARCELLIN*, L. 16 c. 3. On y avait aussi établi un *Praefectus militum defensorum*; *Not. dign. imp.*

Antunnacum, Andernach, chef-lieu de canton. On y voit une tour antique, que l'on croit avoir été bâtie par Drusus. Les murs de cette ville ont été construits en l'an 359; *AMM. MARCELL.*

a été déterré à Neuwied, à dix pieds au dessous de la superficie actuelle, et à une distance de 40 pieds du bord du Rhin, le lit de ce fleuve ne peut avoir été ni aussi haut ni aussi large, lors de la construction de ce chemin, qu'il l'est aujourd'hui.

L. 18 c. 2. Suivant la *Not. dign. imp.* il y résidait un *Præfectus militum acincensium*.

Rigomagus, Remagen, chef-lieu de canton. Lorsque l'électeur palatin fit réparer, près de ce lieu, une partie du chemin, sur une rive escarpée, on y trouva, en l'an 1769, une colonne milliaire avec l'inscription suivante :

IMP . CAES .
 M . AVREL . ANTO
 NINO AVG . PONT .
 MAX . TR . POT . XVI
 COS . III . ET
 IMP . CAES .
 L . AVREL . VERO AVG .
 TR . POT . II . COS . II .
 A COL . AGRIPP .
 M . P . XXX . (5)

(5) *Dissertatio de columna milliari apud Rigomagum ad Rhenum inventa. Auctor ANDREAS LAMEIUS: T. IV p. 39 des Acta Academiae Theodoro-Palatinae; Pars historica. Manhemii 1778.* Cette colonne a été transportée dans le musée de Manheim.

FUCHS T. II de l'ancienne histoire de Mayence, rapporte, p. 314, une inscription semblable : " IMP. CAES. T. AELIO. ANTONINO. AVG. PIO. PONT. MAX. TR. POT. II. COS. II. P. P. A. COL. AVG. R. M. P. LXXXVIII " ; mais il nous laisse ignorer le lieu où elle a été trou-

On y substitua alors celle qui suit :

» *Viam . sub . M . Aurelio . et L . Vero . Impp .
anno . Chr . CLXII . munitam . Carolus . Theodo-
rus . Elector . Pal . Dux . Bav . Jul . Cl . M . refe-
cit . et . ampliavit . Anno . MDCCLXVII .* «

Bonna, Bonne. Drusus y a bâti un pont et, comme on le conjecture, un de ses forts ; *FLORUS L. IV c. 12. D'ANVILLE*, art. *Ara Ubiorum*, soutient, contre *EBERHARD RAU*, (*Monumenta vetustatis germanicæ*), que c'est près de Bonn qu'a existé cette *Ara Ubiorum* dont il est fait mention dans *TACITE Ann. L. I c. 39 et 57. V. BOUQUET T. I p. 422 note 3.*

vée. On pourrait établir quelque rapport entre ces deux colonnes milliaires, relatées, l'une par Lamey et l'autre par Fuchs, en lisant sur cette dernière : *COL. AGR.* au lieu de : *COL. AVG. R.*

§. II.

Route de Cologne, par Coblentz, à
Trèves.

Cette route fait partie de celle rapportée dans l'itinéraire d'Antonin (1) sous le titre suivant :

A Lugduno capite Germaniarum (2) Argentoratum usque. M. P. CCCXXV.

Je ne m'occuperai que de la partie de chemin comprise entre Cologne et Trèves, qui est ainsi désignée :

<i>Coloniam Agrippinam.</i>	En lieues modernes,
<i>Bonnam</i> XI	5 $\frac{5}{32}$
<i>Antunnacum</i> XVII	7 $\frac{31}{32}$
<i>Confluentes</i> IX	4 $\frac{7}{32}$
<i>Vincum</i> XXVI	12 $\frac{3}{16}$
<i>Noviomagum</i> XXXVII	17 $\frac{11}{32}$
<i>Treviros</i> XIII	6 $\frac{3}{32}$
	Total 52 $\frac{31}{32}$

(1) *Edit. de 1600, p. 83. BOUQUET T. I p. 106.*

(2) *Lugdunum Batavorum, Leide. SCHOEFFLIN, Als. ill. T. I p. 215, a fait des observations sur la qualification de caput Germaniarum que l'itinéraire donne à cette ville.*

Les auteurs qui ont écrit sur cette route (3), supposent presque unanimement que la position de *Vincus*, entre *Confluentes* et *Noviomagus* (Coblentz et Neumagen), est *Bingium* ou Bingen sur le Rhin.

Cependant, en considérant les localités, il me semble que cette opinion n'est pas soutenable.

Car, la distance, en ligne directe, de Coblentz à Trèves est de 24 lieues modernes; et celle de Coblentz à Bingen est de 12, et delà à Trèves de 26 lieues. Ainsi, après avoir fait un chemin de 12 lieues pour venir à Bingen, on s'y serait trouvé de deux lieues plus éloigné de Trèves que lorsqu'on était parti de Coblentz.

Cette circonstance aurait, sur-tout, dû frapper ceux des auteurs, qui, comme je l'ai observé au §. 8 ci-dessus, ont pensé que, pour aller de Trèves, par Bingen, à Mayence, on devait passer par Boppard, désigné, suivant eux, sous le nom de *Baudobrica*. Car, si de Trèves, un chemin eut conduit à Boppard situé sur le Rhin à 4 lieues de

(3) *CLUVERIUS* Germ. ant. L. II c. 14; *VALESIUS* Not. Gall. art. *Bingium*; *BOUQUET* T. I p. 106; *HONTHEIM* Prodr. p. 228; *D'ANVILLE* Notice de l'ancienne Gaule art. *Bingium*; etc.

Coblentz, on n'aurait point eu besoin de remonter ce fleuve de Coblentz jusqu'à Bingen pour trouver une route qui conduisit à Trèves.

Tout ce que l'on peut opposer à ce raisonnement, c'est ce que les distances marquées dans l'itinéraire sont trop fortes pour pouvoir être appliquées à un chemin allant, en ligne droite, de Coblentz à Trèves.

Mais on trouve dans l'itinéraire même, le moyen d'écarter cette objection. Le titre de cette route y porte le total de toutes les distances réunies à CCCXXV; tandis qu'en additionnant toutes les distances détaillées ensuite par positions, on obtient pour total, la somme de CCCXLIII; d'où il suit qu'il y a, dans ces détails, un excédant de XVIII, ou de $8\frac{7}{16}$ lieues modernes. *HIERON. SURITA*, dans son *Commentaire sur l'itinéraire*, page 522 de l'édition de 1600, cite deux anciens exemplaires manuscrits, et un autre, imprimé en 1512, lesquels donnent tous, pour distance entre *Vincus* et *Noviomagus*, XXIV au lieu de XXXVII. Ainsi, on ne peut point se prévaloir des distances fixées dans l'itinéraire, pour soutenir que *Vincus* est Bingen. (4)

Mais ce qui leve toutes difficultés à ce sujet,

(4) *SURITA* propose de lire *Vicus* au lieu de *Vincus*.

ce sont les vestiges de cette route , qui , entre le *Stumpfe-Thurm* et Hoscheid , quittent celle qui va de Trèves à Bingen (§. 9 de ce chapitre) , et se portent , par Würrich et Kappel (canton de Kirchberg) , et delà par Castellaun (*Castellum Hunnorum*) et Waldesch à Coblentz.

C'est du point où cette route s'est séparée de celle qui conduit à Bingen , jusqu'à celui où elle a passé près de Würrich , que les traces s'en sont le mieux conservées ; on en a aussi retrouvé dans la forêt communale de Coblentz.

C'est donc apparemment dans les environs de Würrich , distant environ de 3 lieues du *Stumpfe-Thurm* , et de 12 lieues de Coblentz , qu'il conviendra de placer *Vincus*. Alors , en supposant , avec HIER-SURITA , la distance de cette position à Neumagen , de *XXIV* , au lieu de *XXXVII* , on se rapprocherait beaucoup de celle qui existe réellement entre Würrich et Neumagen.

N

(5) Une troisième opinion place *Vincus* sur la rive gauche de la Moselle ; mais , outre que les vestiges de la route ci-dessus indiqués s'y opposent , il faut observer que , dans cette hypothèse , Coblentz , comme étant situé sur la rive droite de ce fleuve , aurait été peu propre à servir de station intermédiaire entre *Antunnacum* et *Vincus*.

route avec les distances suivantes, dont les deux dernières sont évidemment inexactes :

Beda XII

Ausava XII

Icorigium. XII

Marcomagus . . . VIII

. X

Agrippina . . . VI

M. de HONTHEIM a pensé (p. 228 de son *Prodrome*), que ce chemin, en partant de Trèves, à suivi, sur la rive gauche de la Moselle, celui de Metz, jusqu'à Igel, et que, parvenu là, il a tourné à droite, pour gagner la montagne. Cette conjecture paraît fondée, lorsque l'on considère, qu'il ne se trouve aucun vestige qui nous indique par quel autre point le chemin a pu arriver sur la côte qui borde le vallon de Trèves, et que, d'ailleurs, on rencontre, sur les hauteurs placées aux environs de Trierweiler et d'Udelfangen, des traces de cette voie, dans l'alignement d'Igel à Nevel.

Depuis les environs de Nevel, les restes de ce chemin sont non seulement conservés, mais ils ont même, dans plusieurs parties, servi de base à la nouvelle chaussée qui va de Trèves à Bitbourg, chef-lieu d'un arrond.^t du dép.^t des Forêts, in-

diqué dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Beda*, comme la première station (2).

De Bitbourg, le chemin romain se dirige, sur la hauteur, entre Balesfeld et Neidenbach, et par la forêt de la Kill, où l'on en voit des vestiges de distances en distances, jusqu'à *Ausava*, aujourd'hui Oos, arrond.^t et canton de Prüm, éloigné de huit lieues de Bitbourg, et situé dans un vallon, sur la rive droite de l'Oosbach (3).

(2) Dans les historiens romains, on ne trouve aucune mention de cette ville qui, plus tard, a donné son nom au *pagus bedensis*. Cependant *VALESIIUS*, *Not. Gall. art. Beda*, croit que c'était le chef-lieu des *Bejhasii* ou *Betasi* dont parlent *TACITE Hist. L. IV c. 66*, et *PLINE L. IV c. 17*; mais *d'ANVILLE* réfute cette opinion, sous l'art. *BETASII*.

Il y a, à Bitbourg, une pierre angulaire adossée contre le presbitère de l'église de Notre-Dame, portant l'inscription suivante, que je ne trouve publiée par aucun auteur :

. . N . H . D

DEO MERCV

VASSO CALETI

MANDALONIV

GRATVS D

(3) *CLUVERIUS*, *VALESIIUS*, *BOUQUET*, *BERTHOLET*, et autres, entendent par *Ausava* Pallescheid; *d'AN-*

La position qui suit celle d'*Ausava*, est *Egorigium*, dans l'itinéraire d'Antonin, ou *Icorigium*, sur la carte de Peutinger.

CLUVERIUS, L. II c. 14, ayant donné à cette route, comme nous le verrons plus bas, une fausse direction, par Düren, a cherché *Egorigium* dans Ruith ou Ruth, canton de Reifferscheid, même arrondissement de Prüm; mais HONTHEIM et D'ANVILLE, croyent reconnaître ce lieu dans l'ancien château de Junkerath, arrond.^t de Prüm, canton de Lissendorff, situé à trois lieues d'Oos, dans un vallon arrosé par la Kill.

Quoiqu'une simple ressemblance de nom ne paraisse pas suffire pour justifier cette opinion (4),

VILLE place *Ausava* dans les environs de Schoeneck; mais la direction et les traces de la route, jointes à la ressemblance du nom, décident en faveur de l'opinion de HONTHEIM, qui, p. 229 de son *Prodrome*, place ce village à Oos, et rapporte un diplôme de l'an 830, dans lequel il est appelé *Huosa*.

(4) Le nom de *Junkerath* est évidemment du moyen-âge, et tire son origine de *Junker*, qui signifiait: jeune seigneur, ou simplement: seigneur; et de *rotten*, mot qui veut dire: essarter, (*WACHTER Gloss, germ.* sur ces mots), parceque, dans ces tems où le pays était couvert de forêts, on extirpait le bois là où l'on voulait bâtir. Un grand nombre de villages dans le pays de Trèves, qui n'étaient

et quoiqu'on n'apperçoive aucune trace de voie romaine entre Oos et Junkerath, cependant les restes de la route, qui se présentent au delà de ce château, et ceux d'un monument romain, que l'on voit près de ce lieu, sur la rive opposée de la Kill (5), prouvent assez que la position d'*Egori-*

autrefois que de simples hameaux, portent une dénomination qui rappelle cette origine, avec les noms des premiers propriétaires, tels que Gunzerath, Heinzerath, Elserath etc. c'est-à-dire, les essarts de Conrad, de Henry. d'Elisabeth etc.

Quant au nom d'*Egorigium* ou *Icorigium*, il vient, ce me semble, des mots grecs, *oikos* (maison) et *rigos* (froid); car les Romains, en établissant des stations dans cette contrée, où il fait beaucoup plus froid que sur les bords du Rhin et de la Moselle, pouvaient bien donner à l'une de ces stations le nom d'*oikorigion*, analogue à la rigueur du climat. Il y a, sur cette même hauteur, dans le dép.^t de la Roër, canton de Gemund, un village assez considérable qui porte encore aujourd'hui le nom allemand de *Kalte-Herberg*, qui veut dire: Auberge froide.

(5) EVERHARD RAU, dans un ouvrage qui a pour titre: *Monumenta vetustatis germanicæ*, décrit ce monument, qui lui a paru être un cénotaphe, qu'il attribue aux petits-fils d'Auguste, Cajus et Lucius. Quoique son opinion ne soit fondée que sur des

gium doit être cherchée dans les environs de Junkerath, ou plutôt, sur cette ligne, mais un peu plus au delà d'*Ausava*, à en juger par les distances indiquées uniformément dans l'itinéraire et sur la carte.

Après avoir quitté ce château, et avant d'arriver à la forêt de Schmidheim, on aperçoit, sur la gauche, une colline, qui, dans le pays, est désignée sous le nom de *Heidenkopf* (tête des païens); et à l'entrée de ladite forêt on retrouve la voie romaine, dans toute sa largeur, et élevée au dessus du niveau du terrain; on la suit jusqu'à une certaine distance où elle se perd de nouveau, à l'exception de quelques faibles restes, que l'on rencontre, par intervalles, jusqu'à Marmagen, distant de quatre lieues de Junkerath.

Nul doute que le village de Marmagen (canton de Blankenheim, même arrond.^t de Prüm), ne soit le *Marcomagus* de l'itinéraire et de la carte (6).

conjectures, elle a cependant acquis quelque crédit, probablement, parceque jusqu'ici, on n'en a pas trouvé de meilleure à y substituer.

(6) *CLUVERIUS*, L. II c. 17, et *VALESIUS*, art. *Marcodurum*, ont confondu *Marcomagus* avec *Marcodurum* (Düren) dont il est fait mention dans *TACITE*, *Hist. L. IV* c. 28; et *BOUQUET*, T. I p. 106, a partagé cette opinion. Mais *D'ANVILLE*,

BROWERUS, *ant. et ann. trev. T. I p. 38*, et *HONTHEIM*, *Prodr. p. 129*, nous apprennent qu'on y a déterré un fragment d'une colonne milliaire. Ce nom me paraît indiquer la ville frontière du pays des Trévirois du côté de celui des *Ubii*. Car *Mark* (7) signifiait frontière (*WACHTER*, sur ce mot), et *Magus*, comme je l'ai fait voir plus haut, désignait une ville.

La première distance qui suit, est rapportée dans l'itinéraire sous le nom de *Belgica*.

CLUVERIUS entend sous cette dénomination Balchhausen, village qu'il place entre Düren et Zülpich, et *SIMLERUS*, *Schol. in itinerar.*, la commune de Bullingen, dép.¹ l'Ourthe, arrond.² et canton de Malmédy, lieux situés l'un et l'autre à gauche et bien loin de la voie romaine.

D'ANVILLE, art. *Marcomagus*, d'après l'alignement que suit la route entre Marmagen et Zülpich, a remarqué une ressemblance entre le nom de *Belgica*, et celui d'une montagne de ces envi-

art. *Marcomagus*, a démontré que Düren est fort éloigné de la direction de cette route.

(7) Par la même étymologie, *d'ANVILLE*, art. *Fines*, a reconnu une position dite *Fines*, entre *Virodunum* et *Divodurum*, dans un village nommé Marcheville, nom qui renferme le terme de *Marchia* ou frontière.

rons, dite en allemand *Bleiberg*, à cause des mines de plomb qu'elle renferme, qualification que cet auteur a prise pour un nom propre.

En effet, après avoir quitté le dép.^t de la Sarre pour entrer dans celui de la Roër, on parvient, sur cet alignement, et à la hauteur de Keldenich, au *Bleiberg*, éloigné de $2 \frac{1}{2}$ lieues de Marmagen; mais delà, laissant le *Bleiberg* à droite, on arrive, à une lieue plus loin, à un petit village nommé Billig (canton de Zülpich), qui est, suivant toute apparence, le *Belgica* de l'itinéraire (8).

De ce village, il y a encore trois lieues jusqu'à Zülpich ou *Tolbiacum*, que TACITE place sur les frontières des *Ubii*: » *Tolbiaci in finibus Agrippinensium.* « *Hist. L. IV c. 79.*

Ce même passage de Tacite nous donne quelque idée de l'ancienneté de cette route; car il nous apprend qu'en l'an 70, Civilis ayant marché de ce côté sur Trèves, pour attaquer Céréalis, fut battu près de cette ville, et contraint de se retirer à Zülpich, ce qui prouve qu'à cette époque il

(8) La plus grande partie des notices que je viens de donner sur ces localités, a été tirée de notes que m'avait procurées M.^r FÉLIX, procureur-impérial près le tribunal de première instance de Prüm, aujourd'hui juge à celui de Coblenz.

existait entre Trèves et Zülpich un chemin pratique pour un corps d'armée.

On voit, à côté de ce chemin, les restes d'un canal souterrain, qui se prolongent de Trèves à Cologne, tantôt sur le bord de la voie, tantôt en s'en éloignant plus ou moins; ouvrage antique qui, sous plus d'un rapport, mérite une attention particulière.

Plusieurs gens du pays ont pensé, et il y en a peut-être encore qui pensent, que c'était un aqueduc destiné à conduire les eaux de la Moselle, de Wasserbillig à Cologne, sans considérer que les montagnes qui couvrent ce pays, devaient s'opposer à une entreprise pareille. Mais ce qui est plus fort, c'est que *BERTELIUS*, abbé d'Echternach, dans un ouvrage qui a pour titre: *Historia Luxemburgensis, Coloniae* 1605, raconte, p. 195, sous l'art. *Biedburgum*, et cela sur la foi d'un ancien manuscrit, que les Trévirois ont imaginé et exécuté ce canal, pour faire passer du vin en grande quantité, à leurs amis de Cologne.

MASENIUS, p. 81 du *T. I* des *Annales* de *BROWERUS*, établit une conjecture infiniment plus sensée; il suppose qu'il y avait deux aqueducs, destinés à conduire les eaux des environs de Schmidheim et Marmagen près du Heidenkopf, point formant le sommet des monts qui dominant tout le

pays et donnent naissance à un grand nombre de rivières, qui se répandent de tous côtés et tombent dans le Rhin, la Meuse, la Sure et la Moselle ; et pense que de ce point, l'un de ces aqueducs a été dirigé sur Trèves, et l'autre sur Cologne. Pour prouver la direction du dernier de ces aqueducs, il cite GELENIUS, et pour celle du premier, il s'en rapporte à l'ouvrage d'ALEXANDRE WILTHEIM, accompagné d'une carte topographique relative à cet objet. Il ajoute qu'il y a lieu de croire que ces aqueducs datent du règne de l'empereur Claude.

Quoique, depuis le tems où ces auteurs ont écrit jusqu'à nos jours, ce monument de la grandeur romaine ait souffert des dégradations considérables, il en reste cependant assez pour pouvoir fixer une opinion, tant sur sa forme que sur sa destination.

J'ai dit que ce canal s'éloignait, sur plusieurs points, plus ou moins, de la voie romaine. Ceci a sur tout lieu entre Marmagen et Billig, près de Keldenich, où il prend à droite, et continue par Eiserfey (canton de Gemund), par Katzfey et Satzfey (canton de Zülpich), va ensuite, (comme nous lisons dans l'*Annuaire du dép.^t de Rhin-et-Moselle pour l'an 8, par VANRECUM*), à Rhein-

bach, chef-lieu d'un canton dudit dép.^t, et tourne enfin à gauche sur Cologne (9).

Mais ce qu'on n'a pas examiné jusqu'à présent, quoique ce point paraisse le plus essentiel à connaître pour juger de la destination de ce canal, c'est son nivellement. Car quoique, suivant le témoignage de *PLINE*, *L. 31 c. 6*, les Romains savaient fort bien faire monter les eaux à l'aide de tuyaux de plomb, ils n'ont cependant jamais entrepris, sans doute, de se servir de canaux en maçonnerie pour élever les eaux qu'ils se proposaient de conduire en grande quantité; mais ils construisaient, dans cette vue, des aqueducs en pente régulière, perçaient des montagnes, comblaient des vallons et élevaient des arcades à une hauteur étonnante; *PLINE*, *L. 36 c. 15*. C'est pourquoi *VITRUVÉ*, de *Architectura*, *L. VIII c. 7*, dit qu'il faut donner à cette espèce d'aqueducs, une pente d'un demi-pied sur cent (10).

(9) On m'a assuré qu'une partie du canal ayant été démolie près d'Eiserefey, on l'a trouvé construit en grès, par assises réglées, ayant deux mètres environ, dans œuvre, sur chaque dimension.

(10) Dans le *Tome I* de l'*Histoire de Metz*, p. 130, et dans le *T. I* de l'*ancienne histoire de Mayence* par *FUCHS*, nous trouvons des descriptions d'aqueducs semblables, qui ont amené les eaux aux deux villes dont ces ouvrages traitent.

L'auteur du *Mémoire statistique du dép.^t de Rhin-et-Moselle*, publié en l'an XII, par ordre du Gouvernement, était donc fondé à émettre le vœu (p. 97) que les Préfets des départemens de la Sarre, de la Roër, de Rhin-et-Moselle (et des Forêts), ordonnassent des recherches concertées sur cet objet intéressant.

J'ai encore à faire mention d'un autre ouvrage antique dont on rencontre les restes dans ce même pays. Ce sont les ruines d'un mur, connu dans le pays, sous le nom de *Lang-Mauer* (mur long) ou, suivant d'autres, de *Land-Mauer* (mur du pays). Ces ruines consistent en des amas de pierres brutes, en partie liées ensemble avec du mortier très fort, occupant une largeur de deux mètres environ, et parcourant une étendue de presque huit lieues, depuis les environs de Heidweiler (canton de Dudeldorf, dép.^t des Forêts), non loin de la route actuelle de Trèves à Coblenz, par Erdorf, où elles passent la Kill, jusqu'au chemin romain de Trèves à Cologne, qu'elles coupent, entre Bitbourg et Oos. Elles sont sur tout visibles dans les forêts, tandis que dans les champs labourés on en trouve peu de traces.

Les Romains construisaient souvent des murs sur leurs frontières. C'est ainsi que Sévère fit bâtir en Angleterre, d'une côte de la mer à l'autre,

un mur, que *SPARTIANUS*, in *Severo* c. 18, appelle *maximum ejus imperii decus*, et qui fut destiné à contenir les Calédoniens, peuple que cet empereur ne put subjuguier (*ADAM*, *Manuel des antiquités romaines T. II*, à la fin); c'est ainsi qu'Hadrien et ses successeurs firent, dans la même vue, sur la rive droite du Rhin, un ouvrage semblable, dont nous trouvons la description raisonnée dans le *T. I* de *SCHOEPFLIN*, p. 244 et suivantes.

Il est donc probable que les Romains, à l'époque de leur décadence, c'est-à-dire, sur la fin du quatrième siècle, ont construit le mur dont il est ici question, non pour conserver des conquêtes, à l'exemple de leurs ancêtres, mais pour opposer cette faible barrière aux incursions des Barbares, qui, ayant déjà franchi la barrière naturelle du Rhin, étaient venus s'établir sur la rive gauche de ce fleuve.

Routes anciennes dans le pays de Trèves,
qui ne sont pas connues par les tables
itinéraires.

D'Anville observe, dans la *Préface* de sa *Notice de l'ancienne Gaule*, p. xx, qu'il s'en faut de beaucoup que les traces de toutes les voies qui existent dans la Gaule se retrouvent dans les anciens itinéraires.

Aussi voyons nous, dans l'étendue de l'ancien pays de Trèves, les vestiges de quelques routes dont ces itinéraires ne font pas mention.

De ce nombre sont les chemins de traverse, servant à entretenir des communications entre les grandes routes, et les villes ou rivières voisines (*diverticula*, suivant *PLINE*, L. 31 c. 3, et *SUETONE in Nerva c. 48*).

J'ai indiqué, au §. 7 de ce chapitre, un chemin de cette espèce, qui part de la route dont il y est parlé, non loin de Merzkirch, pour se porter sur la Moselle, vis-a-vis de Bredimus, près de Remig.

Un autre, dont j'ai fait mention dans la note (9) du §. 9, a établi la communication du che-

min allant de Trèves à Mayence, avec Bacharach sur le Rhin. C'est de ce chemin que parle MUNSTERUS, dans le passage allégué au §. précité, en ces termes : » *Præterea in hac regione via quedam constrata et elevata, quæ incipit ab oppido Bachrach, transitque per asperam illam terram rectissimo tramite usque ad Bergcastel.* »

Un troisième chemin de ce genre, s'est porté sur la droite de Simmern, pour aller non loin d'Argenthal, par un boqueteau dit *Ræmerhecke* (broussailles des Romains), par la forêt de *Soonwald*, à la commune de Doernbach, où l'on en rencontre les vestiges, dans l'alignement de *Kreutznach* (1). Suivant le *Mémoire statistique du dép.^t de Rhin-et-Moselle*, p. 102, on voit, à *Kreutznach*, sur les bords de la Nahe, les ruines d'un ancien château appelées *Heiden-Mauer* (mur des païens), où l'on trouve des tombeaux, des urnes et des médailles.

Il paraît qu'un quatrième chemin de traverse est parti de la route qui fait l'objet du §. II de ce

(1) M.^r UTSCH, garde-à-cheval des forêts à Bacharach, m'a communiqué des notes relatives à ce chemin, avec une carte topographique sur la partie de la grande route romaine comprise entre Simmern et Bingen, carte qui se trouve conforme à celle dont j'ai parlé dans la note (10) au §. 9.

chapitre, non loin de Coblentz, dans les environs d'Ehr, pour ouvrir une communication entre cette route et Boppard sur le Rhin ; car on a rencontré dans la forêt de Boppard, des vestiges de route qui semblent justifier cette conjecture.

Outre ces chemins de traverse, il y en a d'autres qui méritent une attention plus particulière.

Le premier est celui dont les vestiges commencent à paraître sur la rive gauche de la Moselle, près d'Esch (canton de Schweich, à 5 lieues de Trèves), et passent le ruisseau de Lieser entre Platten et Vingerohr, vont delà, à gauche de Wahlholz, par Olkenbach, Wispelt et Hontheim (trois communes du canton de Wittlich, dont la dernière se trouve placée non loin de Bertich), coupent ensuite la chaussée de Trèves à Coblentz, et se portent sur Strotzbüsch (arrond. de Prüm, canton de Blankenlieim), où ils se perdent, pour ne reparaitre que dans les environs de Mehren (même arrond.^t, canton de Daun). J'ignore si l'on en trouve plus loin (2).

o

(2) Dans la proximité de Strotzbüsch, sur le bande la commune d'Alfeln (dép.^t de Rhin-et-Moselle, canton d'Ulmen), à côté de la chaussée de Trèves à Coblentz, on voit une hauteur, de figure quarrée, renfermant des restes de murs bâtis en briques. C'est probablement de ce lieu qu'a entendu parler

Suivant toute apparence, cette route a communiqué avec le grand-chemin allant de Trèves, par Neumagen, à Mayence, et cela au moyen d'un passage, établi sur la Moselle, à Ferres, village situé presque vis-à-vis de Neumagen, où l'on voit dans la montagne qui borde le fleuve, les traces d'un chemin qui conduisait sur la hauteur, jusqu'à une petite distance de la commune d'Esch (3).

Un autre chemin a conduit de Trèves, dans les environs de Birkenfeld.

Il est vraisemblable que, de Trèves, il a suivi la voie dont il est traité au §. 8 de ce chapitre, jusqu'à la hauteur sise entre Mertesdorff et Fell, et que c'est là qu'il a quitté cette voie, pour prendre à droite. Mais ce n'est qu'à environ trois lieues plus loin, à l'entrée de la haute forêt (*Hochwald*) qu'il commence à être visible, à l'endroit où la route actuelle de Trèves à Birkenfeld, coupe le

l'auteur du *Mémoire statistique du dép.^t de Rhin-et-Moselle*, lorsqu'il dit, p. 97, que dans ce canton, on peut suivre, le long de l'Alff, les vestiges d'une ancienne ville dont la charrue applanit aujourd'hui les décombres. En l'an 9, on a déterré dans cet endroit, des médailles dont quelques-unes d'Auguste.

(3) Le nom de Ferres semble tirer son origine du passage, en allemand *Fahre*, en anglais *Ferry*.

sentier de Farschweiler. Il suit alors cette route, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans la longueur d'une lieue et demie, en la traversant quatre fois, passe ensuite entre la dite forêt et celle communale de Reinsfeld, et se perd dans les champs, entre Reinsfeld et Pœlert. Il reparait, à plusieurs reprises, dans les environs de Gusenbourg (canton de Hermeskeil), où l'on voit les restes d'un camp retranché, que les gens du pays appellent le *Ring* (anneau ou cercle), et cela à cause de sa forme (4). Delà, il se tourne sur Birkenfeld et passe ensuite la Nahe, près de Wolfersweiler (canton de Baumholder).

Enfin, un troisième chemin a pris sa direction de Trèves vers le Midi. On le reconnaît, à une demi-lieue de cette ville, dans la forêt impériale dite *Groswald*, à droite du chemin actuel. La forme

O 2

(4) M.^r HIRN, Sous-Préfet de l'arrond.^t de Birkenfeld, a bien voulu me communiquer les notices qu'il a recueillies sur les antiquités qui se trouvent dans cet endroit et dans plusieurs autres du même arrondissement, et qui font foi que les Romains y ont eu des établissemens. Le nom de Hermeskeil même, semble être d'origine romaine. *SCHOEFFLIN*, T. I p. 453 note (k), fait mention d'un lieu appelé *Hermesbühl*, et dérive ce nom du dieu *Mer-*cure ou *Hermes*.

de sa construction, et de gros chênes qui le couvrent, attestent son ancienneté; aussi, est il connu, dans le pays, sous le nom de *Ræmerweg* (chemin romain).

Parvenu au bout de la forêt, il parcourt la plaine de Pellingen, et après avoir passé entre les essarts de Hentern et ceux de Zerf, et entre la forêt impériale dite *Kæmmelwald*, et celle de la commune de Baldringen, il descend par les essarts de Zerf. On croit qu'il a passé le ruisseau qui porte le nom de cette commune, entre Oberzerf et Niederzerf, parcequ'il se retrouve sur la montagne opposée, dans la route actuelle, qui va de Zerf à Wadern; à un quart de lieue plus loin, il quitte cette route, en prenant à gauche, la rejoint près du *Hochwald*, et la suit jusque sur la hauteur. Il traverse ensuite les essarts de Weiskirchen (où l'on trouve des ruines d'un ancien bâtiment et un grand nombre de briques), et se prolonge à côté des communes de Weiskirchen et de Thailen, canton de Wadern.

Je n'ai pas eu occasion de suivre les traces de ce chemin plus loin; on m'a assuré qu'elles conduisent à S.^t Wendel et dans l'ancien Palatinat; mais il y a lieu de croire que cette voie a servi, en même tems, à entretenir la communica-

tion avec Sarrebruck et ses environs (5). Car on rencontre, dans cette contrée, beaucoup de monumens qui attestent que les Romains y ont formé des établissemens considérables (6), sans cependant que l'on connaisse une autre route qui ait conduit sur ces lieux.

Quant à cette dernière circonstance, il est vrai que plusieurs auteurs, comme VALESIUS, CEL-

(5) Suivant CALMET, *Hist. de Lorraine T. VII p. xxj des dissert.* (édit. de 1757), ce chemin a communiqué avec un autre qui l'aurait quitté, au dessus de Zerf, pour suivre la rive droite de la Sarre, par Casel (probablement Castel, quoique ce lieu soit situé sur la rive gauche), à 5 lieues de Trèves, par Monclair et Merzig, passé ensuite cette rivière, pour aller, par Forbach et les environs de S.^t Avoild, à Metz. Je n'ai aucune connaissance des vestiges de ce dernier chemin.

(6) Dans un ouvrage rédigé en allemand, et en forme de lettres, sous le titre : *Sur le Palatinat du Rhin et ses environs, Brandebourg 1795*, un officier prussien qui a passé une partie de la campagne de 1793 dans les environs de Sarrebruck, a publié des notices sur plusieurs monumens romains qui se trouvent dans ce pays. Il est à désirer que quelques savans de cet arrondissement se réunissent pour faire de ces monumens un objet de recherches suivies.

LARIUS, **BOUQUET** et **HONTHEIM**,⁶ ont supposé que Sarrebruck était la position, qui, dans l'itinéraire d'Antonin est placée entre Metz et Strasbourg, sous le nom de *Pons Sarvix*, et sur la carte de Peutinger entre *Decem Pagi* (Dieuze), et *Tabernæ* (Saverne), sous le nom de *Pons Saravi*; mais **D'ANVILLE**, art. *Pons Saravi*, a prouvé que la position de ce nom se rapporte à Sarrebourg (dép.^t de la Meurthe). Les auteurs de l'*Histoire de Metz* (1769), *T. I. p. 191*, répètent ce qu'a dit **D'ANVILLE** à ce sujet. Aussi **CALMET**, *T. VII p. xx*, indique-t-il les vestiges de la route qui conduisait par Sarrebourg à Strasbourg.

Rapprochement entre les chemins romains
dans le pays de Trèves et les routes
modernes du département de la
Sarre. Conclusion.

Ce fut vers le milieu de dernier siècle, que les États de l'empire germanique commencèrent à s'occuper, chacun dans son territoire, de la construction de chaussées, en imitant l'exemple que la France leur avait donné à cet égard.

Mais la diversité des intérêts financiers et politiques de chaque pays entravait par tout, plus ou moins, l'exécution de ces entreprises, et particulièrement dans les contrées composées de territoires de plusieurs princes.

A cette époque, la ville de Trèves, qui, sous les Romains, avait joué un rôle si imposant, tant sous le rapport politique, que sous celui de son commerce, favorisé par le grand nombre des chemins militaires, n'avait presque plus de route pour communiquer avec l'étranger.

Aussi, l'Électeur de Trèves fut-il un des premiers, parmi les princes de l'Allemagne, qui pen-

sât à diriger ses soins vers le rétablissement des chemins.

Il rendit à cet effet, le 3 avril 1753, une ordonnance qui organisa la partie des ponts et chaussées, en mettant les travaux relatifs à la construction et à l'entretien des routes, à la charge de tous les habitans et propriétaires sans distinction, et les ouvrages d'art à la charge de la caisse de ses domaines.

En conséquence, une grande route fut projetée et exécutée entre Trèves et Coblentz, et cela sur la rive gauche de la Moselle, le pays de la droite de ce fleuve jusqu'à la Nahe, se trouvant partagé entre un grand nombre de souverains. On traça, en même tems, d'autres routes propres aux communications avec les pays étrangers; on poussa même les travaux de quelques-unes jusqu'aux frontières, lorsqu'on rencontra, dans les pays limitrophes, des difficultés défavorables à leur continuation.

D'un autre côté, on s'aperçut bientôt de l'insuffisance des mesures prescrites par l'ordonnance de 1753; ce qui engagea le dernier Électeur, à établir pour cette branche, successivement et de concert avec les états du pays, un système complet d'administration, de manière que ces derniers, en se réservant une part dans la direction, ainsi que

la perception du droit de barrière, se chargèrent de toutes les dépenses de construction et d'entretien des grands-chemins du territoire trévirois.

Cependant, les ressources du pays ne répondant ni aux intentions bienfaisantes du prince ni aux efforts que faisaient les états pour les seconder, on dut se borner à adopter un plan général, et qui embrassait toutes les routes à faire, et à destiner une somme fixe, à être employée annuellement, jusqu'à l'entière exécution du plan.

Pour ménager les frais, on chercha à s'écarter le moins possible, des routes existantes, et à mettre à profit les restes des voies romaines qui se trouvaient à portée.

Outre l'entretien des routes de Trèves à Coblenz et à Luxembourg, ce plan renfermait, pour ce qui concernait le haut-électorat, et la ville de Trèves, qui en était plus particulièrement le chef-lieu, la construction de quatre autres grandes routes, savoir :

- 1.° de Trèves, par Bitbourg et Prüm, à Liège, Aix-la-Chapelle et Bruxelles ;
- 2.° de Trèves, par Sarrebruck, à Strasbourg ;
- 3.° de Trèves, par Sarrebourg et Sirck, à Metz ; et
- 4.° de Trèves à Mayence, Francfort, et dans la partie méridionale de l'Allemagne.

La première de ces routes était déjà ouverte, et

cela, en partie, sur les traces du chemin romain qui fait l'objet du §. 12 de ce chapitre; et l'électeur entra en négociations avec le gouvernement des pays-bas autrichiens, pour qu'elle fut continuée à partir des limites du pays de Trèves.

La deuxième route était une prolongation de la première; et la troisième, qui répondait à la voie romaine dont il est traité au §. 7, servait à éviter un détour de quatre lieues sur vingt deux, que nécessite la route de Trèves à Metz par Luxembourg. Ces deux routes devaient aller ensemble jusqu'au delà de Sarrebourg, et la dernière s'écartait alors de l'autre, vers la droite. Dans cette double vue, on commença par rétablir le pont que les Romains avaient bâti sur l'embouchure de la Sarre.

La quatrième route enfin, de Trèves à Mayence, était infiniment importante pour le commerce avec l'Allemagne.

Car, jusqu'à présent encore, on est réduit à passer la Moselle deux fois, en faisant un détour sur sa rive gauche, et cela par un mauvais chemin, avant d'arriver au *Stumpfe-Thurm*, d'où il existait, à cette époque, une route assez bonne jusqu'à Mayence.

Pour obvier à cet inconvénient, sur tout très sensible dans la saison où le passage de la Mo-

selle devient impraticable, on conçut le projet de construire, sur la rive droite de ce fleuve, une nouvelle chaussée d'environ six lieues de longueur, entre Trèves et la hauteur placée au delà de Neumagen, d'où le chemin romain va ensuite au *Stumpfe-Thurm* (§. 9 de ce chap.). Et comme il fallait dans cette partie de chemin, traverser le territoire palatin compris aujourd'hui dans le canton de Berncastel, des négociations furent ouvertes à ce sujet avec la régence de Manheim.

La guerre de la révolution et la réunion de ces pays à la France, suspendirent l'exécution de tous ces projets.

Cependant, les maux de cette même guerre à réparer, et l'industrie des habitans toujours croissant, rendaient ces routes plus que jamais nécessaires.

Le voyage que S. M. L'EMPEREUR et ROI fit, en l'an 13, dans les nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin, voyage dont chaque trace est signalée par un monument de la munificence du Monarque, donna une nouvelle vie aux travaux publics dans le dép.^t de la Sarre, et fit espérer que l'attente des habitans serait bientôt remplie (1).

(1) S. E. Monseigneur le Comte de l'Empire CRETEZ, Ministre de l'Intérieur, alors Conseiller-d'État Directeur général des ponts et chaussées, accompagna SA MAJESTÉ dans ce voyage.

En effet, déjà la construction de la route de Trèves à Liège est en pleine activité. En quittant le vallon de Trèves, cette route passe un pont qui joint deux rochers, séparés par un chemin, par des cascades. et plusieurs moulins et habitations, ouvrage digne des Romains, tant par la hardiesse de sa conception, que par sa beauté, sa solidité et son site pittoresque. Elle s'élève ensuite majestueusement, sur une pente régulière et sur une étendue de plus d'une lieue, le long de rochers escarpés. L'empressement des habitans de Trèves et des campagnes à concourir aux travaux gratuits sur cette partie de route, attestent l'importance qu'ils y attachent, et donne en même temps la mesure de la confiance dont jouit l'Ingenieur qui l'a conçue et qui l'exécute.

D'un autre côté, la double route de Trèves par le pont de Contz, à Strasbourg d'une part, et à Metz de l'autre, est tracée et commencée jusqu'à Sarrebourg, c'est-à-dire dans la partie qui présente le plus de difficultés.

Ainsi, il ne restera plus, sous peu, qu'un seul vœu à former à ce sujet ; c'est celui de voir entreprendre le chemin de Trèves à Mayence (2).

(2) La question préliminaire à décider serait celle de savoir, si, en adoptant l'ancien plan, cette

Ne pouvant discuter le plus ou moins d'importance de ce chemin, sous le rapport de l'utilité générale, je me contenterai d'observer ici, qu'un coup d'œil jetté sur la carte de France suffit pour se convaincre qu'une ligne tirée de Paris par Luxembourg et Trèves à Mayence, approche le plus près de la ligne droite; d'où je crois pouvoir conclure que cette route ne serait pas, même

route sera conduite par le *Stumpfe-Thurm* et Kirchberg, ou si, dans les circonstances actuelles, il conviendra plutôt de la diriger par l'arrondissement de Birkenfeld, qui par sa population, par son industrie et sa civilisation, ainsi que par le zèle tout particulier que ses habitans montrent dans la confection de leurs chemins vicinaux, semble mériter cette faveur. Il paraît d'ailleurs, qu'une route par Birkenfeld présenterait moins de difficultés pour la construction, et plus d'avantages pour les voyageurs, que celle par le *Stumpfe-Thurm*. Dans ce dernier cas, il serait pourtant à souhaiter, pour l'intérêt du pays situé entre la rive droite de la Moselle et le Rhin, qu'au moyen de chemins vicinaux d'arrondissement, il fut pourvu aux communications entre Trèves et Bingen, par Kirchberg, où le chemin se trouve actuellement très dégradé, comme aussi à celles entre Trèves et Coblentz, par Castellaun, où il n'y en a aucun.

sous ce point de vue, sans utilité, à côté de la grande-route qui va actuellement de Paris à Mayence par Metz et Sarrebruck.

Mais ce qu'il est impossible de méconnaître, c'est l'avantage inappréciable qu'elle présente pour le commerce que font avec l'Allemagne les départemens des Forêts, de l'Ourthe et de la Sarre; commerce qui n'a, jusqu'à présent, aucune direction fixe, et dont Trèves, pour le bien commun, deviendrait alors le centre.

Ce serait par ce moyen, que cette ville pourrait reprendre, parmi les villes commerçantes, le rang que semblent lui assigner sa situation topographique et son ancienne célébrité.

Ce serait au moyen de toutes ces communications, qu'une prospérité réelle et durable vivifierait l'industrie de ces contrées, et les mettrait à même d'utiliser, sous tous les rapports, les nombreux bienfaits dont SA MAJESTÉ a daigné déjà favoriser le département de la Sarre et son chef-lieu.

Napoléon premier, empereur

des Français

ERRATA.

Page 20, ligne dernière, MAYER; lisez, MEYER.

Page 31, ligne 14, rendus; lisez, rendues.

Page 48, ligne 6. PLUTARCHE; lisez, PLUTARQUE.

Page 96, ligne 16, Syrmie; lisez, Sirmie.

Page 119, ligne 12, conservés; lisez, conservées.

Page 143, ligne 19, Ministre de l'Intérieur; ajoutez; (S. E. le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder à la bibliothèque de Trèves, plusieurs ouvrages précieux, en remplacement de ceux des frères Wiltheim et de quelques autres qui en ont été extraits pour être placés à la bibliothèque impériale).

Page 158, ligne 24, où elles; lisez, où ils.

On voudra bien être indulgent quant au style, dans une langue qui n'est pas la langue maternelle de l'auteur: „ *Siquidem diserte loqui illis ingeneratum est, nobis elaboratum: AUCTOR PANE-
GYRICI IN CONSTANTINUM.*
